BUDGET DES DÉPENSES

Service correctionnel Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/36-2001
ISBN : 0-660-61684-X

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* : *Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp
Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :
Direction de la Gestion des résultats et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

Service correctionnel Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant le 31 mars 2001

Approuvé par

Lawrence MacAulay
Solliciteur général

TABLE DES MATIÈRES

Section I : Messages…….. Page 5
Message du Portefeuille……. Page 5
Message de la commissaire……. Page 7

Section II : Réalisations du Service……... Page 10
Tableau des principaux engagements……. Page 11
Sommaire exécutif…….. Page 12
Prise en charge……... Page 15
Garde……. Page 25
Réinsertion sociale……. Page 35
Gestion générale……. Page 51

Section III : Annexes…….. Page 65
A - Information financière…….. Page 65
Aperçu du rendement financier……. Page 65
Tableaux financiers……. Page 66

B – Rapports regroupés……. Page 73
Modernisation de la fonction de contrôleur……. Page 73
Approvisionnement et marchés……. Page 73
Gestion du matériel……. Page 74
Intégrité des programmes……. Page 74
Stratégie de développement durable…….. Page 75

C – Renseignements divers…….. Page 76
Réponse au Comité permanent des comptes publics……... Page 76
Statistiques supplémentaires……. Page 82
Publications de recherche……. Page 83
Établissements……. Page 85
Lexique……. Page 86

SECTION I : MESSAGES

Message du Portefeuille

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur le rendement du ministère du Service Correctionnel du Canada pour la période se terminant le 31 mars 2001. Ce document vise à décrire les priorités stratégiques du ministère et à fournir une indication claire des résultats que nous avons obtenus par rapport à nos plans en 2000-2001.

Le Service Correctionnel du Canada fait partie du portefeuille du Solliciteur général, qui comprend la Gendarmerie royale du Canada, le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Service canadien du renseignement de sécurité et trois organismes d'examen. Le Portefeuille joue un rôle clé dans le système canadien de justice pénale, notamment dans les secteurs de l'application de la loi, de la sécurité nationale, des services correctionnels et de la libération conditionnelle. Le ministère remplit ce rôle en me fournissant des conseils d'orientation stratégique ainsi qu'en favorisant et appuyant la cohérence et la coordination des politiques dans l'ensemble du Portefeuille et parmi nos autres principaux partenaires de toutes les régions du pays.

Les attaques contre le World Trade Center et le Pentagone illustrent clairement pourquoi la sécurité publique doit demeurer une priorité du gouvernement du Canada. Le terrorisme est un phénomène mondial et le Canada ne peut se croire immunisé contre un tel fléau. Le présent rapport fait état de nos réalisations par rapport aux plans que nous avions élaborés pour le dernier exercice; j'ai cependant la conviction que, l'an prochain, nous serons en mesure, comme tous les autres ministères, de vous parler des mesures supplémentaires que nous aurons prises pour protéger la sécurité des Canadiens et Canadiennes et accroître notre collaboration avec les États-Unis et nos partenaires internationaux en matière de renseignement de sécurité et d'application de la loi.

Au cours de la dernière année, le gouvernement a investi dans de nombreuses initiatives visant à soutenir le Programme de sécurité publique. Voici quelques-uns des résultats découlant de ces investissements :

- Maintien de la collaboration avec les provinces et les territoires afin de lutter contre le crime organisé.
- Adoption d'une nouvelle loi sur le blanchiment d'argent et création du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada.
- Adoption d'une nouvelle loi qui autorise la consultation des casiers judiciaires des délinquants sexuels ayant reçu un pardon afin de vérifier leurs antécédents, permettant ainsi de mieux protéger les enfants.
- Création d'une banque nationale de données génétiques, un nouvel instrument d'enquête qui facilitera grandement le travail des responsables de l'application de la loi.
- Élaboration d'un plan d'action visant à accroître la capacité des organismes d'application de la loi et de sécurité nationale de poursuivre légalement leur travail d'interception de messages dans un monde où les communications ne cessent d'évoluer.

- Adoption de nouvelles mesures Canada-États-Unis visant à resserrer la sécurité le long de nos frontières communes.
- Initiatives visant à augmenter la participation des collectivités autochtones aux services correctionnels.

Il est important de rappeler que ces réalisations auraient été impossibles sans la contribution et l'aide constante de nos partenaires. Ces partenaires comprennent d'autres ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, des organisations internationales ainsi que des organismes des secteurs privé et bénévole.

En cette Année internationale des volontaires, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier, au nom du gouvernement et de toute la population canadienne, les bénévoles qui, dans l'ensemble du pays, soutiennent sans relâche et font connaître le programme de sécurité publique. Notre réussite repose en grande partie sur leur dévouement. Je me réjouis de la possibilité de poursuivre ce travail de collaboration au cours des années à venir afin que nos collectivités soient saines et sécuritaires.

Le système de justice pénale a et aura toujours des défis à relever mais, tel que souligné dans le discours du Trône, le gouvernement en place a promis aux Canadiens et Canadiennes des communautés fortes et sûres. Les résultats présentés dans ce rapport et dans les rapports des autres organismes du Portefeuille posent les jalons d'améliorations futures et nous rapprochent de nos objectifs.

_____

L'honorable Lawrence MacAulay, député
Solliciteur général du Canada

Message de la commissaire

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport sur le rendement du Service correctionnel du Canada (SCC) pour la période se terminant le 31 mars 2001. Ce document décrit nos réalisations, mais aussi le travail qu'il nous reste à accomplir.

Le SCC fait partie du portefeuille du Solliciteur général et est responsable de l'administration des peines de deux ans et plus. Le SCC gère le fonctionnement de différents types d'établissement, allant de pénitenciers à niveau de sécurité élevé aux centres communautaires gérés par l'État, en passant par des bureaux de libération conditionnelle. Le SCC gère plus de 200 sites à travers le Canada, dont 69 établissements correctionnels. Ces établissements sont en opérations 24 heures par jours, 365 jours par années. Le SCC possède un effectif de plus de 15 000 employés ainsi qu'un budget de 1.4 milliards de dollars. Au cours de l'année considérée, nous avons pris en charge près de 22 000 délinquants dont 60 % étaient incarcérés dans nos établissements et les autres sous surveillance dans la collectivité.

Le mandat du SCC est de contribuer à la protection du public en assurant la garde des délinquants de façon sûre, sécuritaire et humaine, en les aidant à devenir des citoyens respectueux de la loi grâce à des programmes basés sur la recherche ainsi qu'à des remises en liberté progressives et structurées dans les collectivités canadiennes.

Le changement de direction que nous avons connu au cours de l'année dernière ne s'est pas traduit par un changement d'orientation. Cela ne signifie pas cependant que tout est parfait — nous avons encore de sérieuses questions à régler avec nos partenaires de la justice pénale, chez nous et à l'étranger, notamment combattre le crime organisé, corriger le taux d'incarcération exagérément élevé des Autochtones, contrôler et traiter les problèmes de toxicomanie, et plus récemment, la menace que représente le terrorisme international.

Le présent rapport met en évidence certaines de nos réalisations au cours de la dernière année, dans nos quatre secteurs d'activité que sont la prise en charge, la garde, la réinsertion sociale et la gestion générale. Nous sommes contents de notre rendement au chapitre de la réinsertion sociale des délinquants, sans risque pour la collectivité, et du fait que la communauté internationale a reconnu que nous étions l'un des meilleurs services correctionnels au monde. La stratégie antidrogue du SCC, par exemple, est progressiste et réussit à maintenir un équilibre entre des mesures strictes de répression, des unités novatrices de soutien intensif et des recherches dans le domaine du traitement de la toxicomanie, grâce entre autres, à l'ouverture d'un centre voué à la recherche de moyens efficaces pour traiter les toxicomanes. Fidèles aux priorités des Canadiens, nous continuons de répondre de manière créatrice aux besoins spéciaux des délinquants autochtones en ayant davantage recours aux pavillons de ressourcement offrant des services adaptés à leur culture et en collaborant de plus près avec les collectivités autochtones dans la prestation de services correctionnels. Nous avons également fait des pas de géant dans le renforcement de nos partenariats et dans la création d'avenues nouvelles pour engager les citoyens, en travaillant de concert avec les citoyens et les autorités provinciales, territoriales et internationales, éléments étant maintenant sous la responsabilité de notre tout nouveau Secteur de l'engagement communautaire.

Afin de nous adapter aux nouvelles formes que revêt l'activité criminelle, ainsi qu'aux besoins de la société canadienne et aux nouvelles priorités du gouvernement, nous nous efforçons d'accroître constamment notre efficience et notre efficacité. Ainsi, il nous reste encore à améliorer notre conformité au niveau des politiques et des normes, et nous allons y parvenir en réformant nos fonctions d'enquête et de vérification, en responsabilisant davantage nos gestionnaires et en renforçant notre capacité d'organisation apprenante. Un autre besoin, de plus en plus pressant, est celui d'agir dans le respect des règles d'éthique et conformément aux droits canadiens et internationaux de la personne.

Nous devons également nous adapter à une population carcérale qui se transforme. Une hausse de plus de 31 % du nombre de délinquantes est prévue au cours des huit prochaines années, tandis que les délinquants plus âgés représentent maintenant près de 18 % de l'ensemble de la population carcérale. Ces groupes ont des besoins particuliers en matière de programmes et de traitement. Afin de relever les défis constants que pose la gestion de ces populations, nous avons adopté des stratégies dont la mise en œuvre doit cependant être accélérée. Nous sommes également conscients de l'influence qu'exercent les gangs et les organisations criminelles dans nos établissements. La propagation de maladies infectieuses telles que l'infection au VIH/sida et l'hépatite C complique grandement la prestation de soins de santé satisfaisants dans ce milieu bien particulier qu'est celui des établissements fédéraux.

Au niveau des opérations, nous ajustons nos mesures de sécurité afin de faire face aux conséquences possibles des actes de terrorisme international, qui nous obligeront à coordonner nos stratégies avec celles de nos organisations sœurs et de nos partenaires de la justice pénale.

Nous devons aussi faire une contribution au renouveau de la fonction publique et nous nous attendons à ce que près de 70 % de nos cadres supérieurs prennent leur retraite au cours des cinq à sept prochaines années. Nous déployons beaucoup d'efforts pour préparer la prochaine génération de gestionnaires, comme en témoignent le nouveau Centre d'apprentissage en gestion correctionnelle, la nouvelle Stratégie nationale de recrutement des Autochtones et diverses initiatives de renouvellement de l'effectif. Nous avons mis en place une Stratégie d'information financière, qui comprend des systèmes, des politiques, des procédures et des activités de formation, et qui permet au SCC d'adapter ses méthodes de fonctionnement aux nouvelles normes qui régissent la fonction de contrôleur, auxquelles tous les ministères fédéraux doivent se conformer. Nous continuerons de participer au renforcement de l'union sociale grâce à des partenariats et accords innovateurs avec nos homologues provinciaux et territoriaux. En dernier lieu, nous appuyons activement le rôle que joue le Canada dans le monde, soit en offrant une aide technique aux autres pays, en leur faisant part de nos expériences ou en soutenant directement des pays tels que le Kosovo, qui s'efforcent de moderniser leurs systèmes correctionnels.

Au cours des prochaines années, le SCC poursuivra quatre objectifs généraux qui feront en sorte que le Service sera bien positionné pour relever les défis et saisir les occasions qui se présenteront à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation, tout en agissant dans le sens de son mandat et de sa mission :

1) Contribuer à la réduction du taux d'incarcération des délinquants et des délinquantes autochtones.
2) Optimiser le potentiel de réinsertion sociale des délinquants en toute sécurité.
3) Accroître la santé et le mieux-être de chaque unité opérationnelle.
4) Renouveler la capacité de l'organisme.

Nous pensons que ces objectifs correspondent exactement à ce que doit faire le SCC pour maintenir sa contribution de longue date à la sécurité et au bien-être des Canadiens et Canadiennes. Nous continuerons donc de favoriser l'établissement de partenariats avec la collectivité, avec les organismes gouvernementaux, avec les autres intervenants fédéraux, provinciaux et territoriaux du système de justice pénale ainsi qu'avec nos collègues des autres pays afin de satisfaire à nos obligations en faisant preuve d'excellence en matière de services correctionnels.

_____

Lucie McClung, Commissaire
Service correctionnel Canada

SECTION II : RÉALISATIONS DU SERVICE

Le Service correctionnel du Canada (SCC) est l'organisme du gouvernement fédéral responsable de l'administration des peines de deux ans ou plus imposées par les tribunaux. Il est aussi responsable de la gestion d'établissements carcéraux de divers niveaux de sécurité et de la surveillance des délinquants en liberté sous condition dans la collectivité.

Le mandat du Service est régi par la *Loi constitutionnelle*, le *Code criminel*, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et leurs règlements d'application, ainsi que par d'autres textes de loi fédéraux.

L'objectif du programme du Service est le suivant :

> En tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribuer à la protection de la société en incitant activement les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

Cet énoncé intègre quatre priorités stratégiques qui découlent directement de la Mission et qui constituent les principaux engagements de l'organisation envers les Canadiens. Ces priorités figurent dans le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) :

1. Le Service contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois.
2. Le Service exerce sur les délinquants un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.
3. Le Service respecte la primauté du droit en milieu correctionnel.
4. Le Service est un partenaire actif au sein du système de justice pénale.

Information budgétaire :

Voici un résumé des prévisions budgétaires et des dépenses du SCC pour l'exercice 2000-2001.

Service correctionnel du Canada	
Dépenses prévues	1 364 335 000 $
Total des autorisations	1 406 509 924 $
Dépenses réelles	1 337 714 283 $
Nombre réel d'ETP utilisés	13 657

Principaux engagements du SCC

Le tableau qui suit a pour objectif premier de communiquer aux Canadiens les résultats découlant des engagements pris par le SCC. Ce tableau figure également dans le rapport au Parlement du président du Conseil du Trésor, intitulé *Une gestion axée sur les résultats*, 2e volume, que l'on peut consulter à http://www.tbs-sct.gc.ca.

Principaux engagements **Accroître la sécurité dans les foyers et dans les rues grâce à une approche correctionnelle judicieuse**		
Fournir aux Canadiens :	**Résultats permanents prévus**	**Réalisations décrites aux pages :**
1. Environnement sain et hygiénique pour les délinquants et le personnel du système correctionnel ainsi que pour le grand public.	1. Santé et sécurité des délinquants et du personnel du système correctionnel ainsi que du public. 2. Niveaux minimums de maladies infectieuses et de préjudices causés par un comportement à risque. 3. Conformité aux normes de santé professionnelles et provinciales applicables.	15-23
2. Logement et gestion des délinquants d'une manière raisonnable, sûre, sécuritaire et humaine et la moins restrictive possible	1. Logement des délinquants au niveau de sécurité approprié. 2. Mesures de sécurité qui réduisent au minimum le nombre d'incidents dans les établissements.	25-33
3. Réinsertion sociale des délinquants efficace et sans risques pour le public.	1. Processus de préparation des cas qui optimisent le nombre de délinquants préparés en vue de leur mise en liberté sous condition la plus rapide possible. 2. Mesures de réinsertion sociale qui : a) optimisent le nombre de délinquants qui terminent leur mise en liberté sous condition sans révocation; b) réduisent au minimum le nombre d'incidents dans la collectivité. 3. Période passée par les délinquants en isolement préventif ou dans l'unité spéciale de détention. 4. Logement des délinquants, des délinquantes et des délinquants autochtones dans des établissements qui offrent des programmes répondant à leurs besoins particuliers.	35-59
4. Gestion générale efficace.	1. Services de soutien offerts pour la prise en charge, la garde et la réinsertion sociale des délinquants. 2. Partenariats qui favorisent la réalisation du mandat et de la mission.	51-63

Le tableau des principaux engagements est fondé sur le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR). Les quatre secteurs d'activité du SCC — la PRISE EN CHARGE, la GARDE, la RÉINSERTION SOCIALE et la GESTION GÉNÉRALE correspondent aux quatre principaux engagements. La section II du Rapport sur le rendement présente les réalisations du Service dans chacun de ces secteurs d'activité.

Sommaire exécutif

Dans l'ensemble, la période visée par le rapport s'est déroulée sous le signe de la continuité et nous en avons profité pour réévaluer nos stratégies en tenant compte du profil actuel et probable de la population carcérale dans les années à venir. Des stratégies et des plans appropriés doivent être en place afin de faire face aux défis d'aujourd'hui et pour poser les fondations de demain. Les services correctionnels ne sont pas normalement un domaine propice aux grandes percées ni aux changements immédiats. C'est plutôt un domaine dans lequel la constance et la vigilance permettent d'apporter des améliorations, souvent modestes, et de relever les nouveaux défis qui ne manquent jamais de se poser. Tel a été le cas durant la dernière année.

Le saviez-vous?

Le Service correctionnel du Canada est propriétaire de :

- 1 900 édifices;
- 15 000 acres de terrain;
- Plus de 55 000 biens mobiliers d'une valeur de 1,3 milliard de dollars.

Les problèmes les plus importants que nous avions à régler cette année n'étaient pas nouveaux, mais ils nous semblaient plus pressants encore : la sur-représentation persistante des Autochtones au sein de la population carcérale, le vieillissement de la population carcérale, la prévalence de la toxicomanie parmi la population carcérale et son impact sur les maladies infectieuses, la présence de délinquants ayant des liens avec le crime organisé et les gangs. Nous étions également confrontés à des problématiques de gestion : du personnel cadre plus âgé à remplacer, des technologies à améliorer, des mécanismes de responsabilisation à mettre au point et de nouveaux partenariats à établir afin de répondre aux attentes des canadiens en ce qui concerne une approche balancée face à la gestion des délinquants sous juridiction fédérale, c'est-à-dire à la fois l'application d'un contrôle adéquat et une aide visant à favoriser un style de vie sans perpétration de crime.

PRISE EN CHARGE DES DÉLINQUANTS

Notre concentration sur les bilans et les stratégies et plans pour l'avenir est très apparente dans ce secteur. Nous avons élaboré un plan à long terme de réorientation des services de santé qui fait une place importante à l'accréditation de nos services par des professionnels indépendants. Afin de lutter contre la propagation de l'hépatite, de maladies infectieuses et du syndrome et des effets de l'alcoolisation fœtale (SAF/EAF), nous avons également établi des partenariats avec Santé Canada.

Compte tenu des liens étroits entre les maladies infectieuses et l'usage illicite de drogues, nous avons renouvelé nos efforts en vue de mettre un frein à l'approvisionnement en stupéfiants et de traiter les problèmes de toxicomanie. De plus, nous avons élaboré des plans pour trouver des solutions aux problèmes des délinquants plus âgés et des délinquants souffrant du syndrome et des effets de l'alcoolisation fœtale et favoriser la présence de guérisseurs autochtones auprès des délinquants autochtones. Nos efforts ont également porté fruit en matière de santé mentale puisque le nombre de suicides chez les détenus a diminué.

Finalement, nous avons remodelé notre programme de santé et sécurité au travail afin de satisfaire aux exigences les plus rigoureuses de la loi.

GARDE

Les Canadiens s'attendent à ce que les détenus soient incarcérés de manière sûre dans un environnement où ils sont certes encouragés à faire des efforts pour régler leurs problèmes, mais où sont également exercés les niveaux de contrôle nécessaires. Nous avons dû composer avec des détenus de plus en plus difficiles, dont bon nombre sont volatiles, appartenant à des gangs et se livrant au trafic des drogues. Nous avons obtenu un certain succès à cet égard, mais beaucoup reste à faire. Le nombre d'évasions a été réduit : aucune évasion des établissements à sécurité maximale, deux des établissements à sécurité moyenne et moins qu'avant des établissements à sécurité minimale. Soixante-quatorze des 79 évadés d'un établissement à sécurité minimale ont été recapturés, et de ce nombre, 14 ont été accusés d'une infraction, dont 13 pour un délit contre la propriété. Dans les établissements, le nombre d'incidents graves est demeuré relativement stable comparativement à celui des années antérieures, pendant que les saisies de drogues se sont maintenues à un niveau élevé. Ces résultats sont attribuables, dans une large mesure, à l'efficacité de nos agents de correction cadres ainsi qu'à l'utilisation de chiens-détecteurs de drogue et de technologies de détection des drogues. Nous devons cependant répondre à l'augmentation du nombre de voies de fait de délinquants sur d'autres délinquants.

Des améliorations ont été apportées au chapitre de l'hébergement des délinquants : réduction de la double occupation des cellules, augmentation du nombre de places pour les délinquantes et établissement de partenariats avec les collectivités autochtones en vue d'accroître le nombre de pavillons de ressourcement qui fournissent un environnement et des interventions basés sur la spiritualité autochtone.

RÉINSERTION SOCIALE DES DÉLINQUANTS, EN TEMPS OPPORTUN ET SANS RISQUE POUR LES COLLECTIVITÉS

La majorité des délinquants seront, éventuellement, un jour mis en liberté et les Canadiens nous ont confié le mandat de les préparer à se réinsérer dans leurs collectivités, et ce avec le moins de risque possible.

Ce travail de préparation s'est amélioré. La simplification de nos processus laisse maintenant plus de temps disponible pour l'exécution des programmes de traitement et de réadaptation. Davantage de programmes ont été accrédités par des experts indépendants de grande renommée œuvrant dans le domaine des programmes de traitement. Les délinquants ont été plus nombreux à suivre des programmes avec succès et ceux qui sont sous surveillance dans la collectivité ont maintenant accès à un plus grand nombre de programmes. Afin d'aider les délinquants mis en liberté, nous avons mis sur pied différentes initiatives visant à convaincre les collectivités de participer à la prévention de la récidive. Parmi ces initiatives figurent les cercles de soutien (40) qui ont jusqu'à présent appuyé près de 70 délinquants à risque élevé, avec l'aide d'environ 500 citoyens, à demeurer libre de tout crime, les accords de surveillance avec les collectivités autochtones, des projets pilotes de justice réparatrice et des activités de médiation et de règlement des différends.

Nous avons lancé, en collaboration avec nos homologues provinciaux, une initiative visant à obtenir une mesure de la récidive plus exhaustive. Nous savons que dans les deux années qui suivent leur remise en liberté, 13.8% des délinquants sont reconnus coupables d'infractions avec violence. Nous avons également remarqué que le nombre de délinquants réadmis dans un

établissement du SCC au cours des cinq années suivant la fin de leur peine a diminué de 5 % et que plus de la moitié des délinquants libérés sous condition parviennent à la fin de leur peine sans aucun problème.

L'augmentation de la gravité des infractions commises par les délinquants sous surveillance dans la collectivité est une question qui mérite notre attention. Alors que la proportion de telles infractions demeure relativement faible (29 sur 1 000 délinquants mis en liberté), nous reconnaissons que tout crime a un effet dévastateur et ce quelque soit la hausse, des mesures doivent être prises.

GESTION GÉNÉRALE

Le SCC a lancé des initiatives de renouvellement des capacités et d'autres sont en préparation. Nos réseaux informatiques ont été améliorés et transformés. De plus, grâce à des initiatives comme celle de l'intégration de l'information de la justice et des ententes avec nos partenaires, le SCC s'est engagé à une meilleure communication des renseignements, devenant ainsi plus efficace.

Afin de favoriser une plus grande conformité aux politiques opérationnelles, nous avons conçu des méthodes plus efficaces de vérification et d'établissement des rapports de surveillance. Nous avons doublé les ressources affectées à la capacité de vérification. Nous avons également élaboré de nouveaux programmes de formation à l'intention des membres de notre personnel et nous avons ouvert un nouveau centre de formation en gestion à Cornwall, en Ontario.

Ce centre aidera à relever un autre défi de taille, puisque 70 % des gestionnaires supérieurs du SCC prendront leur retraite au cours des cinq à sept prochaines années. Un exercice majeur de planification du recrutement et de la formation est en cours; le plan élaboré comprendra aussi une stratégie d'équité en matière d'emploi, un domaine dans lequel nous devons nous améliorer.

Enfin, sur le plan international, le SCC maintiendra ses partenariats dans les domaines des services correctionnels, de la communication de renseignements et des programmes conjoints de recherche, et fournira des services de consultation ainsi qu'une aide technique à quatorze pays différents.

C'est là un résumé très succinct de notre rapport général de rendement. Comme nous l'avons dit au début, ce fut une année au cours de laquelle nous avons surtout cherché à améliorer notre capacité de remplir nos obligations, telles que décrites dans la LSCMLC.

Vous trouverez, dans les pages qui suivent, une description détaillée de nos activités, de nos plans et de nos progrès par secteur d'activité.

PRISE EN CHARGE

Principal engagement
« Un environnement sain et hygiénique pour les délinquants et le personnel du système correctionnel ainsi que pour le grand public. »

Objectif
Répondre aux besoins des délinquants en matière de santé physique et mentale, conformément à toutes les prescriptions juridiques.

Description
Offrir aux délinquants des soins de santé physique et mentale, de la nourriture, des vêtements et des services en établissement.

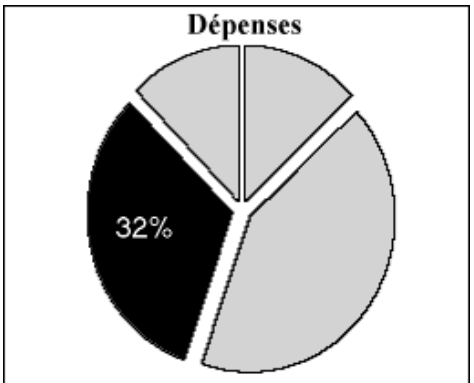

Dépenses prévues	$452,563,000
Total des autorisations	$460 535,296
Dépenses réelles	$429,542,983
Nombre réel d'ETP utilisés	4 273 (31,3%)

Contexte

Le SCC a la responsabilité d'offrir des soins de santé physique et mentale aux délinquants. Plusieurs éléments influent sur la capacité du Service à répondre à ces besoins, en raison du fait que la population carcérale est issue d'un segment de la société qui affiche un taux élevé de multiples problèmes chroniques de santé physique et mentale résultat d'un mode de vie.

La toxicomanie, le syndrome et les effets de l'alcoolisation fœtale (SAF/EAF)[1] et les troubles mentaux jouent un rôle important dans le cycle du comportement criminel, d'où la nécessité de s'attaquer à ces problèmes dans le cadre d'une stratégie globale de réinsertion sociale.

« Le gouvernement a la ferme intention de continuer d'améliorer le système de santé, notamment en collaborant avec ses partenaires dans la recherche de solutions aux besoins en constante évolution de la population canadienne. »
Discours du Trône, octobre 1999

Le milieu clos des établissements et les comportements dangereux et à risque des détenus contribuent à leur forte incidence de maladies infectieuses telles que le VIH/sida et l'hépatite C. Compte tenu des liens étroits entre la toxicomanie et ces maladies infectieuses, le SCC s'est engagé, par le biais de sa stratégie antidrogue, à suivre les principes d'une interdiction à long terme efficace et d'un modèle de traitement qui contribuera à la santé et à la sécurité des délinquants, des employés et du public.

Des méthodes particulières doivent être utilisées pour satisfaire aux besoins spéciaux de segments de la population carcérale, plus particulièrement en ce qui concerne les délinquantes, les délinquants autochtones et les délinquants âgés.

[1] Voir à la page 18.

Aperçu des réalisations

Le SCC vise la réinsertion sociale des délinquants en toute sécurité. À leur retour dans la collectivité, les délinquants continuent d'avoir les mêmes besoins sur les plans de la santé physique et mentale. Les personnes dont nous avons la charge doivent donc recevoir un traitement de qualité égale à celui qui est offert dans la collectivité. Au cours de la dernière année, afin de poursuivre l'amélioration de ses services de santé, le SCC a élaboré un plan d'action exhaustif. Les efforts pour enrayer la propagation des maladies infectieuses se poursuivent grâce à un montant de 600 000$ pour le soutien de la Stratégie canadienne sur le VIH/sida. Ce montant permet le financement d'une série de projets visant la réduction et la gestion des maladies infectieuses parmi les délinquants. Le Service a également reçu un financement supplémentaire de 8 millions de dollars pour le traitement des cas déclarés d'infection au VIH et d'hépatite C, pour analyser les besoins en vue de l'informatisation d'un système de dépistage ainsi que pour mettre sur pied des programmes de prévention et d'éducation.

Le SCC fait la promotion de saines habitudes de vie. Il fournit aux délinquants des aliments nutritifs et met à leur disposition des installations propres, des services de buanderie ainsi que des équipements sportifs. À certains endroits, les délinquants préparent leurs propres repas et s'occupent de leurs besoins personnels, ce qui contribue à développer leur autonomie.

Le SCC considère également important de répondre aux besoins particuliers des groupes ethniques ainsi qu'aux prescriptions alimentaires des adeptes de certaines religions. Ceci est l'un des moyens que peut prendre le SCC pour témoigner de sa volonté de respecter le diversité de la population carcérale.

Résultat clé

Santé et sécurité des délinquants et du personnel du système correctionnel ainsi que du public.

Stratégie en matière de soins de santé physique et mentale

Services de santé

En réponse aux pressions continues et croissantes sur les ressources disponibles pour offrir des services de santé physique et mentale aux délinquants, un examen approfondi cernant les enjeux et jetant les bases de l'élaboration d'un plan stratégique fût complété. Les recommandations de cet examen visent à assurer des services de santé de qualité supérieure, accessibles et à coûts abordables.

Qu'avons-nous accompli ?

Le rapport a été présenté en décembre 2000 et ses neuf recommandations ont été acceptées en principe. Ces recommandations touchent la mise en place et l'évaluation de normes de service, la réglementation des postes de professionnels de la santé au SCC, le recrutement et le perfectionnement des professionnels de la santé, l'intégration des services de santé dans le programme correctionnel global, l'amélioration des partenariats à l'intérieur et à l'extérieur des services correctionnels et l'application des nouvelles technologies de la santé dans les services correctionnels, ce qui comprend les systèmes d'information en matière de santé.

Qui sont nos partenaires?

- Santé Canada
- La Gendarmerie royale du Canada
- Le ministère de la Défense nationale
- Le Conseil canadien d'agrément des services de santé
- Les autorités sanitaires des services correctionnels provinciaux

Délinquantes

En septembre 1999, le solliciteur général a annoncé l'adoption d'une Stratégie d'intervention intensive pour les femmes. La mise en œuvre de cette stratégie a commencé en 2000. Les unités d'habitation en milieu de vie structuré à l'intention des délinquantes présentant des problèmes de santé mentale offriront un milieu de vie sûr, accordant une grande importance à l'intervention intensive du personnel, aux programmes et aux traitements.

Qu'avons-nous accompli ?

- La construction des unités d'habitation en milieu de vie structuré pour les femmes ayant des problèmes de santé mentale est maintenant terminée dans tous les établissements désignés et les unités seront ouvertes d'ici l'automne 2001[2].
- Les établissements ont mis au point des programmes et services en matière de santé mentale et, en appui à cette stratégie, ont également établi des partenariats avec les organismes et organisations communautaires œuvrant dans le domaine de la santé mentale.
- Du personnel spécialisé, ayant reçu une formation quant aux problèmes et interventions en santé mentale, ont été affectés à ces unités.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Faire le suivi de la mise en œuvre du modèle du programme de traitement dans les unités en milieu de vie structuré.
- Poursuivre l'amélioration des programmes et services, comme la réhabilitation psychosociale et la thérapie comportementale dialectique, répondant aux besoins de la population carcérale féminine.
- Renforcer les partenariats avec les organismes et organisations provinciales et communautaires.

Délinquants autochtones

Les délinquants autochtones pris en charge par le SCC ont des besoins particuliers. Ils présentent une plus forte incidence de diabète, d'alcoolisme et de toxicomanie, du syndrome et des effets de l'alcoolisation fœtale et un nombre croissant d'entre eux sont infectés par le VIH et le sida. Comme les collectivités autochtones offrent des solutions de rechange aux traitements habituellement offerts, le SCC a établi des partenariats avec des dirigeants autochtones afin d'étudier la possibilité de recourir aux services des guérisseurs traditionnels pour sa population carcérale d'origine autochtone, particulièrement en matière de toxicomanie. Le SCC s'est aussi engagé à mettre en œuvre une stratégie de lutte contre le VIH et le sida chez les Autochtones.

[2] Voir page 28.

Qu'avons-nous accompli ?
Cette année, le SCC a ouvert un dialogue avec un groupe de guérisseurs traditionnels autochtones afin d'échanger sur une politique de collaboration entre eux-mêmes et les professionnels de la santé à l'emploi du SCC. Un coordonnateur autochtone a été embauché afin de veiller à la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre le VIH et le sida chez les Autochtones au sein des services correctionnels. De plus, une séance nationale de formation a été organisée pour tous les agents de liaison autochtones.

Quelles sont les prochaines étapes ?
- Réaliser une étude afin d'établir la capacité, à l'interne comme à l'externe, de mettre en œuvre une stratégie de lutte contre le VIH chez les Autochtones.
- Élaborer un programme d'éducation et d'entraide par les pairs à l'intention des Autochtones.
- Poursuivre la consultation sur l'élaboration d'une politique sur les services de guérisseurs traditionnels pour les délinquants autochtones.

Délinquants âgés

Le nombre croissant de délinquants âgés de plus de 50 ans soulève la question du vieillissement de la population carcérale. Ce questionnement poussa le SCC à se pencher sur les besoins spécifiques de ce groupe et sur la façon d'y répondre. Le SCC a déjà identifié certains éléments nécessitant une étude plus approfondie. Au cours de l'année fiscale 2001-2002, il est prévu que des plans concrets seront élaborés.

Syndrome et effets de l'alcoolisation fœtale

Le syndrome de l'alcoolisation fœtale (SAF) se caractérise par un ensemble d'anomalies physiques et mentales congénitales qui peuvent comprendre une déficience mentale, des retards de croissance et des inadaptations de comportement. Une forme moins grave, les effets de l'alcoolisation fœtale (EAF), se manifeste par les mêmes symptômes.

De nombreux enfants souffrant du syndrome ou des effets de l'alcoolisation fœtale sont dans l'incapacité de comprendre les relations cause/effet et les conséquences à long terme de leurs gestes. Cette incapacité a évidemment des répercussions sur le comportement criminel. Étant donné que les personnes souffrant du syndrome ou des effets de l'alcoolisation fœtale ont des besoins spéciaux qui nécessitent des programmes et des soins, il est important pour le SCC de développer une approche proposant des façons de répondre aux besoins de ces délinquants.

Le saviez-vous?
En 1991, *The Journal of the American Medical Association* rapportait que le SAF était la principale cause connue de la déficience mentale. Au moins 5 000 enfants naissent chaque année avec le SAF, soit environ un par 750 naissances d'enfant vivant en Amérique. Entre 30 et 40 % des bébés dont les mères consomment beaucoup d'alcool pendant la grossesse naissent avec le syndrome. Le SAF et les EAF sont observés dans tous les groupes raciaux et socio-économiques, mais sont largement sous-diagnostiqués.

Au cours des deux prochaines années, le SCC travaillera en partenariat avec Santé Canada afin de proposer des interventions concrètes et des traitements précis pour les personnes incarcérées ou pour les enfants souffrant du SAF ou des EAF, de créer et mettre à jour un répertoire des

pratiques exemplaires, y compris celles du Service correctionnel du Canada et celles des collectivités autochtones, et de concevoir un dossier d'information sur le SAF et les EAF, qui sera distribué aux intervenants de première ligne.

Résultat clé
Niveaux minimums de maladies infectieuses et de préjudices causés par un comportement à risque.

Maladies infectieuses et comportement à risque

Les délinquants sont plus susceptibles de contracter des maladies infectieuses lorsqu'ils prennent part à des activités à risque élevé. Le taux de prévalence réel de maladies infectieuses dans les établissements du SCC n'est pas connu parce que le test de dépistage du VIH, de l'hépatite C et de l'hépatite B est facultatif. Cependant, le dépistage actuel est suffisant pour indiquer la présence de graves problèmes de santé auxquels il faut trouver des solutions.

	VIH/sida	Hépatite C
Pourcentage d'infection dans la population carcérale et nombre de délinquants et délinquantes infectés	1,7 % *(217 détenus)*	19 % *(2 500 détenus)*
Pourcentage d'infection chez les délinquantes	4,7 %	41 %
Pourcentage d'infection dans l'ensemble de la population.	0,1 %	0,5 %

Source: Résultats corporatifs du SCC, septembre 2001

Le SCC possède, depuis 1989, un programme actif d'immunisation contre l'hépatite B. La participation à ce programme est facultative et gratuite pour tout le personnel du SCC et pour tous les délinquants sous responsabilité fédérale. Les délinquants ont participé en grand nombre à ce programme et le taux décroissant d'infection par le virus de l'hépatite B dans les établissements correctionnels est attribuable en partie à l'efficacité du programme d'immunisation.

En 1993, le SCC a conclu, dans le cadre de la Stratégie nationale sur le sida (phase II), une entente de partenariat avec Santé Canada. Le nombre de détenus sous responsabilité fédérale déclarés infectés par le VIH ou par le sida a atteint les 200 pour la première fois en 1999 — une augmentation de près de 100 % par rapport à 1994. Le taux d'hépatite C chez les délinquants est estimé entre 25 et 40 % et pouvant peut-être atteindre jusqu'à 70 % chez les utilisateurs de drogues injectables.

Le SCC s'est vu attribuer un budget annuel de 600 000$ dans le cadre de la Stratégie canadienne sur le VIH-sida (dépistage anonyme, soins aux détenus atteints, etc.). Ce montant permet le financement d'une série de projets visant la réduction et la gestion des maladies infectieuses parmi les délinquants. Selon le Guide canadien de l'immunisation (version de 1998), l'immunisation contre l'hépatite A doit être offerte à tous les détenus infectés par le virus de l'hépatite C. Des initiatives visant à réduire les méfaits — accès aux condoms, digues dentaires, lubrifiant soluble dans l'eau et agent de blanchiment — ont été mises sur pied dans tous les établissements du SCC. Le Programme d'entretien à la méthadone a débuté en 1997. Les délinquants participant au programme d'entretien à la méthadone ont un taux de réadmission plus faible et sont réadmis à un taux plus lent que les non-participants. Durant une période de 12 mois, le groupe de non-participants était 28% plus susceptible d'être réincarcéré que les participants au programme d'entretien à la méthadone.

L'un des objectifs du Programme national des maladies infectieuses est de veiller à ce que l'aide, les soins et les traitements fournis aux délinquants séropositifs, de même que les initiatives visant à freiner la transmission de la maladie, respectent des normes équivalentes à celles qui ont cours dans la collectivité.

Les délinquants sous responsabilité fédérale qui sont atteints de maladies infectieuses font courir un grave danger, non seulement au personnel et aux autres délinquants, mais aussi à leurs familles et à leurs collectivités lorsqu'ils sont remis en liberté.

L'engagement du SCC…
La prévention du VIH et du sida…

Le Service correctionnel du Canada est déterminé à trouver des façons novatrices de prévenir la transmission du VIH associée à la consommation de drogues injectables, au tatouage, aux activités sexuelles non protégées et autres activités à risque élevé. Afin de fournir les meilleurs soins de santé aux délinquants, le SCC a mis au point des programmes propres au milieu correctionnel. Une bonne partie de la motivation visant la création de telles initiatives vient des délinquants eux-mêmes.

Source : Mouvement et progrès, Santé Canada, 1999, p. 23

La toxicomanie est un comportement à haut risque qui favorise la transmission de maladies infectieuses. La propagation rapide de maladies infectieuses, tout particulièrement chez les utilisateurs de drogues injectables, engendre de graves inquiétudes pour la santé publique. La toxicomanie ne doit donc pas être vue uniquement comme une activité criminelle mais aussi comme un problème de santé publique.

La stratégie du SCC pour lutter contre la consommation abusive d'alcool et la toxicomanie est une approche équilibrée qui se concentre sur les principaux aspects suivants:

- Le contrôle de l'entrée de stupéfiants dans les établissements correctionnels[3] ;
- La réduction de la demande de drogues par la prévention et le traitement ;
- La réduction des méfaits et la recherche afin de trouver des méthodes novatrices pour contrôler et gérer les problèmes liés à l'alcoolisme et à la toxicomanie.

Qu'avons-nous accompli ?

- Outre les mesures de répression, des unités de soutien intensif sont mises à la disposition des délinquants qui promettent de vivre sans drogue pendant leur séjour en prison[4]. De telles unités existent présentement dans cinq établissements pour hommes et leur utilisation sera étendue.
- L'identification, sans cesse mise à jour, des pratiques exemplaires des systèmes correctionnels provinciaux et territoriaux ainsi que de la communauté correctionnelle internationale afin de trouver des solutions aux problèmes de toxicomanie ainsi qu'aux problèmes de santé qui en découlent.

Le saviez-vous?

En collaboration avec la Division de la recherche en toxicomanie du SCC, la Société John Howard a élaboré un programme communautaire de traitement de la toxicomanie à l'intention des délinquants qui sont aux prises avec de sérieux problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie. Le programme est offert à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

[3] Concernant cet aspect de la Stratégie antidrogue, voir la page 32.
[4] Pour plus de détails sur les unités de soutien intensif, voir à la page 33.

- Le premier rapport de surveillance des maladies infectieuses chez la population carcérale a été publié au printemps 2000.
- La mise en œuvre du Programme national d'éducation et d'entraide par les pairs pour les délinquants et les délinquantes a débuté dans toutes les régions. Ce programme prévoit notamment la diffusion de renseignements généraux sur l'hépatite et la tuberculose.
- Sous la direction de Santé Canada, le SCC collabore avec cinq comités fédéraux-provinciaux-territoriaux à la préparation de la réponse du gouvernement fédéral au rapport du Réseau juridique canadien sur le VIH/sida intitulé «L'injection de drogues et le VIH/sida : questions juridiques et éthiques». Ce travail consistera à examiner des questions concernant les programmes d'échange de seringues, le programme de traitement à la méthadone et d'autres interventions de santé publique auprès des délinquants.
- Le premier «Rapport sur la lutte antituberculeuse dans les pénitenciers fédéraux» a été rendu public.

Programme de traitement d'entretien à la méthadone

Les objectifs de ce programme sont de réduire les rechutes chez les délinquants qui faisaient usage d'opiacés et de les inciter à cesser de consommer des drogues illicites et, par le fait même, de réduire la transmission du VIH et d'autres pathogènes à diffusion hématogène au sein de la population carcérale. La promotion et la protection de la santé et de la sécurité des délinquants, du personnel correctionnel et des collectivités, après la mise en liberté des détenus, font partie intégrante de ce programme.

Le traitement des délinquants toxicomanes qui participaient à un programme de traitement à la méthadone avant leur condamnation est disponible, tout comme le traitement, en des circonstances exceptionnelles, de délinquants toxicomanes admissibles qui ont demandé à participer au programme de traitement à la méthadone durant leur incarcération ou avant leur mise en liberté. Tous les établissements sont maintenant en mesure d'offrir le traitement aux délinquants qui y sont admissibles.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Élaborer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation à la toxicomanie et aux maladies infectieuses à l'intention des nouveaux détenus.
- L'évaluation du Programme national d'éducation et d'entraide par les pairs.
- L'évaluation d'autres méthodes de dépistage (c'est-à-dire le dépistage anonyme).
- En collaboration avec Santé Canada, embaucher un épidémiologiste.
- Élaborer une stratégie de lutte contre les maladies infectieuses chez les délinquantes.

Qui sont nos partenaires?

- La Société John Howard
- Santé Canada
- La Police provinciale de l'Ontario
- La Gendarmerie royale du Canada
- L'Agence canadienne des douanes et du revenu

Sécurité et bien-être en milieu de travail

Suicides chez les délinquants

La prévention du suicide chez les délinquants à risque et à besoins élevés nécessite le recours à une approche globale. La recherche de moyens efficaces pour réduire le plus possible les suicides chez les délinquants demeure l'une des priorités du Service. Les cours de formation offerts aux membres du personnel et aux détenus pour les sensibiliser au suicide et à la prévention du suicide font en sorte qu'ils sont mieux préparés à aider les délinquants qui souffrent d'anxiété, de dépression et de maladies mentales.

Qu'avons-nous accompli ?

Nombre de suicides par année depuis 1992–1993

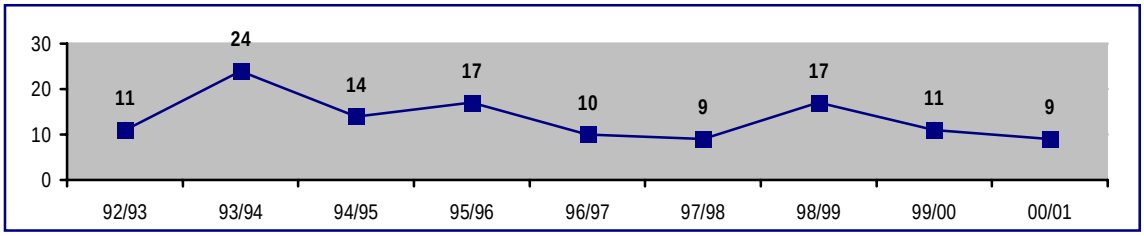

Source : Résultats corporatifs du SCC, juin 2001

Neuf suicides ont été enregistrés, soit deux de moins que l'an dernier et huit de moins qu'en 1998-1999. Depuis 1992, le nombre le plus faible de suicides au sein du SCC a été de neuf et le nombre le plus élevé de 24. Un atelier sur la sensibilisation au suicide et sur la prévention du suicide chez les délinquants a été préparé et sera offert en établissement. Une nouvelle politique concernant la prévention et la gestion du suicide et de l'automutilation sera promulguée sous peu.

La sécurité physique du personnel

Des études ont démontré que le climat de sécurité relative pour tous en milieu correctionnel dépend de la qualité des relations entre le personnel et les détenus et de la participation des détenus aux programmes qui leur sont offerts. Des indicateurs tels que les voies de fait graves contre des membres du personnel (aucune augmentation au cours des cinq dernières années) et les meurtres de membres du personnel (aucun au cours des dix-huit dernières années) témoignent de l'efficacité de cette approche. Bien que ce taux soit faible, le SCC estime que tout incident grave est préoccupant et travaillera activement à la prévention de tels incidents par des méthodes efficaces en matière de renseignement et de sécurité[5].

Voies de fait graves sur le personnel

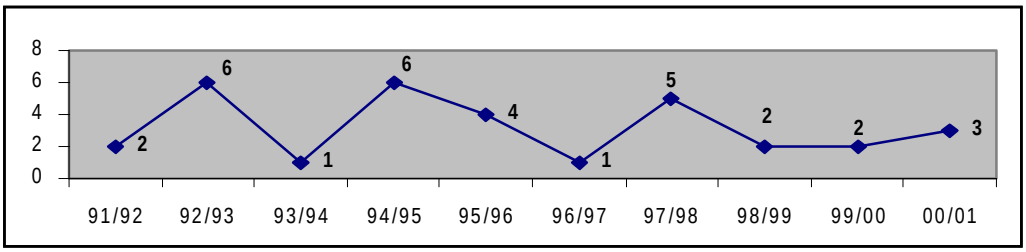

Source: Résultats corporatifs du SCC, juin 2001

[5] Voir page 30.

Qu'avons-nous accompli ?

- Un Comité national a été formé. Son mandat est d'évaluer les problèmes de sécurité dans les bureaux communautaires et centres correctionnels communautaires, et d'élaborer et mettre à exécution un plan pour les corriger.
- Un partenariat a été établi avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC), les Commissions des accidents du travail et Santé Canada dans le but de développer des outils et des pratiques de formation appropriés pour les gestionnaires et les employés du SCC en matière de prévention des blessures et maladies en milieu de travail.
- Un partenariat a été établi avec les associations syndicales, la Commission de la fonction publique et le Conseil du Trésor en vue de la mise en œuvre de la nouvelle politique du Conseil du trésor sur la prévention et le règlement des cas de harcèlement en milieu de travail.

Résultat clé

Conformité aux normes de santé professionnelles et provinciales applicables.

Accréditation des services de santé

L'accréditation externe des unités de soins de santé du SCC est perçue comme le moyen le plus efficace d'assurer la prestation de soins de qualité. Cette année, le SCC a débuté la planification du processus d'accréditation pour l'ensemble des ses services de santé.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Élaborer un plan quinquennal pour l'accréditation de toutes les unités opérationnelles du pays et concevoir un logiciel d'auto-évaluation. Au cours de l'exercice 2001-2002, les établissements qui seront pris en compte dans la planification sont les cinq hôpitaux régionaux et leurs centres de santé adjacents.

Qui sont nos partenaires ?

- Le Centre canadien d'agrément des services de santé.

Passif éventuel

Comme stipulé par les lignes directrices du Conseil du Trésor, voici le détail du passif éventuel du SCC pour l'année 2000-2001:

Passif éventuel (en millions de dollars)

Liste des dettes éventuelles	Le 31 mars 1999	Le 31 mars 2000	À compter du 31 mars 2001
Demandes d'indemnisation pour préjudice physique ou psychologique	1	2	**2**
Autres demandes d'indemnisation	1	1	**1**
Total des demandes d'indemnisation	**2**	**3**	**3**

GARDE

Principal engagement
« Le logement et la gestion des délinquants d'une manière raisonnable, sûre, sécuritaire et humaine et la moins restrictive possible. »

Objectif
Exercer sur les délinquants un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

Description
Prestation de services ayant trait à la surveillance, au contrôle et à l'administration de la peine des délinquants ainsi qu'à la construction et à l'entretien des établissements pour loger les délinquants.

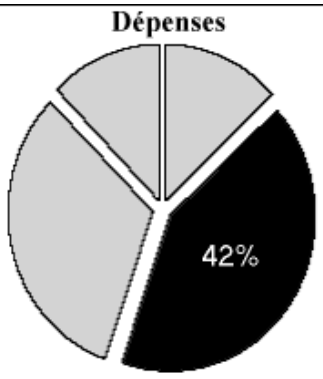

Dépenses prévues	621 949 000 $
Total des autorisations	588 868 095 $
Dépenses réelles	562 317 060 $
Nombre réel d'ETP utilisés	6 335 (46,4%)

Contexte

La population carcérale est à l'image de certaines des populations les plus marginalisées du Canada. Les stratégies du SCC en matière de logement doivent donc être adaptées à des délinquants dont les origines et les modes de vie diffèrent grandement et qui ont des besoins tout aussi diversifiés.

La toxicomanie est un problème important, tant au niveau de la sécurité que de la santé. Les nombreux délinquants sous responsabilité fédérale ayant des antécédents de toxicomanie forment un marché lucratif pour les personnes qui font le commerce de la drogue. Afin d'aider ceux qui tentent de résoudre leurs dépendances, il est indispensable d'axer nos efforts sur la lutte contre l'introduction de drogues en milieu carcéral.

« Les Canadiens sont à juste titre fiers d'avoir créé des collectivités où les citoyens se sentent en sécurité. Il s'agit d'un élément clé de la qualité de vie… Le gouvernement collaborera avec les Canadiens pour que nos communautés demeurent sûres. »
Discours du Trône, octobre 1999

Cette tâche est rendue encore plus difficile par l'augmentation du nombre de membres de gangs et d'organisations criminelles dans le système correctionnel fédéral, augmentation qui résulte des efforts de la police pour combattre ces groupes. Plus de 1 500 délinquants, représentant environ 7 % de la population carcérale, seraient des membres ou des collaborateurs de gangs et d'organisations criminelles. Les activités et l'influence des gangs et des organisations criminelles constituent une menace grave pour une gestion sûre, ordonnée et efficace de nos opérations en établissement et pour l'exécution du mandat de réinsertion sociale des délinquants.

Aperçu des réalisations

La garde sûre et sécuritaire des délinquants est un élément central du mandat du Service correctionnel. Les citoyens canadiens s'attendent à ce que pendant leur incarcération les délinquants soient placés sous bonne garde et ne représentent pas un danger pour le public. Afin d'exercer un contrôle approprié au niveau de risque de chacun des délinquants, le SCC les répartit entre des établissements de différents niveaux de sécurité.

Cette année, dans l'ensemble, le SCC a amélioré son rendement dans le domaine de la garde sécuritaire :

- Deux détenus se sont évadés d'un établissement à sécurité moyenne et aucune évasion n'a été signalée dans les établissements à sécurité maximale et à niveaux de sécurité multiples.
- Dans les établissements à sécurité minimale, le taux d'évasions (3.2 par 100 délinquants) est le deuxième plus faible en neuf ans.
- La sécurité s'est améliorés dans les établissements en raison d'une diminution du nombre d'incidents de sécurité graves.
- Un plus grand nombre de places pour loger convenablement les délinquantes et de nouvelles unités de logement pour celles qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale sont maintenant disponibles.
- Les mesures suivantes ont permis d'améliorer la sécurité en établissement :
    a) L'embauche sur une période de trois ans de 1 000 nouveaux agents de correction ;
    b) Des outils plus nombreux pour lutter contre le trafic de drogues ;
    c) La mise à l'essai d'une nouvelle stratégie pour gérer la population carcérale (Stratégie de gestion de la population de l'établissement Millhaven).
- Cette année, le SCC a été en mesure de saisir de plus grandes quantités de drogues.

Résultat clé
Logement des délinquants au niveau de sécurité approprié

Le classement et le placement des délinquants au niveau de sécurité approprié pendant toute la durée de leur peine sont des éléments essentiels de la stratégie du SCC menant à une réinsertion sans risque pour la collectivité.

Voici ce qu'a pu accomplir le SCC en ce domaine :

- La situation s'est améliorée par rapport à l'an dernier puisque les délinquants sont maintenant plus nombreux à être logés dans un établissement correspondant à leur propre cote de sécurité. En avril 1999, 90,5 % des délinquants étaient logés dans un établissement

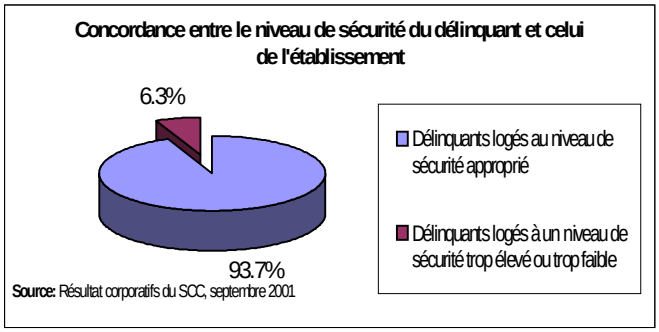

d'un niveau de sécurité équivalent à leur cote de sécurité. Ce pourcentage s'était élevé de 3,2 % en avril 2001.

- Le fait qu'un délinquant ait parfois besoin d'être protégé contre les autres délinquants, de suivre certains programmes ou de rester proche de sa famille ou de sa collectivité peut se traduire par son placement dans un établissement qui ne correspond pas à sa propre cote de sécurité. Les outils de classement ont été révisés et mis en place au printemps 2001. Ces changements devraient permettre d'améliorer la pertinence des cotes de sécurité qui seront attribuées au cours de la prochaine année.

Logement des détenus

L'une des obligations du SCC est de fournir aux délinquants des logements rencontrant mieux leurs besoins, d'une manière sûre, sécuritaire et humaine. Cette année, le SCC s'intéresse plus particulièrement aux besoins des délinquantes et prévoit ajouter des places à leur intention et modifier les installations existantes dans le cadre de la Stratégie d'intervention intensive.

Places supplémentaires pour les délinquantes

Cinq établissements régionaux pour femmes, comprenant un pavillon de ressourcement pour détenues autochtones, ont été construits au milieu des années 1990, ce qui a permis de fermer officiellement la Prison des femmes en juillet 2000. Ces établissements sont conçus dans le but de loger les délinquantes à sécurité minimale et moyenne

Le saviez-vous?

Dans la région du Pacifique, les délinquantes sous responsabilité fédérale sont logées dans un établissement provincial, en vertu d'un Accord d'échange de services conclu avec la Colombie-Britannique. Cet accord, qui porte sur le logement et les besoins en programmes des femmes purgeant une peine fédérale, a été renégocié cette année et expirera en juin 2006.

L'augmentation de la population carcérale féminine dans les régions des Prairies et de l'Atlantique a forcé le SCC à réagir rapidement afin de répondre aux nouveaux besoins en logement dans deux établissements régionaux, soit l'établissement Nova et l'établissement d'Edmonton pour femmes.

Qu'avons-nous accompli ?

- De nouvelles unités d'habitation ont été construites dans la région de l'Ontario.
- De nouvelles unités ont été construites et sont prêtes depuis juin 2001 à accueillir des détenues à l'établissement Nova et à l'établissement d'Edmonton pour femmes; ces nouvelles unités ont augmenté de 48 places la capacité du SCC.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Les projets de construction prévus dans la région des Prairies devraient ajouter 20 places en 2001-2002 et 16 autres en 2003-2004. La construction d'une unité de huit places au pavillon de ressourcement Okimaw Ohci a été devancée d'un an, soit en 2002–2003.
- Les projets de construction dans la région de l'Atlantique quant à eux devraient ajouter 21 places en 2001-2002 puis 21 autres en 2003-2004.
- Améliorer notre capacité à prévoir la croissance régionale et nationale de la population.

Double occupation des cellules

On estime qu'il est le plus sécuritaire et plus approprié sur le plan correctionnel de loger les détenus dans des cellules individuelles.

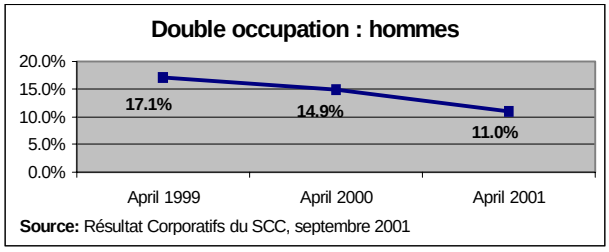

Depuis 1999, la double occupation des cellules dans les établissements pour hommes a considérablement diminué.

Ces dernières années, la double occupation des cellules en isolement préventif suscite des inquiétudes. Elle a diminué vers la fin de l'exercice 2000-2001, atteignant alors 9,8 % comparativement à 12,4 % en 1999-2000. On prévoit avoir complètement éliminé, dès septembre 2001, la double occupation des cellules pour les détenus placés en isolement.

Modification des établissements existants pour femmes

La Stratégie d'intervention intensive[6] consiste en deux composantes : une unité d'habitation en milieu de vie structuré et une unité de garde en milieu fermé.

L'unité d'habitation en milieu de vie structuré est conçue pour accueillir des délinquantes dites à sécurité minimale et moyenne qui ont besoin d'aide et de surveillance 24 heures sur 24 parce qu'elles souffrent d'un déficit cognitif ou psychosocial ou encore, d'instabilité émotionnelle. Une unité d'habitation de milieu de vie structuré, comptant 8 places, doit être construite dans chacun des quatre établissements régionaux.

L'unité de garde en milieu fermé est, quant à elle, conçue pour accueillir les délinquantes qui ont besoin d'un environnement à sécurité maximale. Ce genre d'unité sera mieux adapté aux femmes dont le comportement est plus acceptable lorsqu'elles se trouvent dans un établissement à sécurité maximale. Il permettra au SCC de loger cette clientèle dans les établissements pour femmes plutôt que dans des annexes situées dans ceux pour hommes, comme c'est présentement le cas. La construction de 50 places dans des unités en garde fermé entraînera la fermeture des unités pour femmes situées dans les établissements pour hommes.

Le coût estimatif des unités d'habitation en milieu de vie structuré est d'environ 6 millions de dollars, tandis que celui des unités de garde en milieu fermé s'élève à quelque 23 millions de dollars.

Qu'avons-nous accompli ?

- La construction des unités d'habitation en milieu de vie structuré est maintenant terminée aux établissements Grand Valley et Nova.
- L'élaboration d'un plan opérationnel détaillé ainsi qu'un modèle de programme de traitement et un plan des ressources humaines lié à la dotation et à la formation.

[6] Pour de plus amples renseignements sur la Stratégie d'intervention intensive, voir page 17.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Terminer d'ici l'été 2001 la construction des unités d'habitation en milieu de vie structuré dans les établissements d'Edmonton et de Joliette.
- Au cours de l'année 2002-2003, fermer les unités à sécurité maximale pour femmes qui sont situées dans les établissements pour hommes.
- En dépit des progrès réalisés dans l'aménagement des unités de garde en milieu fermé, l'échéance prévue pour son ouverture (septembre) ne sera pas respectée à cause de délais dans les travaux de conception et dans les appels d'offres. Les unités de garde en milieu fermé devraient ouvrir leurs portes en mai 2002.
- Achèvement du plan opérationnel ainsi que du modèle de programme de traitement et du plan des ressources humaines lié à la dotation et à la formation.

Pavillons de ressourcement

Les pavillons de ressourcement et les accords conclus au titre de l'article 81 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC), qui permettent d'offrir aux délinquants autochtones des unités de logement adaptées à leur culture à l'extérieur des établissements fédéraux afin de faciliter leur réinsertion sociale, font partie intégrante de la stratégie de réinsertion sociale des délinquants autochtones. Le SCC s'efforce d'accroître l'utilisation des pavillons de ressourcement et le recours à des accords conclus au titre de l'article 81.

Que prévoit l'article 81 ?

L'article 81 de la LSCMLC stipule ce qui suit :
« Le ministre ou son délégué peut conclure avec une collectivité autochtone un accord prévoyant la prestation de services correctionnels aux délinquants autochtones… »

Portée de l'accord :
L'accord peut aussi prévoir la prestation de services correctionnels à un délinquant non autochtone.

Placement des délinquants :
En vertu de l'accord, le commissaire peut, avec le consentement des deux parties, confier le soin et la garde d'un délinquant à une collectivité autochtone.

Qu'avons-nous accompli ?

- Le pavillon de ressourcement de Willow Cree, qui sera exploité par le SCC, est en construction.
- En collaboration avec plusieurs organismes autochtones nationaux, le SCC a entrepris de préparer des accords au titre de l'article 81 de la LSCMLC. Quatre de ces accords ont été signés.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Donner suite aux accords au titre de l'article 81 qui sont présentement à différentes étapes de négociation.

Qui sont nos partenaires ?

- Les collectivités autochtones.

Résultat clé
Mesures de sécurité qui réduisent au minimum le nombre d'incidents dans les établissements.

Sécurité

Le secteur de la sécurité est celui auquel le SCC affecte la plus grande part de son personnel et de ses crédits salariaux. Tous les outils, initiatives, mécanismes et méthodes ayant trait à la sécurité ont pour objectif de garantir un environnement sûr aux employés, aux détenus et au public en réduisant au minimum le nombre d'incidents de sécurité[7]. Voici certains des résultats obtenus en matière de sécurité :

Type d'incident	Résultats en **1991–1992**	Résultats en **2000–2001**	**Analyse de la tendance sur une période de 9 ans**
Incidents de sécurité graves en établissement[8]	9,2 par 1 000 détenus	6,2 par 1 000 détenus	⇓ de 35 %
Évasions d'un établissement à sécurité minimale[9]	13,1 par 100 détenus	3,2 par 100 détenus	⇓ de 76 %

Source: Résultats corporatifs du SCC, juin 2001

Évasions d'établissements à sécurité moyenne, maximale et à niveaux de sécurité multiples

	Évasions d'un établissement à sécurité moyenne		Évasions d'un établissement à sécurité maximale ou à niveaux de sécurité multiples	
	1999-2000	**2000-2001**	**1999–2000**	**2000-2001**
Évasions (évadés)	2 (3)	2 (2)	2 (2)	0
Taux par 1 000 délinquants	0,3	0,3	0,7	0

Source : Système de gestion des délinquants

Le nombre de voies de fait sur des détenus a atteint son point le plus faible (31) au cours de l'exercice 1998-1999 mais n'a cessé d'augmenter depuis et se chiffrait cette année à 54. Afin de contrer cette situation, le SCC s'efforce sans cesse d'améliorer la sécurité en établissement en mettant de l'avant de nouvelles mesures et de nouvelles initiatives, telles que l'embauche de 1 000 nouveaux agents de correction[10] et la mise en œuvre des recommandations formulées par le Groupe de travail sur la sécurité.

[7] Voir page 82 pour tous les résultats obtenus au cours de la période de 10 ans.
[8] Par incidents de sécurité graves en établissement, on entend notamment les meurtres de membres du personnel, la prise et la séquestration d'otages, les suicides, les voies de fait graves sur des membres du personnel et sur des détenus, les batailles violentes entre détenus, les troubles majeurs, les évasions (à l'exclusion des évasions d'un établissement à sécurité minimale).
[9] Tous les résultats obtenus au cours de la période de 10 ans sont présentés à la page 82.
[10] Voir détails page 31.

Embauche de 1 000 nouveaux agents de correction

En avril 1998, le Conseil du Trésor a approuvé un financement permettant au SCC d'embaucher 1 000 agents de correction supplémentaires. Ces postes devaient être comblés en trois ans. L'exercice 2000-2001 était la troisième et dernière année de ce processus d'embauche. On s'attend à ce que ces nouveaux postes aient des répercussions favorables sur la santé et la sécurité dans les établissements. Les objectifs de cette initiative sont:

- Améliorer la santé et la sécurité dans les établissements pour hommes du SCC en augmentant le nombre d'employés par quart de travail.
- Réduire le recours aux agents de correction occasionnels.
- Réduire le temps supplémentaire.

Le saviez-vous?

L'établissement Millhaven a élaboré une stratégie de gestion de la population carcérale dont l'objectif est d'offrir aux délinquants dits à sécurité maximale un environnement qui les encourage à participer à la mise en œuvre de leur plan correctionnel et qui augmente leurs chances d'être transférés dans un milieu de vie moins structuré. Cette stratégie distingue trois catégories de délinquants, selon l'empressement que ces derniers montrent à suivre leur plan correctionnel.

La première évaluation de la stratégie a eu lieu au cours du présent exercice et indique que le principal objectif poursuivi, celui d'accroître la stabilité et la capacité de gestion de l'établissement, a été atteint, et que le potentiel de réinsertion sociale des détenus de l'établissement Millhaven a également augmenté. Les examens ultérieurs porteront principalement sur les répercussions de la stratégie à moyen et à long terme.

Qu'avons-nous accompli ?

- Les 1 000 ÉTP alloués à l'embauche d'officiers correctionnels additionnels ont été pleinement utilisées, et nous sommes maintenant dans un cycle normal de recrutement et de maintien de l'effectif.
- L'objectif visant à réduire le recours à des officiers correctionnels occasionnels a été atteint. À la fin de ce projet d'embauche, le nombre d'agents de correction «occasionnels» avait considérablement diminué, passant de 570 à cinq, assurant ainsi la continuité dans les opérations.
- Les dépenses en heures supplémentaires ont été réduites.

Quelles sont les prochaines étapes ?

L'évaluation finale portant l'impact de l'initiative sur la santé et la sécurité en établissement sera terminée en juillet 2002.

Gangs et crime organisé

Pour que les délinquants puissent réussir leur réinsertion dans la société, à titre de citoyens respectueux des lois, il est très important de leur offrir un milieu de vie sûr – sans peur, sans intimidation et sans coercition – pendant leur période d'incarcération. Toutefois, les délinquants appartenant à des organisations criminelles sont de plus en plus nombreux à être pris en charge par le système correctionnel fédéral. Les activités de ces groupes dans les établissements fédéraux menacent la sécurité, l'ordre et la gestion efficace des opérations en établissement et dans la collectivité. Une attention spéciale est portée au récent phénomène des gangs autochtones, largement concentrés dans la région des Prairies.

Le SCC s'efforce d'empêcher les membres et les collaborateurs des organisations criminelles d'exercer leur influence dans les établissements correctionnels, d'encourager les membres des organisations criminelles à rompre les liens qui les unissent aux organisations criminelles et de venir en aide à ceux qui manifestent un tel désir. Le SCC s'engage aussi à aider les membres du personnel à gérer les incidents comportant le recours à l'intimidation, à la coercition et aux menaces.

Qu'avons-nous accompli ?

Les éléments clés pour parvenir à contrôler et gérer les gangs et les organisations criminelles comprennent l'établissement de partenariats et l'échange de renseignements. Toute l'année durant, le SCC a maintenu une étroite collaboration, tant à l'échelon national que régional, avec les organisations de justice pénale qui s'intéressent à la question du contrôle et de la gestion des groupes et qui tentent de constituer une base de connaissances sur le sujet.

Nous avons effectué des modifications qui facilitent le signalement des incidents de sécurité liés aux gangs et la constitution d'une banque de données sur les gangs et sur le crime organisé qui aideront à surveiller les activités des membres de gangs. Le SCC a également démarrer un projet ayant pour but la mise en œuvre d'une initiative correctionnelle visant les gangs autochtones. Le nombre d'incidents reliés à ces gangs, au cours d'une période donnée, sera consigné.

Qui sont nos partenaires ?

- La Commission nationale des libérations conditionnelles
- Les associations syndicales
- Le ministère du Solliciteur général du Canada
- La Gendarmerie royale du Canada
- Le Service canadien du renseignement de sécurité
- Justice Canada

Répression des drogues

La toxicomanie menace sérieusement, à long terme, la santé et le bien-être des Canadiens. Les organisations criminelles possèdent de vastes réseaux de trafic de drogues qui étendent leurs activités, non seulement dans la collectivité, mais aussi dans les établissements correctionnels.

Le trafic de drogues a une incidence directe sur le comportement des détenus, de leurs familles et des personnes qui leur rendent visite. Ces comportements vont de l'agitation chez les délinquants dont les facultés sont affaiblies par les drogues à l'intimidation et à la coercition.

Qu'avons-nous accompli ?

- Tout au long de l'année, le SCC a mis en œuvre des initiatives visant à réduire l'approvisionnement en drogues :
    - 12 chiens-détecteurs de drogues et maîtres-chiens furent introduits.
    - Des unités pilotes de soutien intensif ont été aménagées. Ces unités intègrent efficacement tous les éléments de counseling et de contrôle afin d'intervenir en matière de toxicomanie (à ce stade uniquement disponibles dans des établissements pour hommes).

- Des détecteurs ioniques ont été installés dans tous les établissements à sécurité maximale et moyenne et le SCC est sur le point d'acheter des équipements semblables pour les établissements à sécurité minimale.
- La politique concernant les fouilles à la grille d'entrée a été révisée. Toutes les personnes, y compris les membres du personnel, qui pénètrent dans un établissement sont maintenant assujetties à des fouilles semblables à celles qui se déroulent dans les aéroports (détecteurs de métal et utilisation de scanner pour fouille de biens personnels)

Évaluation des unités de soutien intensif : phase I

L'unité de soutien intensif est une initiative découlant de la stratégie antidrogue annoncée par le Solliciteur général le 5 avril 2000. Des unités distinctes ont été aménagées dans cinq établissements fédéraux du Canada afin de fournir une aide supplémentaire aux détenus. Les détenus qui se portent volontaires pour vivre dans ces unités signent un contrat en vertu duquel ils acceptent de s'abstenir de consommer des drogues illicites et ils sont expulsés si les résultats des tests de dépistage sont positifs ou s'ils sont trouvés en possession de drogues ou d'alcool.

La seconde évaluation, qui doit commencer au cours de l'exercice 2002-2003, portera sur les résultats et effets prévus à plus long terme.

- Continuation du programme d'analyse d'urine.
- Les résultats des saisies de drogues en établissement[11] sont nettement à la hausse. Le SCC s'attend à ce que sa politique améliorée en matière de répression des drogues continue de se traduire par une augmentation des substances saisies, en attendant que le second élément de la stratégie antidrogue fasse diminuer la demande pour de telles substances.

Type de drogues saisies	1999-2000	2000-2001
Pilules diverses (unités)	1 894	2 979
Cocaïne (grammes)	159,7	355,4
Opiacés (grammes)	163,9	245,4
Alcool artisanal ou autre (litres)	12 216,5	8 245,6
THC (grammes)	5 443,4	8 013,7

Source : Système de gestion des délinquants

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Compléter la mise en œuvre des initiatives.
- Aménager une unité de soutien intensif dans chaque établissement.

[11] Pour plus de détails sur les saisies de drogues en établissement, voir page 82.

RÉINSERTION SOCIALE

Principal engagement
« Contribuer à la protection des canadiens en s'assurant que la réinsertion sociale des délinquants est efficace et sans risque. »

Objectif
Inciter activement et aider les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois.

Description
Différents services et programmes offerts dans les établissements et dans la collectivité, dont les suivants :

- Gestion des cas;
- Services psychologiques et d'aumônerie;
- Formation générale et professionnelle;
- Emploi et perfectionnement professionnel;
- Compétences psychosociales;
- Lutte contre la toxicomanie;
- Autres programmes qui répondent à des besoins personnels, culturels, sociaux, spirituels et autres.

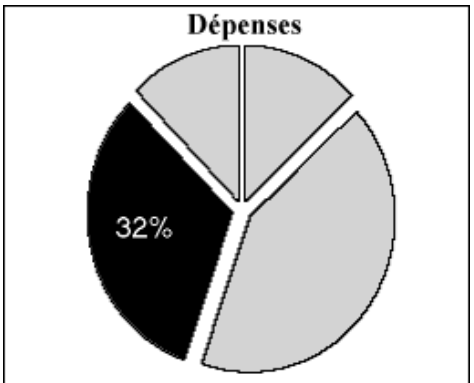

Dépenses prévues	452 563 000$
Total des autorisations	460 535 296$
Dépenses réelles	429 542 983$
Nombre réel d'ETP utilisés	4 273 (31,3%)

Contexte

Au cours du siècle dernier, la recherche et l'expérience ont montré que la simple incarcération en soi ne suffit pas à dissuader les délinquants de se livrer à des activités criminelles. Donc l'approche du SCC en matière de réinsertion sociale des délinquants consiste essentiellement à tenter de modifier pour le mieux le mode de vie et le comportement des délinquants, persuadé que ces changements perdurent après leur mise en liberté.

> *« Le gouvernement collaborera avec les Canadiens pour que nos communautés demeurent sûres. Il travaillera de manière équilibrée, en combinant d'une part une approche axée sur la prévention et l'action communautaire et, d'autre part, des mesures destinées à combattre la criminalité grave. »*
> Discours du Trône, octobre 1999

Les opinions des Canadiens sur les services correctionnels se sont également transformées. Le public est aujourd'hui plus ouvert à la rééducation, par opposition aux objectifs punitifs, et accepte mieux les mises en liberté sous condition et les approches de la justice réparatrice. En dépit de l'insistance sur la réinsertion sociale, le taux d'incarcération au Canada demeure plus élevé que dans tous les autres pays occidentaux industrialisés, exception faite des États-Unis (129 délinquants incarcérés par tranche de 100 000 Canadiens, comparativement à 645 aux États-Unis).

La stratégie correctionnelle du SCC comprend un processus d'évaluation initiale qui utilise des outils fondés sur la recherche pour évaluer les besoins des délinquants et le risque qu'ils représentent pour la collectivité et des programmes accrédités qui visent à satisfaire les besoins de la population carcérale sous responsabilité fédérale et un plan correctionnel qui tient compte du potentiel de réinsertion sociale du délinquant.

La difficulté de trouver un emploi stable et bien rémunéré est un facteur qui contribue au comportement criminel. Il est donc très important que les programmes du SCC s'attaquent à la question de l'employabilité des délinquants et leur fournissent l'occasion d'acquérir des attitudes, des compétences et une expérience de travail durant leur incarcération, de telle sorte qu'ils puissent obtenir et conserver un emploi après leur mise en liberté et devenir des contribuables et des citoyens respectueux des lois.

Aperçu des réalisations

Le mandat du SCC est la réinsertion sociale sans risque des délinquants. Afin de préparer les délinquants à leur mise en liberté éventuelle, le SCC doit évaluer leurs besoins et concevoir, à leur intention, des programmes et des interventions susceptibles de s'attaquer aux comportements criminels des délinquants. Dans la prestation de ces programmes, le SCC doit tenir compte des besoins particuliers des différents segments de la population carcérale, y compris des femmes et des délinquants autochtones. Les efforts déployés par le SCC pour favoriser la réinsertion sociale des délinquants sont appuyés par un processus de gestion des cas qui vise à préparer les délinquants à se réinsérer sans risque et le plus rapidement possible dans la société, un fois admissible à une libération conditionnelle.

Une fois que les délinquants sont mis en liberté, le rôle du SCC se poursuit. Les activités dans la collectivité comprennent la surveillance, le soutien et les programmes. Ces trois activités sont des outils qui optimisent les chances de réinsertion sociale des délinquants tout en assurant la sécurité publique.

Ces dernières années, le SCC a continué d'adapter son processus de gestion des cas et a mis de l'avant plusieurs initiatives dans le domaine de la communication de renseignements et des partenariats avec les collectivités, surtout avec les collectivités autochtones. En raison de la complexité de l'évolution du comportement humain, les résultats obtenus par le SCC dans ce secteur ne changent pas beaucoup d'une année à l'autre. Ces résultats se dévoilent sur une longue période. Pour l'exercice 2000-2001, le SCC est parvenu à maintenir le cap pour ce qui est des résultats :

- Depuis l'exercice 1996-1997, le nombre de délinquants renvoyés en détention chaque année pour purger une nouvelle peine fédérale après la date d'expiration de leur mandat a augmenté légèrement mais de manière constante[12]. **Toutefois, cette année, leur nombre a diminué pour la seconde année de suite. Cela représente approximativement 8% par rapport à 1998-1999.**
- Un certain nombre d'accords au titre des articles 81 et 84 de la LSCMLC, prévoyant des dispositions pour la prise en charge, la garde et la supervision des délinquants autochtones, ont été signés avec des collectivité autochtones.
- Le Centre de recherche en toxicomanie a ouvert ses portes à Montague, Île-du-Prince-Édouard.

[12] Ce chiffre se base sur toutes les nouvelles peines durant une année.

Résultat clé

« Processus de préparation des cas qui optimise le nombre de délinquants préparés en vue de leur mise en liberté sous condition la plus rapide possible. »

Une réinsertion sociale réussie et en temps opportun implique un enchaînement approprié de l'évaluation, des programmes, de la planification et des stratégies pré-libératoires. Un des indicateurs utilisés pour mesurer ce résultat clé est le pourcentage de délinquants toujours incarcérés après la date d'admissibilité à la semi-liberté, puis après la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale. Il faut souligner que les interventions correctionnelles du SCC ne sont pas les seuls facteurs qui influent sur la mise en liberté des délinquants; la motivation des délinquants, le risque qu'ils représentent et leurs besoins ont également une incidence sur les résultats.

Moyenne nationale des délinquants incarcérés [13] par rapport à la date d'admissibilité à la libération conditionnelle

Type	Groupe	1999-2000	2000-2001
Délinquants toujours incarcérés **après la date d'admissibilité à la semi-liberté** et avant la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale, sans période de surveillance préalable	National	64 %	63 %
	Femmes	41 %	40 %
	Autochtones	77 %	72 %
Délinquants toujours incarcérés **après la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale** et avant la date de la libération d'office, sans période de surveillance préalable	National	34 %	34 %
	Femmes	16 %	14 %
	Autochtones	46 %	45 %

Source : Système de gestion des délinquants

La moyenne nationale de délinquants ayant dépassé la date d'admissibilité à la semi-liberté et à libération conditionnelle totale est demeurée stable par rapport à l'année dernière. Ce constat vaut également pour les délinquantes. Le nombre de délinquants autochtones toujours incarcérés après la date d'admissibilité à la semi-liberté a cependant diminué de 5 %. Les délinquantes sont mises en liberté plus rapidement par rapport à la moyenne de la population carcérale nationale, tandis que les délinquants autochtones restent généralement incarcérés plus longtemps. La stratégie de réinsertion sociale des délinquants autochtones cherche à ramener à la moyenne nationale le pourcentage d'entre eux qui demeurent incarcérés après les dates d'admissibilité à la semi-liberté ou à la libération conditionnelle totale. Le SCC continue de surveiller ces indicateurs de très près. La raison la plus fréquemment invoquée pour expliquer que les délinquants sont toujours incarcérés passées ces dates est qu'ils n'ont pas réussi à terminer leurs programmes.

Gestion des cas

La gestion des cas est le processus qui consiste à évaluer, surveiller et gérer les délinquants. Les résultats de réinsertion sociale obtenus découlent directement du processus de gestion des cas. C'est la raison pour laquelle le SCC attache une grande importance à l'efficacité et à l'efficience de ce processus. Un processus efficace de gestion des cas est celui qui respecte les délais prescrits, qui est précis et de grande qualité. Un certain nombre d'indicateurs permettent d'évaluer le rendement en ce domaine.

[13] Il faut signaler que ces nombres englobent les délinquants qui renoncent à la mise en liberté, dont la mise en liberté est reportée et dont l'audience de mise en liberté est remise à plus tard.

La première étape importante de la gestion des cas est l'évaluation initiale du délinquant – un ensemble d'activités auxquelles tout délinquant admis dans le système correctionnel fédéral doit prendre part – qui conduit à l'élaboration du plan correctionnel. Ce plan décrit les besoins du délinquant et le risque qu'il représente, précise les programmes et interventions correctionnels nécessaires, et énumère les objectifs du délinquant et ce que l'on attend de lui pendant la durée de sa peine. Étant donné que le processus de réinsertion sociale est enclenché lorsque se termine l'exécution du plan correctionnel, le temps gagné durant le processus d'évaluation initiale peut se traduire par une mise en liberté plus rapide pour le délinquant.

Programme d'apprentissage cognitif de compétences psychosociales au Centre régional de réception et d'évaluation (CRRE) dans la région du Pacifique

La prestation d'un tel programme poursuit plusieurs objectifs, notamment celui d'augmenter le pourcentage de délinquants qui terminent le programme avant la date de leur admissibilité à la semi-liberté, d'accroître le nombre de délinquants mis en liberté à la date de leur admissibilité à la semi-liberté et de favoriser une meilleure adaptation des délinquants à la vie en établissement.

La première évaluation indique que les résultats sont favorables :

- Tous les participants ont terminé le programme avant la date d'admissibilité à la semi-liberté;
- Les participants ont pris une longueur d'avance de cinq semaines sur leurs cédules de programme comparé aux non-participants. 70 % des membres du groupe en traitement ont été mis en liberté à la date de leur admissibilité à la semi-liberté, comparativement à 52 % des membres du groupe témoin;
- Les participants ont eu moins de difficulté que les non-participants à s'adapter à la vie en établissement, ce qui s'est traduit par une augmentation des placements dans les établissements d'un niveau de sécurité moindre.

Qu'avons-nous accompli ?

- La priorité a été accordée à la prestation de programmes de réinsertion sociale dès l'étape de l'évaluation initiale, au cours de laquelle aucun programme n'était offert auparavant. Cette mesure permet de profiter d'une période durant laquelle le délinquant n'est pas occupé, sauf s'il fréquente l'école. Ce changement devrait avoir un effet favorable sur le nombre de délinquants qui seront prêts à subir leur examen d'admissibilité à la semi-liberté au cours du prochain exercice.
- Nos efforts quant à la simplification du processus de gestion des cas ont mené à une augmentation du temps moyen dont disposent les délinquants pour suivre des programmes correctionnels avant d'être admissibles à une libération conditionnelle. Ce temps moyen, pour les délinquants purgeant une peine de quatre ans ou moins[14], est passé de 19 jours en 1995-1996 et de 60 jours en 1997-1998 à une moyenne de 100 jours en 2000-2001.
- Un programme d'orientation a été élaboré à l'intention des délinquants autochtones afin de les aider à cerner les facteurs à l'origine de leur comportement criminel. Un rapport final résume leurs besoins culturels, ce qui facilite l'évaluation de ces délinquants. Le Programme d'orientation autochtone prévoit des interventions avant l'évaluation initiale normale. Son objectif est de tenter de répondre aux besoins des délinquants autochtones en les renseignant sur le fonctionnement des services correctionnels, sur le patrimoine et les possibilités de ressourcement autochtones. À la fin de ce programme d'orientation d'une durée de deux semaines, un Aîné prépare un rapport final dans lequel il résume les besoins culturels des

[14] Pour de plus amples renseignements sur cette réalisation, voir la recommandation 3 du Comité permanent des comptes publics, à la page 77.

délinquants et formule des recommandations qui seront prises en compte par le personnel correctionnel au moment de compléter l'évaluation initiale.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Continuer de surveiller les tendances et les effets des modifications apportées au processus de gestion des cas.
- Mettre à l'essai le Programme d'orientation autochtone.
- Avec l'aide du Conseil national des Aînés autochtones, concevoir des outils d'évaluation adaptés à la culture des délinquants autochtones.

Communication des renseignements

La communication des renseignements est essentielle aux évaluations de gestion de cas et à la prise de décisions. Plusieurs initiatives ont été mises sur pied afin d'améliorer la capacité du SCC et celle de ses partenaires, à communiquer et gérer l'information.

Le projet de renouvellement du Système de gestion des délinquants (SGD) vise principalement à accroître l'efficacité du SGD à soutenir les opérations et l'échange de renseignements avec les partenaires. Ce projet, étalé sur quatre ans, en est au stade de l'élaboration. La mise en œuvre de la stratégie fédérale-provinciale-territoriale sur la communication électronique de renseignements en matière de services correctionnels est en cours. L'Initiative d'intégration de l'information de la justice, à laquelle le SCC participe, vise principalement l'amélioration à long terme de la communication des renseignements afin d'accroître l'efficacité du système de justice pénale. Les autres participants fédéraux à cette initiative comprennent la Gendarmerie royale du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, l'Agence canadienne des douanes et du revenu, Justice Canada, et Immigration et Citoyenneté Canada.

Résultat clé

Mesures de réinsertion sociale qui :

a) *optimisent le nombre de délinquants qui terminent leur mise en liberté sous condition sans révocation*
b) *réduisent au minimum le nombre d'incidents dans la collectivité*

Stratégie de réinsertion sociale

Au cours du présent exercice, le taux national de révocations est passé de 6,74 % à 6,2 % des mises en liberté.

Le saviez-vous ?

Près de 8 délinquants sur 10 arrivent dans le système correctionnel fédéral avec des antécédents criminels. Les réalisations du SCC en matière de prévention de la récidive doivent prendre en considération cette réalité.

Le pourcentage de délinquants qui se rendent à la fin de leur peine sans être réincarcérés a augmenté au cours des cinq dernières années.

Délinquants qui se rendent à la date d'expiration de leur mandat sans révocation[15]

	1996–1997	2000-2001
National	2 199 (52,7 %)	2 388 (55,5 %)
Femmes	63 (58,9 %)	155 (69,2 %)
Autochtones	196 (38,7 %)	291 (40,1 %)

Source : Résultats corporatifs du SCC, septembre 2001

Incidents dans la collectivité

En 2000-2001, 250 mises en accusation furent déposées suite à des incidents graves dans la collectivité, comparativement à 199 au cours de l'exercice antérieur, ce qui porte leur taux à 29 par 1000 délinquants. Le SCC s'emploie présentement à développer et améliorer son infrastructure communautaire en y ajoutant des programmes ainsi que des mesures préventives à la récidive.

Inculpations pour incidents graves dans la collectivité[16]

	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Meurtre (et homicide involontaire)	7	9	6
Tentative de meurtre	6	10	10
Agression sexuelle	32	23	33
Voies de fait grave	31	39	60
Prise d'otages	2	0	1
Séquestration	2	4	7
Vol à main armée	70	93	102
Autre incident spectaculaire	15	21	31
Total	**165**	**199**	**250**

Source : Résultats corporatifs du SCC, septembre 2001

Les incidents majeurs dans la collectivité se soldent souvent par une condamnation :

- Le nombre de condamnations pour infractions violentes par des délinquants en liberté sous condition a chuté de 45% au cours des sept dernières années, en passant de 339 en 1994-95 à 188 en 2000-01[17].
- Les condamnations pour infractions violentes sont plus fréquentes lorsque les délinquants sont en libération d'office (135 en 2000-01) que sous une semi-liberté ou une libération conditionnelle (un total de 53 en 2000-01)[18].

Services correctionnels communautaires

Les services correctionnels communautaires comprennent quatre activités interdépendantes – la surveillance, les programmes, la participation de la collectivité et le logement des délinquants dans les centres résidentiels communautaires (CRC) ou dans les centres correctionnels communautaires (CCC). La fonction de surveillance consiste à surveiller directement les

[15] Date d'expiration du mandat sans révocation : Les délinquants qui ont bénéficié d'au moins une mise en liberté sous condition, sans période de surveillance indiquant que leur liberté conditionnelle a été révoquée, sont réputés avoir « atteint la date d'expiration de leur mandat sans révocation ».

[16] Ces chiffres sont basés sur les rapports d'incidents reçus à l'administration centrale, concernant des délinquants arrêtés et accusés de délits dans la collectivité lors d'une semi-liberté, d'une libération conditionnelle totale ou d'une libération d'office. Ces chiffres peuvent être surestimés étant donné que même si ces délinquants ont été accusés des infractions énumérées ci-dessus, le présent rapport ne reflète pas le résultat définitif de l'audience du tribunal (condamnations).

[17] Source: CNLC SGILC

[18] Source: CNLC SGILC

délinquants. Des programmes sont aussi offerts aux délinquants dans les collectivités dans le but de s'attaquer à des problématiques précises telles que les infractions sexuelles, la toxicomanie, les relations humaines et les émotions; certains programmes sont axés sur la formation ainsi que sur l'acquisition de compétences psychosociales. Certains aspects de ces programmes sont adaptés aux besoins particuliers des délinquants autochtones. Les programmes dans la collectivité prennent appui sur les progrès que le délinquant a déjà fait en prenant part à des programmes en établissement. La participation des membres d'une collectivité est essentielle, aussi bien aux activités de surveillance qu'aux programmes dans la collectivité; des organismes ou des particuliers réalisent ou enrichissent les activités des programmes, soit à titre de bénévoles ou en vertu d'un contrat.

L'hébergement dans des établissements résidentiels communautaires peut être recommandé pour un segment de la population afin de mieux les gérer lors de leur mise en liberté sous condition.

Programmes communautaires

Il y avait un débalancement au niveau des ressources disponibles dans la collectivité par rapport à celui dans les établissements. Cette situation fût identifiée et des mesures correctives furent mises en place. Le SCC a réattribué les fonds relatifs aux programmes dans la collectivité afin d'en renforcer l'infrastructure et de mettre l'emphase sur ces programmes comme étant essentiels au succès de la réinsertion. Au cours de la dernière année, le coût des opérations dans la collectivité a augmenté de 2.4% par rapport à l'année précédente.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, une nouvelle augmentation du budget des programmes dans la collectivité a permis à un plus grand nombre de délinquants d'y participer.

Inscriptions aux programmes offerts dans la collectivité	Exercice **1998–1999**		Exercice **1999–2000**		Exercice **2000–2001**	
	Total	AUTOCHTONE	Total	AUTOCHTONE	Total	AUTOCHTONE
Programmes pour toxicomanes	1 709	51	2 001	56	2 121	94
Programme d'acquisition de compétences psychosociales	609		886		840	
Programme de développement personnel	528		588		695	
Programmes pour délinquants sexuels	438		549		559	
Programme de lutte contre la violence familiale	267		260	1	288	10
Programme Contrepoint	94		185		406	
Programme pour délinquants violents	180		231	12	249	59
Programmes de formation	121		193		199	
Programmes pour Autochtones	1	1	29	29	40	40
Programmes pour délinquants ayant des besoins spéciaux	9		4		44	
Totaux de l'exercice	**3 956**	52	**4 926**	98	**5 441**	203

Source : Système de gestion des délinquants

Nota : Les programmes destinés aux délinquants autochtones sont répertoriés dans les différentes catégories auxquelles ils appartiennent. Le nombre d'inscriptions aux programmes pour Autochtones est indiqué dans les colonnes en gris.

Justice réparatrice et règlement des différents

La justice réparatrice et le règlement des différends sont de nouvelles façons de percevoir la criminalité et les conflits qui offrent la possibilité de réformer le système de justice et de renforcer les collectivités. Les modèles de la justice réparatrice et du règlement des différends sont considérés comme un aspect fondamental de la démarche visant à créer des collectivités et des établissements plus sûrs. Ces mesures pourraient s'avérer une expérience plus satisfaisante de la justice pour les collectivités, pour les délinquants et pour les victimes, une manière de responsabiliser davantage les délinquants et de favoriser leur réinsertion sociale sans risque pour la société. Elles peuvent également contribuer à rendre les milieux de travail plus sains en augmentant la capacité des membres du personnel et des délinquants de résoudre les conflits en milieu correctionnel.

Qu'est-ce que la justice réparatrice?

« Dans le modèle de la justice officielle ou rétributive, le crime est perçu comme une infraction contre l'État, définie en fonction de la violation des lois et de la reconnaissance de la culpabilité. Dans un affrontement entre le délinquant et l'État, suivant des règles systématiques, la justice consiste à blâmer et à punir. Dans le modèle de la justice réparatrice, le crime est perçu comme une infraction contre des personnes et comme une violation des relations établies, d'où l'obligation de réparer les torts causés. »

Source : Howard Zehr, Changing Lenses, 1990.

Dans le milieu de la justice réparatrice, le Canada est reconnu par l'Organisation des Nations Unies comme étant un des pionniers dans ce domaine. Grâce à plusieurs initiatives de justice réparatrice, le SCC contribue à cette renommé internationale.

Qu'avons-nous accompli ?

- Vastes efforts pédagogiques, incluant la formation de plus de 200 employés et membres de la collectivité en matière de justice réparatrice et la publication du Guide 2001 des ressources canadiennes en justice réparatrice et des programmes pédagogiques de règlement de conflit.
- Plusieurs projets de démonstration en justice réparatrice sont en cours, et jusqu'à présent les rapports préliminaires d'évaluation sont très positifs, ce qui est révélateur du succès de ces projets.
- Une évaluation des quatorze projets pilotes, financés en partie par le Fonds de Règlement des Différents du Ministère de la Justice, fait état des facteurs-clés du succès et des leçons apprises dans la progression des changements culturels et dans la création d'opportunités réparatrices.
- Achèvement du processus de consultation nationale sur l'élargissement des services de médiation entre la victime et l'auteur d'un crime grave.
- Fait preuve de leadership lors d'événement de justice réparatrice d'envergure nationale et internationale comme le processus pour l'élaboration des normes et principes de la justice réparatrice de l'Organisation des Nations-Unies ou le groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la justice réparatrice.
- La semaine de justice réparatrice et sa variété d'activités a permis une plus grande ouverture sur la collectivité. Le SCC a reçu d'excellente critique sur la qualité de ses documents ainsi que sur ses partenariats lors d'activités locales.
- Un groupe consultatif national sur les victimes a été constitué afin de fournir une orientation sur un certain nombre de sujets clés.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Multiplier dans les régions les occasions de promouvoir un changement de culture en ayant recours à l'approche de la justice réparatrice et du règlement des conflits.
- Inciter le SCC à établir des relations avec les victimes dans un contexte de justice réparatrice.
- Élaborer une stratégie visant à rendre plus accessibles, dans l'ensemble du pays, les services de médiation entre la victime et le délinquant.
- Poursuivre l'initiation du personnel à la justice réparatrice.
- Continuer d'appuyer les projets pilotes de justice réparatrice qui s'appuient sur la recherche.
- Évaluer les leçons apprises et les faire connaître à l'intérieur du Service ainsi qu'aux partenaires du SCC.
- Continuer de participer aux travaux des comités et forums fédéraux-provinciaux-territoriaux et internationaux et d'exercer une influence à l'intérieur de ceux-ci.

Qui sont nos partenaires ?

Tout en favorisant le développement de la justice réparatrice, le SCC travaille à établir des partenariats avec la Société John Howard, avec les victimes, avec la collectivité et avec les autres organismes gouvernementaux. L'approche de la justice réparatrice nécessite des engagements, des consultations ainsi qu'un dialogue avec les partenaires au sujet des initiatives et des changements d'orientation proposés.

Soutien communautaire

Le soutien communautaire est un élément important de toute forme de mise en liberté. Le délinquant nouvellement libéré est confronté à des tentations et à des situations stressantes et il a parfois besoin d'aide à s'adapter. C'est surtout vrai pour les délinquants qui présentent un risque élevé de récidive et pour ceux qui ont de grands besoins. Les cercles de soutien sont particulièrement bien adaptés à ces catégories de délinquants et leur utilisation sera accrue.

Qu'avons-nous accompli ?

Il existe maintenant des cercles de soutien et de responsabilité dans 23 villes canadiennes. L'initiative de l'aumônerie communautaire a permis de créer, partout au pays, 40 cercles de soutien et de responsabilité à l'intention des délinquants sexuels notoires. Au fil des ans, près de 70

Qu'est-ce qu'un… Cercle de soutien?

Rôle: Poursuivre la réinsertion sociale d'un délinquant au-delà de la fin de la peine Le cercle se veut à la fois un mécanisme de soutien et de sécurité.

Qui fait partie du cercle?

- Le délinquant est le principal membre du cercle. Chaque cercle compte entre 6 et 8 citoyens dans la collectivité dont le rôle est de favoriser l'instauration d'un climat de confiance et la communication entre tous et qui partagent la responsabilité de fournir au délinquant le soutien dont il a besoin.

Fonctionnement du cercle

- Ensemble, les membres du cercle définissent les conditions relatives au comportement du délinquant et à ses fréquentations. Ils précisent ce qu'ils attendent du délinquant et déterminent la marche à suivre en cas de violation des conditions fixées.
- Les membres offrent un soutien au délinquant afin d'éviter un retour au crime.

Accomplissements :

- Il existe 40 cercles de soutien dans 23 villes, chacun assurant le soutien à un délinquants.
- Depuis les débuts cercles de support, 40 délinquants ont bénéficié de leurs services.
- Plus de 500 citoyens à travers le Canada s'impliquent dans cette initiative.

délinquants ont bénéficié de ce genre de soutien. De petits groupes de citoyens (au total entre 500 et 600 à travers le Canada), choisis avec soin et formés à cette fin, rencontrent périodiquement le délinquant afin de l'aider dans son cheminement personnel et assurer sa réinsertion sociale sans risque pour la collectivité au-delà de la fin de la sentence.

Qui sont nos partenaires?

- La Commission nationale des libérations conditionnelles
- La Société John Howard
- Les organisations religieuses
- L'Armée du salut
- Les organisations para-religieuses
- La Société Elizabeth Fry
- Les comités consultatifs de citoyens

Résultat clé

- *Diminution du nombre de délinquant en isolement préventif*
- *Nombre de délinquants étant réintroduit sans incident dans un établissement à sécurité maximale à partir de l'unité spéciale de détention*

L'unité d'isolement et l'unité spéciale de détention doivent être utilisées avec prudence et le processus doit demeurer équitable et respecter la primauté du droit. À la lumière de ces réalités, le SCC s'est engagé à diminuer la période passée par les délinquants en isolement préventif, ainsi qu'en unité spéciale de détention.

Unité d'isolement

L'unité d'isolement est une des nombreuses méthodes qu'utilisent les établissements du SCC pour gérer la population carcérale.

Les délinquants placés en isolement ont peu de rapports avec les autres délinquants. Comme ils passent la majeure partie de leur temps dans leur cellule, ils peuvent difficilement participer aux activités prévues à leur plan correctionnel.

Le placement en isolement peut être sollicité ou non sollicité. L'isolement sollicité d'un délinquant peut être ordonné lorsque ce dernier en fait la demande parce qu'il ou elle estime être en danger dans la population carcérale générale.

Un placement non sollicité peut être ordonné lorsque l'on croit que le délinquant :

- risque de compromettre la sécurité de l'établissement ou d'une personne;
- risque de nuire au déroulement d'une enquête sur un délit criminel ou sur une infraction disciplinaire grave;
- peut être en danger dans la population carcérale générale et ne fait pas de demande d'isolement.

Que l'isolement soit sollicité ou non sollicité, tous les efforts doivent être déployés pour ramener le délinquant dans une situation moins restrictive le plus tôt possible, sans faire courir de risque à personne, afin qu'il puisse continuer de participer à la réalisation de son plan correctionnel. Le

recours à l'isolement est une mesure grave et indique que toutes les autres solutions de rechange raisonnables ont été considérées.

Qu'avons-nous accompli ?

Nombre moyen de jours passés en isolement

	1998–1999	1999-2000	2000-2001
Sollicité Non sollicité	25,1 jours (351) 62,7 jours (354)	26,2 jours (403) 54,7 jours (342)	24,4 jours (407) 51,7 jours (323)
Tous	36,4 jours (705)	34,6 jours (745)	32,0 jours (730)

Source : Système de gestion des délinquants
Note : Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre moyen de délinquants envoyés en isolement.

- Dans l'ensemble, la période d'isolement d'un délinquant n'a cessé de diminuer au cours des trois dernières années. Comparativement à l'année dernière, le nombre de délinquants placés en isolement a également légèrement fléchi.
- Une nouvelle stratégie a été élaborée afin de réduire le nombre de délinquants maintenus en isolement préventif pendant une longue période (plus de 90 jours). Au cours du prochain exercice, cette stratégie sera mise à l'essai dans les cinq régions.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Le SCC fait l'essai de modifications au processus décisionnel sur la gestion de la population en isolement préventif est en cours; il prévoit la participation d'une personne de l'extérieur au comité qui prend les décisions relatives à l'isolement de certains délinquants. Ce nouvel élément devrait contribuer à accroître l'équité apparente du processus. Le projet pilote s'effectuera au cours de l'exercice 2001-2002.

Unité spéciale de détention

L'unité spéciale de détention est une autre des nombreuses méthodes qu'utilisent les établissements du SCC pour gérer la population carcérale.

L'unité spéciale de détention est un établissement spécialisé dont l'aménagement matériel et les opérations sont conçus pour exercer le contrôle nécessaire sur des délinquants qui ont commis des actes extrêmement violents contre d'autres délinquants ou des membres du personnel ou qui présentent un risque d'évasion important. L'objectif de cette unité est de préparer les délinquants à retourner de manière sûre dans un établissement à sécurité maximale. L'unité spéciale de détention est située dans la région du Québec.

Qu'avons-nous accompli ?

- En août 2001, 77 délinquants étaient incarcérés à l'unité spéciale de détention; ce nombre représente 0,6 % de la totalité des détenus. Le nombre de jours[19] qu'ils ont passés dans cette unité a considérablement diminué, passant de 433 en 1998-1999 à 310 en 2000-2001. Ceci indique que le SCC a pu, en un laps de temps plus court, transférer les délinquants vers un milieu moins restrictif, et ce, de manière sûre et appropriée.

[19] Ces chiffres correspondent au séjour moyen des délinquants qui ont quitté l'unité spéciale de détention au cours de l'exercice 2000-2001.

Résultat clé

« Logement des délinquants, des délinquantes et des délinquants autochtones dans des établissements qui offrent des programmes répondant à leurs besoins particuliers. »

Programmes correctionnels

Les programmes correctionnels cherchent à combattre les attitudes et croyances qui sont à l'origine du comportement criminel, à aider les délinquants à acquérir des compétences pro-sociales et à prévenir la résurgence du comportement criminel. Ces programmes sont d'une intensité variable et couvrent une gamme étendue de sujets. La plupart des programmes s'adressent à la population générale, mais certains sont conçus pour répondre aux besoins de certaines catégories de personnes : les délinquants violents, les délinquantes et les délinquants autochtones, les délinquants sexuels et les délinquants ayant des besoins spéciaux. Le SCC élargit, améliore et standardise sans cesse sa gamme de programmes afin d'appuyer et de maintenir une réinsertion sans risque.

Le saviez-vous ?
Comparativement à la population canadienne en général, trois fois plus de délinquants sont aux prises avec des troubles ou des difficultés d'apprentissage.

Les éléments clés de la crédibilité et de l'efficacité des programmes correctionnels du SCC sont les suivants : ils s'appuient sur les résultats de la recherche, ils sont accrédités à l'échelon international et ils utilisent des techniques cognitivo-comportementales.

En ce qui à trait aux programmes académiques, les résultats des tests administrés montrent qu'à leur arrivée dans le système correctionnel, environ 65 % des délinquants ont un fonctionnement inférieur à celui des élèves des premières années du secondaire. L'alphabétisation fonctionnelle joue un rôle déterminant dans la réussite des programmes correctionnels, dans l'acquisition de nouvelles compétences et dans le développement personnel.

Qu'avons-nous accompli?

- En tout, 64 programmes correctionnels différents sont accessibles aux délinquants.

Taux d'inscription des délinquants aux programmes et taux de réussite[20]

	Exercice **1999-2000**				Exercice **2000–2001**			
	Total des inscriptions	Délinquants autochtones	Délinquantes	Progr. terminé avec succès	Total des inscriptions	Délinquants autochtones	Délinquantes	Progr. terminé avec succès
Tous les programmes[21]	**31 669**	1 571	1 139	**54 %**	**31 372**	1 567	1 033	**56 %**
Programmes pour Autochtones	**765**	765	152	**51 %**	**778**	778	154	**52 %**
Programme Contrepoint	**186**			**56 %**	**396**			**54 %**
Éducation	**10 738**	45	83	**30 %**	**11 571**	55	70	**36 %**
Programmes ethnoculturels					**11**			**85 %**
Violence familiale	**1 307**	110	122	**82 %**	**1 361**	93	114	**70 %**
Compétences psychosociales	**6 257**		284	**66 %**	**5 436**		287	**78 %**
Développement personnel	**3 604**	37	205	**76 %**	**3 181**	14	151	**76 %**
Programmes pour délinquants sexuels	**1 802**	96		**68 %**	**1 653**	61		**66 %**
Délinquants ayant des besoins spéciaux	**270**		5	**65 %**	**290**		2	**65 %**
Programmes pour toxicomanes	**5 938**	488	245	**67 %**	**5 944**	456	215	**58 %**
Délinquants violents	**759**	12		**61%**	**711**	87		**67 %**
Programmes pour délinquantes	**43**	18	43	**67%**	**40**	23	40	**73 %**

Source : Système de gestion des délinquants

Note : Le taux de réussite indique le pourcentage de délinquants qui ont terminé le programme à l'intérieur de l'exercice. Les délinquants qui ont terminé un programme ont suivi toutes les sessions que comprend ce programme.

Dans l'ensemble, il y a une légère augmentation du taux d'achèvement des programmes par rapport au dernier exercice.

[20] Les délinquants autochtones, les délinquantes et les délinquants appartenant à des groupes etchnoculturels peuvent s'inscrire aux programmes destinés à la population générale et aussi participer à des programmes qui leur sont exclusivement destinés.

[21] Ce tableau fait référence à l'inscription aux programmes dans la collectivité et en établissement.

Les programmes ci-dessous en sont à des stades différents d'élaboration ou de mise en œuvre :

Programme	Degré d'avancement
Programme d'intensité élevée pour les toxicomanes	Phase pilote
Programme national de ressourcement pour les Autochtones (en partenariat avec les travailleurs sociaux autochtones auprès des tribunaux et la Fondation pour la guérison des Autochtones)	Achevé
Programme pour les délinquants autochtones violents (phase pilote terminée)	Mis en œuvre à l'échelle nationale
Programme de lutte contre la violence familiale en milieu autochtone (phase pilote terminée)	Mis en œuvre à l'échelle nationale
Programme de maîtrise de la colère et des émotions à l'intention des délinquantes	En voie d'élaboration
Programme pour délinquantes toxicomanes (en partenariat avec le Centre de recherche en toxicomanie)	En voie d'élaboration
Programme d'intensité modérée pour délinquants autochtones toxicomanes	En voie d'élaboration

- Le Centre de recherche en toxicomanie a ouvert ses portes, à Montague, Île-du-Prince-Édouard, Son mandat est de procéder à de la recherche en matière de toxicomanie ayant un lien avec le comportement criminel et d'élaborer un programme coordonné de recherche appliquée à tous les paliers de gouvernement. Les chercheurs s'intéressent à des sujets tels que le traitement à la méthadone ainsi que le syndrome et les effets de l'alcoolisation fœtale.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- L'accréditation du programme d'intensité élevée pour les toxicomanes doit avoir lieu à l'automne 2001.
- Le programme national de ressourcement pour Autochtones sera mis à l'essai (phase pilote).

Qui sont nos partenaires ?

- Association canadienne des troubles d'apprentissage
- Les collectivités autochtones

Programmes de travail

La mission du SCC affirme que l'emploi pour les délinquants joue un rôle important dans l'acquisition d'aptitudes et de capacités qui leur seront utiles une fois en liberté et contribue au bon ordre et à la saine gestion des établissements, tout en reflétant l'importance qu'attache notre société au travail productif.

Tant en établissement que dans la collectivité, l'emploi pour les délinquants[22] comporte de nombreux aspects positifs. L'emploi permet aux délinquants d'avoir une activité productive tout en participant à d'autres activités de réinsertion sociale; le fait d'occuper un emploi contribue à éliminer un facteur qui est à l'origine de la criminalité tout en fournissant aux délinquants l'occasion d'acquérir de nouvelles compétences; l'emploi facilite également leur mise en liberté graduelle dans la collectivité dans le cadre du Programme de placement à l'extérieur. Dans les établissements, les délinquants travaillent dans différents domaines, notamment ceux de la boucherie, du recyclage, de la fabrication de meubles et de l'imprimerie.

[22] Pour de plus amples renseignements sur cette réalisation, voir la recommandation 6 du Comité permanent des comptes publics, à la page 80.

CORCAN, un organisme du SCC responsable du programme d'emploi des délinquants, a révisé sa stratégie d'emploi tant en établissement que dans la collectivité. CORCAN n'évaluera pas seulement les compétences professionnelles des délinquants mais aussi l'utilisation qu'ils font des outils mis à leur disposition dans les autres programmes correctionnels, comme par exemple la gestion de la colère et la résolution de problème. Dans la mesure où les tâches attribuées par CORCAN ressemblent à celles qui sont offertes dans la collectivité, elles fournissent une occasion de vérifier les compétences des délinquants de même que leur attitude et leur degré de confiance.

Le saviez-vous?

Tant les délinquants incarcérés que les libérés conditionnels ont la possibilité de s'acquitter de leur dette envers la collectivité en travaillant pour des organismes communautaires et de bienfaisance. Voici quelques exemples de contributions des délinquants à la société :

- **Établissement de l'Atlantique** (sécurité maximale; Renous, N.-B.) : Les détenus administrent 35 écloseries afin d'aider à reconstituer les stocks de poissons de la rivière Miramichi.
- **Établissement Westmorland** (sécurité minimale; Dorchester, N.-B.) : L'an dernier, le potager des « détenus plus âgés » a permis de faire don d'au moins deux tonnes de légumes à la soupe populaire Ray of Hope.
- **Région de Laval** (Québec) : Jusqu'à cinq délinquants par jour travaillent bénévolement pour une association de personnes âgées de Laval et assistent les aînés dans leurs tâches quotidiennes.
- **Établissement Frontenac** (sécurité minimale; Kingston,Ont.) : Les excédents de lait produits à la laiterie de l'établissement sont donnés à de nombreux organismes de bienfaisance.
- **Établissement de Grande Cache** (sécurité minimale; Grande Cache, Alb.) : Le groupe des condamnés à perpétuité répare des bicyclettes brisées qui sont ensuite redonnées aux enfants défavorisés de la collectivité.
- **Établissement de Stony Mountain** (sécurité moyenne, Agassiz, C.-B.) : Des détenus réparent des fauteuils roulants pour les personnes handicapées et les personnes âgées.

Qu'avons-nous accompli ?

Les réalisations de CORCAN au cours de la dernière année comprennent :

- Le nombre de détenus employés a augmenté à 4 000.
- Les revenus ont augmenté de 3 millions de dollars.
- Une réduction de plus de 50% a été réalisées dans l'emprunt des fonds renouvelables.
- Une opinion favorable à été reçue à la suite d'une vérification externe de ses états financiers, soulignant la conformité avec les principes comptables généralement reconnus (PCGR).
- Une nouvelle initiative visant à soutenir les délinquants dans la recherche d'emplois dans le secteur privé a été lancée à l'automne 2000. Cette initiative déboucha sur plus de 200 placements en milieu de travail.
- Un outil d'évaluation du rendement des délinquants a été élaboré afin de mesurer les progrès accomplis dans des domaines tels que la ponctualité, la participation, l'attitude, le comportement et la résolution de problèmes.
- CORCAN a adapté ses autres services communautaires d'aide à l'emploi aux besoins des marchés visés. Les collectivités des Premières nations font partie des principaux clients ciblés par CORCAN.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Une évaluation de la formation professionnelle est en cours et doit être achevée au cours de l'exercice 2001-2002.

Sommaires financiers des fonds renouvelables

Comme stipulé par les lignes directrices du Conseil du Trésor, voici le sommaire financier des fonds renouvelable du SCC pour l'année 2000-2001:

CORCAN (en millions de dollars)

	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Prévisions 2000-2001	Dépenses réelles 2000–2001
Recettes	73	71	77	77	**78**
Dépenses	76	75	78	78	**80**
Profits ou (pertes)	(3)	(4)	(1)	(1)	**(2)**
Ajouter les postes ne requérant pas l'utilisations de fonds :					
Dépréciation / amortissement	3	3	2	2	**3**
Changements dans les fonds de roulement	3	(3)	—	—	**16**
Besoins en capitaux (biens amortissables)	(2)	(1)	(2)	(2)	**(1)**
Besoins de trésorerie	1	(5)	(1)	(1)	**16**
Solde des autorisations	**13**	**8**	**4**	**7**	**24***

* Principales explications de l'écart dans le solde des autorisations :

- Diminution de 12,4 millions de dollars des comptes débiteurs
- Stocks réduits de 2,8 millions de dollars

Augmentation de 8,9 millions de dollars des comptes fournisseurs

Accréditation des programmes correctionnels

Afin de remplir son mandat, le SCC doit veiller à ce que ses interventions soient efficaces. Il doit également être en mesure de prouver au public et à ses partenaires que ses programmes sont avant-gardistes. Afin de valider l'efficacité et l'intégrité de ses programmes de base, le SCC a demandé à un groupe international d'experts indépendants de les accréditer. Le SCC procède également à l'accréditation de ses unités opérationnelles dans le but de s'assurer que les programmes sont exécutés de manière acceptable dans tous les établissements correctionnels.

Qu'avons-nous accompli ?

- Accréditation des 12 programmes correctionnels nationaux de base au cours de l'exercice 2000-2001.
- Durant l'année, 30 établissements situés dans deux districts ont été accrédités pour la prestation de programmes.
- En tenant compte des avis du Panel d'experts internationaux, repenser les programmes d'intensité faible et modérée pour les toxicomanes.

Qui sont nos partenaires ?

À ce jour, sept pays ont participé aux panels d'experts internationaux; ces panels comprenaient 25 experts en provenance du Danemark, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, de l'Écosse et des États-Unis.

GESTION GÉNÉRALE

Principal engagement
Jouer un rôle de chef de file dans les services correctionnels canadiens et internationaux.

Objectif
Faire en sorte qu'il y ait des politiques et des services régissant les programmes et les activités du Service et que ceux-ci soient conformes au mandat et à la mission du Service.

Description
Prestation de services corporatifs afin d'utiliser les ressources affectées de façon économique, de soutenir le processus décisionnel de la direction et de permettre l'amélioration de la responsabilité de la gestion et du contrôle opérationnel.

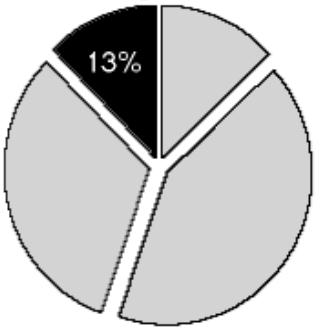

Dépenses prévues	131 067 000$
Total des autorisations	176 250 157$
Dépenses réelles	167 430 838$
Nombre réel d'ETP utilisés	1 778 (13,0%)

Contexte

Au cours des cinq à sept prochaines années, d'importants changements démographiques se produiront dans l'effectif du Service. De nombreux employés prendront probablement leur retraite et feront place à un nouveau contingent de travailleurs du savoir hautement mobiles; d'où la nécessité pour le SCC d'accroître ses investissements dans la formation et le perfectionnement de son personnel afin de réussir à conserver les employés les plus compétents et les plus qualifiés.

Afin de surmonter les difficultés liées à la complexité de l'économie mondiale d'aujourd'hui et construire un avenir meilleur pour les Canadiens et Canadiennes, « nous devons travailler ensemble, mettre nos talents en commun et partager nos idées. »
Discours du Trône, octobre 1999

Par conséquent, le SCC doit augmenter sa capacité de recruter et conserver des professionnels hautement spécialisés, en particulier des agents de correction, du personnel infirmier et des spécialistes en informatique. Un taux de roulement élevé, attribuable au vieillissement de la main-d'œuvre, et un milieu de travail de plus en plus complexe et stressant ont engendré une forte demande de formation initiale et permanente pour le personnel opérationnel et les gestionnaires, seul moyen de s'assurer que le Service demeure en mesure de protéger la sécurité du public et de s'acquitter des responsabilités qui lui sont confiées par la loi. Des enquêtes du coroner, de même que des rapports du vérificateur général et de l'enquêteur correctionnel ont remis en question la capacité du SCC de se conformer aux lois et politiques en vigueur. Des enquêtes internes ont également fait allusion à ce défaut de conformité qui constitue une préoccupation constante. Afin de résoudre cette situation, les cours de formation ont été centrés sur les obligations juridiques et politiques du Service, les nouvelles technologies, sur les stages de perfectionnement à l'intention des agents de correction et sur l'amélioration de la formation au niveau d'entrée.

Le SCC a investi les ressources nécessaires pour mettre à jour ses applications technologiques clés ainsi que l'infrastructure de ses communications et de son réseau informatique. Il a également

fallu remplacer les principaux systèmes financiers de façon à pouvoir mettre entièrement en œuvre la Stratégie d'information financière du gouvernement.

Aperçu des réalisations

Le SCC mise sur son personnel. Les stratégies de recrutement, de rétention et de perfectionnement des employés doivent être judicieuses et efficaces. Le SCC sera confronté à des changements très importants de son effectif au cours des cinq à sept prochaines années d'où l'importance de concentrer ses efforts sur la formation de gestionnaires.

Le SCC aide le Canada à respecter ses principaux engagements en améliorant son propre rendement, en faisant preuve d'innovation dans ses méthodes de gestion et en mettant en application le principe de la modernisation de la fonction de contrôleur. Il veille notamment à rattacher l'information financière et non financière dans la présentation de ses résultats. Au cours des deux dernières années, le SCC a centré ses efforts sur la mise en œuvre de systèmes, de politiques, de procédures et d'activités de formation, contribuant tous à l'émergence d'une structure efficace de soutien financier. Ces méthodes d'assurance du rendement visent les objectifs suivants : assurer le respect de la loi, faire en sorte que les programmes soient efficients et efficaces et tirer des leçons des expériences passées.

Le Service correctionnel du Canada fait aussi tout en son pouvoir pour aider le gouvernement du Canada à aider le reste du monde, premièrement en élaborant des protocoles d'entente avec d'autres pays et, deuxièmement, en fournissant aux pays en développement une aide technique dans le domaine des services correctionnels. Le Service et ses partenaires canadiens et internationaux ont pris l'engagement de mettre en commun leurs pratiques exemplaires, leur expertise, leurs renseignements, les résultats de leurs recherches ainsi que leurs activités de formation.

Résultat clé
Services de soutien offerts pour la prise en charge, la garde et la réinsertion sociale des délinquants.

Apprentissage et perfectionnement

La stratégie du Service est centrée sur l'apprentissage continu et sur le rehaussement des compétences personnelles et organisationnelles. Cette stratégie créera un environnement dans lequel les gens travailleront et apprendront à l'aide de différentes méthodes. Les cadres supérieurs et les membres de la direction participeront activement à l'élaboration des programmes de formation ainsi qu'aux activités d'enseignement et d'encadrement du personnel. Comme toute autre organisation dynamique, le Service doit mettre au point des méthodes innovatrices de formation, ce qui comprend les cours en classe et l'enseignement informatisé, l'apprentissage à distance ainsi que les programmes structurés d'encadrement. Ces mesures auront pour effet de multiplier, pour le personnel, les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement.

Qu'avons-nous accompli ?

- Le Centre d'apprentissage en gestion correctionnelle (CAGC) est entré en service à Cornwall, Ontario et offre une formation et un perfectionnement continus en gestion. Un programme d'études a été élaboré et mis en application. Le CAGC aidera les gestionnaires à faire preuve d'efficacité dans l'exécution de leurs fonctions courantes et à se préparer à occuper les postes de gestionnaires qui deviendront vacants au cours des prochaines années. Le CAGC augmentera également la capacité du SCC de mettre en application de nouvelles connaissances.
- Un cadre d'apprentissage, comprenant les politiques, les processus, les programmes et le rendement, a été élaboré.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Poursuivre l'élaboration de la formation en gestion correctionnelle.
- L'élaboration et mise en œuvre de la politique du SCC sur l'apprentissage.
- Révision des normes nationales en matière de formation.
- Mise en œuvre d'un système de planification, de surveillance ainsi que de rapports associé aux activités d'apprentissage.
- Mise en place de comptes d'apprentissage individualisés.
- L'élaboration de nouveaux programmes d'orientation des employés.

Qui sont nos partenaires ?

- Développement des ressources humaines Canada
- Le Centre canadien de gestion
- Le ministère de la Justice
- Le Syndicat des employés du Solliciteur général
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor
- La Commission de la fonction publique
- La Commission canadienne des droits de la personne
- Santé Canada
- Le Syndicat des agents correctionnels du Canada

Renouvellement de l'effectif

Le Service correctionnel du Canada se doit d'attirer et conserver des employés compétents, motivés et productifs et de leur donner de l'avancement ainsi que des possibilités de perfectionnement, en plus d'élargir le groupe de base de la catégorie de la gestion. Il est également important que son effectif soit représentatif des différents groupes à la recherche d'emploi de façon à tenir compte de l'accroissement et de la transformation de la population résultant d'une plus grande diversité ethnique et culturelle.

Le saviez-vous?
Équité en matière d'emploi

En mars 2001, 40,3 % de l'effectif du SCC étaient des femmes, 3,5 % étaient des Autochtones, 2,6 % appartenaient à des minorités visibles et 3 % étaient des personnes handicapées. Sur le plan de l'embauche, il subsiste un écart de 0,7 % pour les Autochtones, de 1,2 % pour les membres de minorités visibles et 0,4 % pour les personnes handicapées selon notre proportion ciblée.

Qu'avons-nous accompli ?

- Un cadre des ressources humaines fut créé dans le but d'obtenir un portrait plus global du rendement du Service en matière de ressources humaines. Ce cadre de travail rattache des

éléments propres au SCC — affectation des ressources et renouvellement du personnel de direction, relations de travail, conception organisationnelle et dotation, apprentissage et perfectionnement professionnel, et renouvellement de l'organisation — aux résultats clés obtenus en ce qui concerne l'évolution de l'effectif, le bien-être des employés, le renouvellement du personnel ainsi que l'apprentissage et le perfectionnement.

- La seconde évaluation annuelle de l'initiative prévoyant l'embauche de 1 000 nouveaux agents de correction[23] est maintenant terminée.
- La préparation à la mise en œuvre de la Norme générale de classification progresse tel que prévu.
- Une Stratégie nationale pour le recrutement des autochtones a été élaborée, une initiative d'une durée de trois à cinq ans qui comprend en autre la mise en place de point de repère en matière d'emploi pour les postes identifiés à période indéterminé, et ce dans tous les groupes professionnels.
- Une entente concernant la délégation des pouvoirs et responsabilités de dotation a été établie avec la Commission de la fonction publique.

Évaluation du travail par quarts

Compte tenu des bons résultats obtenus à l'établissement de Matsqui au cours de l'exercice 1999-2000, le SCC a décidé d'instaurer les horaires variables qui y avaient été mis à l'essai dans 11 autres unités opérationnelles afin d'améliorer la qualité de vie des agents correctionnels et d'accroître leur satisfaction professionnelle. Une évaluation est prévue au cours de 2001-2002.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Des plans appuyant l'équité en matière d'emploi seront développés à l'aide d'un investissement supplémentaire de 2 millions de dollars.
- Procéder à une revue du système d'emploi identifiant les obstacles afférents aux groupes visés par l'équité en matière d'emploi.
- Élaborer une stratégie de communication afin de bien informer le personnel des politiques et procédures concernant l'équité en matière d'emploi.
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de recrutement répondant aux besoins des professionnels autres que les agents de correction, tels que le personnel infirmier, le personnel clinique et les spécialistes en informatique.
- Instaurer les horaires variables dans d'autres unités opérationnelles à travers les différentes régions du pays. Évaluer le degré de satisfaction des employés et les effets de ces nouveaux horaires sur leur vie sociale et familiale, sur le contrôle de l'assiduité, sur les économies générales réalisées ainsi que sur les préoccupations ayant trait aux programmes et aux opérations.

Qui sont nos partenaires ?

- Développement des ressources humaines Canada
- Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
- Les organisations communautaires ethnoculturelles
- Les centres de ressources humaines
- Les collectivités autochtones
- La Commission de la fonction publique — Programme spécial de recrutement

[23] Voir à la page 31.

Gestion du rendement

Le vérificateur général[24] et le président du Secrétariat du Conseil du Trésor[25] ont tous les deux souligné les efforts faits par le Service correctionnel du Canada pour assurer le suivi régulier des résultats. Au cours des deux dernières années, le SCC s'est concentré sur la mise en œuvre des systèmes, des politiques et des procédures nécessaires pour mettre en place la structure de soutien financier qui permet de rattacher les résultats financiers aux réalisations, ainsi que sur la formation de ses employés en ce domaine. L'approche qu'utilise le Service pour évaluer le rendement vise à vérifier la conformité à la loi et aux politiques, l'efficacité et l'efficience des programmes et initiatives et les leçons tirées des expériences passées. L'objectif général est d'améliorer la capacité du SCC de s'orienter vers une gestion axée sur les résultats.

Qu'avons-nous accompli ?

- Le cadre stratégique a fait l'objet d'un examen qui a permis de cerner les principales difficultés ayant trait à la longueur et au caractère détaillé des documents de politique, aux grandes priorités et au rôle du Comité de direction. À la suite de cet examen, un comité d'orientation a été créé; son mandat est d'établir des liens entre les processus d'élaboration des politiques et la responsabilité de gestion.
- La mise à jour du cadre de responsabilisation de l'information financière fut complétée.
- La comptabilité d'exercice a été mise en place, ainsi que l'élaboration de nouvelles politiques financières requérant une formation adaptée pour tous les agents financiers.
- Les Services de gestion de l'information (SGI) ont revu et mis à jour les politiques et lignes directrices relatives au stockage et à la sécurité de l'information et ont conçu un outil d'évaluation de la menace et des risques qui sert à déterminer comment doivent être stockés les renseignements sur les délinquants.
- Le renouvellement du Système de gestion des délinquants – La Charte du projet a été achevée et une équipe de projet a été constituée. La mise en commun de l'information grâce à une connexion nationale, entre le SCC et les provinces et territoires, est une priorité. La mise en place de cette connexion a débuté dans des unités opérationnelles pilotes du Québec et de la Saskatchewan. Un autre projet pilote auquel participent le SCC et les commissions provinciales des libérations conditionnelles est également en cours. Des initiatives de communication des renseignements consistant à relier électroniquement les services de police avec le SCC, ont démarré dans les régions du Pacifique, de l'Ontario et du Québec.
- Les conclusions et recommandations des vérifications et des évaluations sont diffusées dans l'ensemble de l'organisation, tout comme le sont les pratiques exemplaires.
- Des mesures de rendement communes pour les postes de directeurs et de directeurs de district ont été établies.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Revoir la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation du SCC et mettre le nouveau cadre de travail en place pour l'exercice 2002-2003.
- En partenariat avec les provinces, les commissions des libérations conditionnelles et les services de police, poursuivre le travail sur le projet de renouvellement du SGD et sur les initiatives de communication électronique des renseignements.

[24] 2000 – Rapport du vérificateur général du Canada, chapitre 20.
[25] Une gestion axée sur les résultats 2000, président du Conseil du Trésor.

- Achever la phase de mise en œuvre de l'outil d'évaluation de la menace et des risques en prévision de la constitution de fonds de renseignements au SCC, dans les établissements et dans les bureaux communautaires.

Qui sont nos partenaires?

- Le Secrétariat du Conseil du Trésor
- Le Bureau du vérificateur général
- Les services de police canadiens
- Les commissions nationale et provinciales des libérations conditionnelles
- La Gendarmerie royale du Canada

Résultat clé

Partenariats qui favorisent la réalisation du mandat et de la mission.

Partenariats canadiens

Afin d'administrer efficacement les services correctionnels partout au Canada, il faut consulter les représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux du système de justice pénale et établir des partenariats avec eux. Grâce à ces ententes, le SCC et les différents gouvernements sont en mesure de mieux assurer la sécurité du public et la qualité de vie des canadiens en travaillant de concert et en faisant la promotion de partenariats avec des membres de la collectivité.

Le saviez-vous?

Le Service correctionnel du Canada participe activement à l'Initiative d'intégration de l'information de la justice.

Pilotée par le Solliciteur général du Canada, cette initiative vise l'exercice d'un leadership continu, la prestation d'un soutien technique et stratégique et la recherche en vue de l'intégration éventuelle des systèmes fédéraux d'information sur la justice pénale, qui devrait permettre l'échange de renseignements importants et accroître la capacité des organismes de justice pénale de réaliser les objectifs des programmes.

Un des mécanismes visant un service correctionnel cohérent et efficace est l'utilisation des accords d'échange de services (AES), accords que le SCC possède avec presque toutes les provinces et territoires.

Nouvelles ententes de collaboration entre le SCC et les provinces et territoires

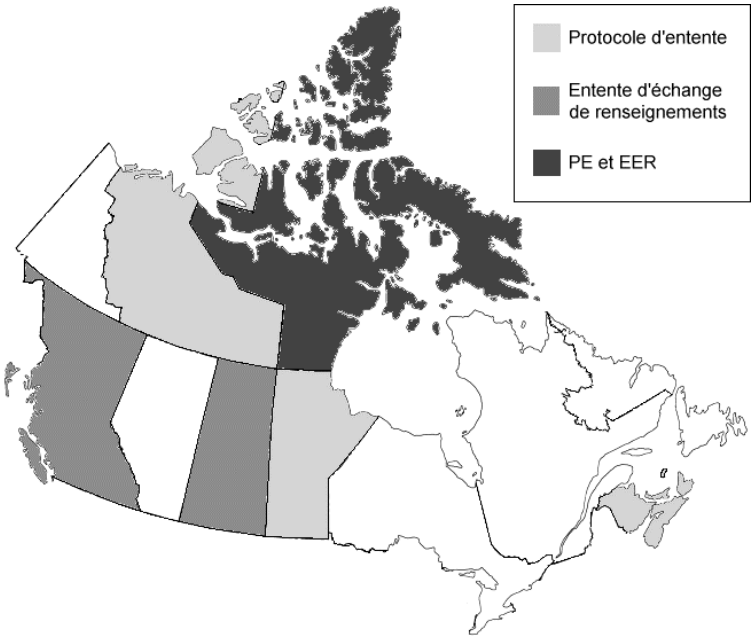

Province / Territoire	Type	Description	Date de signature
Provinces de l'Atlantique (N.-B., T.-N., N.-É., Î.P.-É.)	PE	Le PE augmentera les possibilités de formation et de perfectionnement pour le personnel du SCC (région de l'Atlantique) et de la CNLC (région de l'Atlantique).	Mai 2000
Territoires du Nord-Ouest	PE	Le SCC a adhéré à la proposition des T.-N.-O. d'accroître le nombre de délinquants sous responsabilité fédérale qui sont rapatriés dans les T.-N.-O. grâce à l'Accord d'échange de services existant.	Juin 2000
Nunavut	PE	Les deux paliers de gouvernement s'engagent à mettre de l'avant différentes initiatives afin d'assurer une meilleure collaboration entre les services correctionnels ainsi qu'une meilleure coordination et harmonisation de ces services, ce qui comprend les services correctionnels communautaires, les programmes en établissement, la planification des immobilisations et la construction, ainsi que la formation et le perfectionnement du personnel.	Juillet 2000
Nunavut	EER	L'information sur les documents judiciaires du ministère de la Justice, des services correctionnels et de la justice communautaire du Nunavut sera transmise au SCC.	Août 2000
Saskatchewan	EER	L'EER assurera la transmission des documents judiciaires, des rapports de police et des autres documents pertinents en provenance du ministère de la Justice.	Septembre 2000
Colombie-Britannique	EER	Le ministère du Procureur général et la Direction des tribunaux veilleront à ce que les documents judiciaires, les rapports de police et les autres documents pertinents soient transmis au SCC.	Mars 2001
Manitoba	PE	La collaboration entre le Manitoba et le SCC portera sur la communication des renseignements, les délinquants autochtones, les services correctionnels communautaires, les programmes correctionnels, la formation et le perfectionnement du personnel, et les délinquantes.	Mars 2001 (pour 5 ans)

Légende : PE : protocole d'entente EER : Entente d'échange de renseignement

Partenariats autochtones :

- Afin de préparer les séances de planification stratégique et mieux comprendre les problèmes et questions autochtones, le SCC a organisé des groupes de discussion avec différentes collectivités autochtones.
- Le SCC organise des présentations à l'intention des collectivités autochtones et tente d'engager avec elles un dialogue concernant l'élaboration éventuelle d'initiatives se réclamant des articles 81 et 84 de la LSCMLC[26]. Ces efforts devraient déboucher sur la signature d'ententes qui aideront le SCC et les collectivités autochtones locales à répondre aux besoins des délinquants qui sont de retour dans leur collectivité.

Le saviez-vous?
L'Initiative Canada – Nouveau-Brunswick

Afin d'officialiser leur volonté d'administrer ensemble les services correctionnels, le Canada et le Nouveau-Brunswick ont signé un protocole d'entente le 15 avril 1998. Pendant la durée de l'entente (cinq ans), tous les délinquants sexuels purgeant une peine de plus de six mois et tous les délinquants à risque et à besoins élevés purgeant une peine de plus d'un an seront transférés des établissements provinciaux vers les établissements fédéraux.

Dans le cadre de cette entente, la province accepte d'investir les économies découlant de la fermeture d'un établissement de 48 places dans l'amélioration des programmes communautaires à l'intention des délinquants sous responsabilité fédérale et provinciale, dans des initiatives de prévention de la criminalité et dans l'intensification, partout dans la province, de la collaboration entre les différents organismes qui ont un rôle à jouer dans le système de justice pénale.

La seconde évaluation annuelle est terminée et a débouché sur huit grandes conclusions et dix recommandations. Pour de plus amples renseignements, voir le site Web du SCC à www.csc-scc.gc.ca.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Continuer d'élaborer, de surveiller et d'évaluer les accords d'échanges de services, les ententes d'échange de renseignements et les protocoles d'entente conclus avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.
- Réaliser l'évaluation de l'Initiative Canada-Nouveau-Brunswick. Il s'agit en fait d'évaluer les effets généraux et la viabilité de cette entente ou initiative et la mesure dans laquelle elle peut servir de modèle pour conclure des ententes semblables dans l'avenir.

Partenariats internationaux

Afin d'aider le gouvernement du Canada à aider le reste du monde, le Service correctionnel a recours aux trois moyens suivants :

« Le bien-être du Canada et des Canadiens est tributaire de la sécurité humaine, de la prospérité et du développement à l'échelle du monde… Le gouvernement augmentera l'aide canadienne au développement international… »

Discours du Trône. octobre 1999

- Signature de protocoles d'ententes avec différents pays, en vertu desquels le Service et ses homologues s'engagent à échanger leurs pratiques exemplaires, leur expertise, des renseignements, les résultats de la recherche et des activités de formation. Ces ententes prévoient également des visites et des échanges de personnel.
- Projets et initiatives de développement international réalisés en collaboration avec les responsables des Nations Unies et des ministères et organismes du gouvernement du Canada tels que l'Agence canadienne de développement international, qui permettent au Service de

[26] Voir à la page 29 la section concernant la garde des délinquants en vertu d'accords conclus au titre de l'article 81 de la LSCMLC et celle concernant les activités de réinsertion sociale découlant des dispositions prévues à l'article 84 de cette même loi.

fournir une assistance technique en ce qui a trait aux services correctionnels ainsi qu'une aide humanitaire aux pays en développement. Dans les pays en développement, le SCC travaille avec ses partenaires à faire ressortir le caractère professionnel des systèmes correctionnels.

- Travailler avec l'Association internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires, de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, à développer et promouvoir le concept de la réforme en matière de sécurité et le rôle central que joue les services correctionnels dans les opérations de maintien de la paix.

Qu'avons-nous accompli ?

Le Service correctionnel du Canada et ses partenaires dans le monde

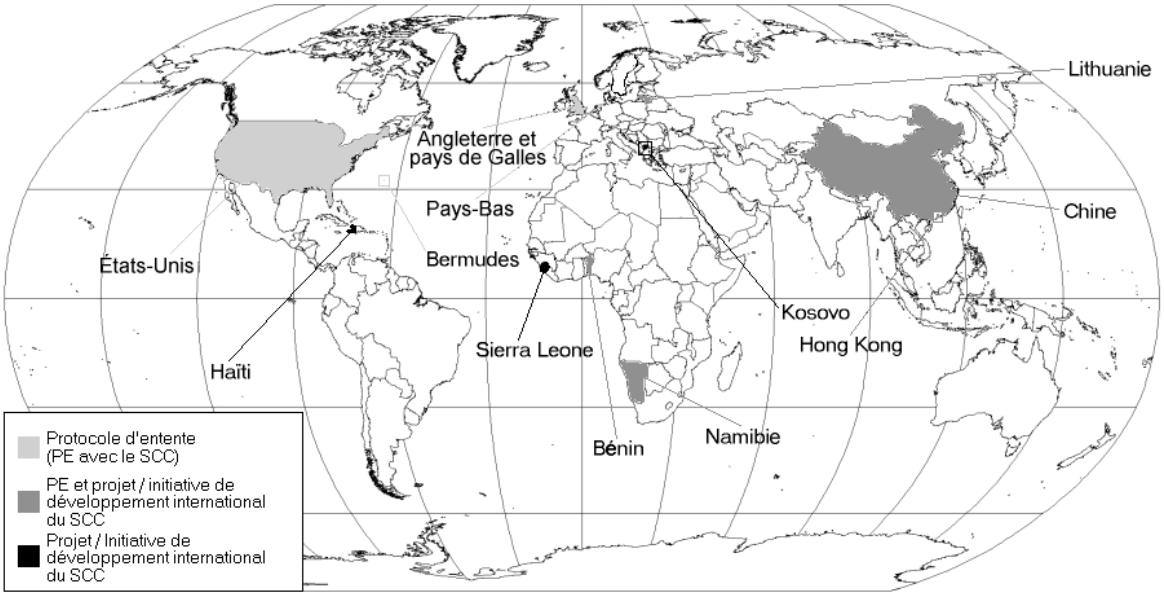

Pays	Protocole d'entente	Projet/initiative de développement international
Bénin	√	√
Bermudes	√	
Chine	√ *	√
Angleterre Enquête sur les incidents graves	√	
Angleterre et pays de Galles	√	
Haïti		√
Hong Kong	√	√
Kosovo		√
Lituanie	√	√
Namibie	√	
Pays-Bas	√	
Sierra Leone		√
États-Unis Federal Bureau of Prisons	√	
États-Unis District fédéral de Columbia Court Service and Offender Supervision Agency	√	

* Par l'intermédiaire du Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle.

Voici quelques-unes des activités ayant eu lieu cette année :

- Signature d'un protocole d'entente avec Hong Kong. Ce protocole portait notamment sur la mise en œuvre du plan de travail, sur l'accueil de visiteurs, sur des échanges de personnel et sur des projets de recherche.
- Accueil de plus de 50 délégations internationales qui souhaitent profiter du savoir et de l'expérience du SCC pour soutenir leur propre processus de réforme et d'amélioration de leurs services correctionnels.
- Contribution, sous forme d'aide et de personnel, à la mise en place du service correctionnel au Kosovo. L'Agence canadienne de développement international soutient cette activité grâce à une contribution de 283 000 dollars pour septembre 1999 jusqu'au 31 mars 2001, et de 764 000 dollars pour la période se terminant le 30 juin 2001. L'ACDI continuera de supporter financièrement ce projet jusqu'en juillet 2003.
- Élaboration d'un plan de travail pour le Bénin, comprenant l'envoi de membres du personnel du SCC dans ce pays à compter de l'automne 2001. Le SCC a également fait don au Bénin de vêtements excédentaires et d'ordinateurs.
- Contributions diverses à la Namibie : réalisation de recherches en vue de la conception d'outils correctionnels, échanges de personnel et formation et expertise technique pour la mise au point d'un système électronique de gestion des délinquants.

Le saviez-vous?

Le SCC est membre de la Table ronde internationale sur l'excellence correctionnelle. Créée en 1998, cette table ronde permet aux responsables de différents organismes correctionnels d'échanger des renseignements et leurs meilleures pratiques. La Belgique, le Canada, le Danemark, l'Angleterre et le pays de Galles, la Finlande, l'Irlande, la Hollande, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, l'Écosse et la Suède en sont membres.

- Collecte et expédition de matériel de lecture qui sera remis au personnel correctionnel et aux détenus des prisons de la République du Sierra Leone.
- Travailler avec la Lituanie dans les domaines du droit criminel et des services correctionnels. La phase suivante et finale du projet résultera en la mise en place l'infrastructure des services correctionnels communautaires, en collaboration avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales.
- Dons de marchandises et prestation d'une aide technique à Haïti dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement, avec la coopération du Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice.
- Lancement d'un projet de recherche conjoint et rédaction d'un ouvrage comparant les services correctionnels de la Chine et ceux du Canada. L'ACDI a financé la seconde phase du projet pour la Chine, consistant notamment à continuer d'aider la Chine à mettre en œuvre son nouveau code de procédure pénale et à échanger de l'information dans le domaine des services correctionnels.

Participation des collectivités

Dans le discours du Trône de 1999, le gouvernement du Canada s'est engagé à élaborer un accord qui reconnaîtra les relations de longue date entre le gouvernement et le secteur du bénévolat, qui précisera les principes à la base de la poursuite de cette collaboration et qui définira les mécanismes susceptibles d'orienter l'établissement de relations renouvelées. Cet engagement a mené à la mise en place de *l'Initiative du secteur du bénévolat.*

Plus de 125 représentants canadiens provenant du secteur bénévole et des ministères fédéraux ont participé à une table conjointe explorant les secteurs prioritaires. Le SCC est membre de cette initiative et s'y implique depuis 1998.

Le saviez-vous ?

Le SCC a investit dans une série initiatives de règlement des conflits :

- Médiation des appels concernant des nominations de personnel;
- Compassion pour les victimes;
- Solutions de rechange à la suspension de la liberté conditionnelle (justice réparatrice);
- Programme pour les familles;
- Initiation à la justice réparatrice.

Le Secteur de l'engagement communautaire a débuté ses activités en avril 2001. Ce secteur aidera le Service correctionnel du Canada à devenir plus ouvert et plus accessible aux Canadiens. Ce secteur favorisera l'élaboration et la coordination des initiatives du SCC ainsi que l'établissement de partenariats à l'échelon local. Le nouveau secteur a la responsabilité de développer des mécanismes servant à fortifier l'engagement des citoyens envers le système correctionnel, d'offrir une certaine direction au SCC dans ses relations avec : les comités consultatifs de citoyens, la Fédération canadienne des municipalités, les bénévoles, ainsi que les victimes et les organismes d'aide aux victimes. Le secteur contribuera au développement des principes de justice réparatrice et à la création de plus d'opportunités visant une plus grande utilisation des techniques de règlement de différents. De plus, il portera son attention sur les besoins uniques des délinquants purgeant une peine de longue durée grâce au programme Option-Vie.

L'un des plus grands défis des services correctionnels contemporains consiste à déterminer le rôle et la responsabilité de la collectivité quant à l'aide qu'elle peut apporter à la réinsertion sociale d'un nombre croissant de délinquants. À cette fin, il est nécessaire de mettre à la disposition de la collectivité des ressources qui permettront de répondre aux besoins des délinquants.

Le saviez-vous ?

Il existe au pays 75 comités consultatifs de citoyens (CCC), qui comptent 500 membres.

Le rôle des CCC est d'assurer la protection du public en dialoguant activement avec le personnel du SCC, le public et les délinquants, en offrant des conseils et des recommandations impartiaux, et de cette façon contribuant à la qualité du processus correctionnel.

Qu'avons-nous accompli ?

- Création d'opportunités pour les CCC de dialoguer et de renforcer leur rôle grâce à leur conférence annuelle. Afin d'approfondir les partenariats entre les CCC et le SCC, un groupe de travail sur le processus de consultation s'est rencontré et a identifié des stratégies.
- Le SCC a établi des liaisons permanentes avec les universités du pays afin d'inciter les étudiants stagiaires et les bénévoles à répondre aux besoins culturels et linguistiques des délinquants dans la collectivité.
- Les collectivités autochtones assument des responsabilités de plus en plus grandes en matière de la mise en œuvre et l'administration des services correctionnels, ainsi que dans ses programmes de maintien de l'ordre et de justice et contribuent de manière significative à rebâtir la vie communautaire.
- L'accès aux services d'Option-Vie est maintenant disponible pour tous les délinquants à travers le Canada purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité.
- L'importance des CCC a été reconduite par la signature de la Mission du CCC par la Commissaire et le président du comité de direction national des CCC.

- Le développement et l'adoption d'un code d'éthique pour les intervenants accompagnateurs.

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Il faudra créer 30 nouveaux comités consultatifs de citoyens afin que chaque établissement et bureau de libération conditionnelle ait le sien, à l'exception établissements colocalisés dans des collectivités voisines qui peuvent partager un même CCC.
- Grâce à nos partenariats avec les CCC et les bénévoles, nous nous efforçons d'améliorer le recrutement de ces partenaires afin de refléter la diversité canadienne. L'élaboration d'un plan quinquennal en vue d'assurer le développement durable du cadre des bénévoles assurant la diversité et l'inclusion.
- L'évaluation du concept Option-Vie afin de renforcer ses indicateurs et d'établir des repères pour la régionalisation de la gestion d'Option-Vie.

Qui sont nos partenaires ?

- Les collectivités autochtones
- Les comités consultatifs de citoyens
- Les collectivités de toutes les régions du Canada
- Les délinquants
- Les bénévoles
- Les organisations non-gouvernementales

Diffusion de l'information

Selon les sondages et les groupes de discussion, les Canadiens sont généralement peu renseignés sur les opérations correctionnelles. La couverture médiatique à sensation a pour effet de fausser les perceptions du public et mener à un sentiment d'insécurité face au retour des délinquants dans la collectivité. Le SCC s'est engagé envers un plus grand rayonnement dans le public l'engagement des citoyens afin de susciter une prise de conscience et gagner la participation de la collectivité dans les initiatives du SCC. Cet objectif s'atteint grâce à des initiatives d'information, mais aussi grâce au développement des partenariats avec les groupes communautaires, les organisations, les intervenants et les citoyens du milieu, et ce dans le but de solidifier les plans de libération conditionnelle des délinquants.

Le saviez-vous ?

Le programme Option-Vie a pour objectif d'aider les délinquants condamnés à perpétuité à s'adapter de manière productive à une peine d'emprisonnement indéterminée, à garder espoir et à faire des projets d'avenir. Ce programme comprend aussi des activités de sensibilisation du public aux besoins des délinquants qui tentent de se réinsérer dans la société en toute sécurité.

L'implantation du concept Option-Vie a été mené par la tripartite constituée du SCC, de la Commission nationale de libération conditionnelle et les organisations du secteur bénévole.

Qu'avons-nous accompli ?

- Le SCC encourage une couverture médiatique basée sur de l'information factuelle comme par exemple, l'émission *The Big Picture : Inside Canada's Prisons* diffusée par la CBC qui a obtenu la plus grande cote d'écoute des tous les programmes canadiens pendant sa diffusion.
- Le SCC a créé de nombreux documents éducatifs et interactifs qui ont été largement distribués aux fins de l'éducation du public :
    - Un film sur les femmes purgeant une peine fédérale, intitulé «La création de choix : Changer des vies» a été produit, et la version longue de ce film, intitulée « Beyond the Walls » a été présentée sur les ondes de CTV;

- La trousse *Nouveau regard*, est maintenant disponible sur le site Web de Rescol (www.schoolnet.ca), ce qui en augmente la visibilité de cet outil pédagogique.

- Le SCC continue d'améliorer son site Internet, et a attiré 3 millions de «*hit*» au cours de la dernière année.
- En collaboration avec de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG), le SCC a participé à différentes activités de sensibilisation, entre autres à des ateliers et à des forums public sur la criminalité, la justice et les services correctionnels, visant divers segments de la population.
- Le SCC susciter une couverture médiatique favorable suite à d'événements charnières importants tels que la cérémonie de fermeture de la Prison des femmes à Kingston, en Ontario, et le 10e anniversaire du programme Option-Vie.

Qui sont nos partenaires ?

- La Société Radio-Canada
- Les organisations non gouvernementales
- Rescol
- Les comités consultatifs de citoyens et d'autres groupes
- Le réseau de télévision CTV

Projets d'immobilisations par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Coût total estimatif courant	Dépenses des exercices précédents	Dépenses prévues 2000-2001	Autorisations totales[1] 2000-2001	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses pour les exercices à venir
Prise en charge	—	—	—	—	—	—
Garde						
A : Nouveaux projets de logement						
Agrandissement de l'établissement Drummond	15	8,8	3,5	5,5	5,3	0,9
Agrandissement (360 places) du CRS du Pacifique	72	19	15	15	3,2	49,8
Autres projets de logement			37	21	20,4	
B : Principaux projets de préservation des actifs :						
Rénovation et transformation de l'établissement de Springhill	30	1	0,5	0,5	0,1	28,9
Rénovation et transformation de l'établissement de Collins Bay	56	2	2	2	0,1	53,9
Rénovation et transformation du pénitencier de la Saskatchewan	80	1	1	1	0,1	78,9
Réaménagement de l'établissement Mountain	45	40	4	4	2,7	2,3
Autres grands projets			33	18	16,1	
C : Projets gérés par les régions	—	—	30	35	35	—
D : Portefeuilles d'équipement	—	—	12	12	12	—
Réinsertion sociale						
A : Portefeuilles d'équipement	—	—	14	17	17	—
B : CORCAN	—	—	2	2	2	—
Gestion générale	—	—	—	—	—	—
Total des dépenses en immobilisations			**154**	**133**	**114**	
Paiements de transfert imputés au crédit pour dépenses en capital			**—**	**2**	**2**	
Coût d'immobilisation total (y compris les paiements de transfert en capital)			**154**	**135**	**116**	

Nota :

1 Budget principal des dépenses, Budgets supplémentaires des dépenses et autres autorisations

Selon la décision rendue par le Conseil du Trésor le 14 décembre 1995, le Service correctionnel du Canada est autorisé à approuver les projets de moins de 18 millions de dollars. Ainsi, seuls les projets d'immobilisations dont la valeur estimative est de 18 millions de dollars ou plus sont indiqués séparément.

SECTION III : ANNEXES

A. INFORMATION FINANCIÈRE

Aperçu du rendement financier

En 2000-2001, le Parlement a accordé 1 320 435 000 $ au SCC au titre du Budget principal des dépenses, qui comprend les grands postes suivants (CORCAN inclus) :

	En millions de $	%
Salaires	653	49
Régime d'avantages sociaux (RAS)	127	10
Fonctionnement	388	29
Immobilisations	152	12
	1 320	100 %

Pour ce qui est de la ventilation du budget par éléments de planification, les ressources ont été réparties comme suit :

	En millions de $	%
Prise en charge	151	11
Garde	622	47
Réinsertion sociale	419	32
Gestion générale	128	10
	1 320	100 %

Au cours de l'exercice, les budgets de fonctionnement et d'immobilisations ont été ajustés en fonction des décisions prises par la direction concernant le programme de réinsertion sociale et de l'application du régime des budgets de fonctionnement à la disposition de report. Un financement supplémentaire a également été accordé par le Conseil du Trésor à titre de compensation pour les conventions collectives, les prestations de maternité, les indemnités de départ et autres mesures telles que les initiatives de l'intégrité des programmes et de l'approche correctionnelle judicieuse, le renouvellement du Système de gestion des délinquants et le financement de la Stratégie d'information financière.

À la fin de l'exercice, le bilan des dépenses du Service montrait une sous-utilisation des crédits représentant 25,5 millions de dollars pour les salaires et le fonctionnement et 18,4 millions de dollars pour les immobilisations, soit 2,3 % du budget global de fonctionnement et 13,9 % du budget des immobilisations. Au total, la non-utilisation des fonds correspond à un écart de 3,5 % par rapport à l'ensemble du programme du SCC.

Tableaux des sommaires financiers

Tableau financier 1
Sommaire des crédits approuvés

Autorisations pour 2000-2001
Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit (en millions de dollars)		2000-2001 Dépenses prévues	2000-2001 Autorisations totales[1]	2000-2001 Dépenses réelles
	Service correctionnel			
15	Dépenses de fonctionnement	1 085,0	1 121,9	**1 096,4**
20	Dépenses en immobilisations	152,2	133,1	**114,6**
S	Pensions et autres avantages sociaux des employés	0,2	—	—
S	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	127,4	143,0	**143,0**
S	Fonds renouvelable CORCAN	(0,5)	7,8	**(16,7)**
S	Dépenses des produits de l'aliénation de biens de la Couronne	—	0,7	**0,4**
S	Dispense du remboursement de prêts	—	—	—
S	Montants adjugés par la cour	—	—	—
S	Remboursement de recettes de l'exercice précédent	—	—	—
	Total de l'organisme	**1 364,3**	**1 406,5**	**1 337,7**

Nota :
1 Budget principal des dépenses, Budgets supplémentaires des dépenses et autres autorisations.

Tableau financier 2
Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

2000-2001 par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	ETP	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions votées	Total des dépenses brutes	Moins recettes disponibles (5)	Total des dépenses nettes
Prise en charge	1 318	159	—	—	159	—	159
	1 318	*181*	—	—	*181*	—	*181*
	1 271	**178**	—	—	**178**	—	**178**
Garde	6 417	484	138	—	622	—	622
	6 417	*473*	*114*	*2*	*589*	—	*589*
	6 335	**465**	**95**	**2**	**562**	—	**562**
Réinsertion sociale*	4 487	521	16	1	538	86	452
	4 487	*525*	*19*	*3*	*547*	*86*	*461*
	4 273	**499**	**19**	**3**	**521**	**91**	**430**
Gestion générale	1 571	131	—	—	131	—	131
	1 571	*175*	—	*1*	*176*	—	*176*
	1 778	**167**	—	**1**	**168**	—	**168**
Totaux	13 793	1 295	154	1	1 450	86	1 364
	13 793	*1 354*	*133*	*6*	*1 493*	*86*	*1 407*
	13 657	**1 309**	**114**	**6**	**1 429**	**91**	**1 338**
Recettes non disponibles (6)							(15)
							(15)
							(17)
Coût des services offerts par d'autres ministères							55
							55
							54
Coût net du programme							1 404
							1 447
							1 375

(*) La réinsertion sociale comprend le fonds renouvelable CORCAN.

Nota :

1 Les *chiffres en italiques* correspondent aux autorisations totales de 2000-2001 (Budget principal des dépenses, Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations).

2 Les **chiffres en caractères gras** correspondent aux dépenses et aux recettes réelles de 2000-2001.

3 Les dépenses de fonctionnement comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités des ministres.

4 Le coût des services fournis par d'autres ministères représente le coût estimatif des locaux de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), les services d'émission des chèques de TPSGC, la part de l'employeur versée au titre des avantages sociaux des employés par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et d'autres services de Développement des ressources humaines Canada et du ministère de la Justice. Ne disposant pas du coût réel de ces services, on s'est servi d'un montant estimatif.

5 Auparavant appelées « recettes affectées aux dépenses ».

6 Auparavant appelées « recettes à valoir sur le Trésor ».

Tableau financier 3
Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Total des autorisations 2000-2001	Dépenses réelles 2000-2001
Prise en charge	152	167	159	181	**178**
Garde	521	572	622	589	**562**
Réinsertion sociale	439	470	452	461	**430**
Gestion générale	143	153	131	176	**168**
Total	**1 255**	**1 362**	**1 364**	**1 407**	**1 338**

Coût de la prise en charge des délinquants dans les établissements fédéraux, par niveau de sécurité

Le tableau qui suit est un sommaire des coûts directs par délinquant en établissement (sont exclus les coûts d'immobilisations, les paiements de transfert et les coûts de fonctionnement de l'administration centrale) pour la période de cinq ans allant de 1995-1996 à 1999-2000, en dollars courants.

Coûts annuels par délinquant – en dollars courants

	1999-2000	1998-1999	1997-1998	1996-1997	1995-1996
Sécurité maximale – Hommes	96 740	87 135	77 556	70 771	68 156
Femmes	115 465	113 610	109 870	83 061	74 965
Sécurité moyenne	60 673	52 688	47 370	43 422	43 399
Sécurité minimale / fermes	53 634	46 988	45 359	45 362	45 170
CCC	29 921	29 522	26 366	32 795	32 811
Coût moyen par détenu	**66 384**	**59 550**	**53 802**	**50 671**	**50 375**
Libérés conditionnels	14 534	13 114	12 021	10 178	9 145

Le coût moyen annuel par détenu a augmenté de 11,48 % de 1998-1999 à 1999-2000 (en dollars courants). Ce sont principalement les révisions des contrats salariaux qui expliquent cette augmentation.

Explication de l'écart entre les budgets des dépenses et les dépenses réelles pour 2000-2001

Durant l'exercice 2000 - 2001, le Service a dépensé 1 337,7 millions de dollars, soit 17,3 millions de plus que le montant approuvé dans la Partie II du Budget des dépenses, qui s'élevait à 1 320,4 millions de dollars. Pour analyser les résultats financiers du Service, il faut tenir compte des ressources additionnelles allouées dans les Budgets supplémentaires des dépenses et les mandats spéciaux du gouverneur général. Voici l'état de rapprochement :

	(en milliers de dollars)
Budget principal des dépenses	1 320 425 $
Plus :	
Budget supplémentaire des dépenses A	10 333
Report du budget de fonctionnement	16 319
Intégrité des programmes	8 000
Approche correctionnelle judicieuse	2 112
Rajustement au titre de l'équité salariale (EX)	5 209
Rémunération – conventions collectives	13 240
Rajustement du coût du régime d'avantages sociaux	15 572
Fonds du crédit 10 des éventualités	323
Fonds renouvelable de CORCAN	7 830
Disposition de biens de la Couronne	694
Autres postes	6 443
	1 406 510
Moins :	
Fonds de CORCAN et disposition de biens de la Couronne prévus pour des exercices à venir	(24 839)
Total des fonds disponibles au SCC	1 381 671
Moins :	
Dépenses réelles	(1 337 714)
Écart	43 957 $

Comme l'indique le tableau, le Service a sous-utilisé les ressources allouées dans le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses à raison de 43,9 millions de dollars, soit 3,2 % des ressources totales disponibles.

Tableau 4
Concordance entre l'ancienne attribution de ressources et la nouvelle – Sans objet

Tableau financier 5
Recettes

Recettes disponibles par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Recettes réelles 1998-1999	Recettes réelles 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001	Autorisations totales[1] 2000-2001	Recettes réelles 2000-2001
Prise en charge	—	—	—	—	—
Garde	—	—	—	—	—
Réinsertion sociale	74	73	86	86	91
Gestion générale	—	—	—	—	—
Total des recettes disponibles[2]	**74**	**73**	**86**	**86**	**91**

Recettes non disponibles par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Recettes réelles 1998-1999	Recettes réelles 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001	Autorisations totales[1] 2000-2001	Recettes réelles 2000-2001
Prise en charge	9	10	10	10	10
Garde	2	2	2	2	4
Réinsertion sociale	—	—	—	—	—
Gestion générale	3	2	3	3	3
Total des recettes non disponibles[3]	**14**	**14**	**15**	**15**	**17**
Total des recettes	**88**	**87**	**101**	**101**	**108**

Nota :

2 Budget principal des dépenses, Budgets supplémentaires des dépenses et autres autorisations.

3 Recettes tirées du fonds renouvelable CORCAN, principalement de la vente de produits fabriqués par les détenus.

4 Pour la plupart, il s'agit de recettes tirées des ventes des cantines des détenus, des frais d'utilisation, notamment pour les services d'entretien assurés par des détenus ou le logement et les repas des détenus, et d'autres sources, telles que les amendes, les services téléphoniques, etc.

Tableau 6
Paiements législatifs – Sans objet

Tableau financier 7
Paiements de transfert par secteur d'activité

(en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Autorisations totales[1] 2000-2001	Dépenses réelles 2000-2001
SUBVENTIONS					
Prise en charge	—	—	—	—	—
Garde	—	—	—	—	—
Réinsertion sociale	—	—	—	—	—
Gestion générale	—	—	—	—	—
Total des subventions	—	—	—	—	—
CONTRIBUTIONS					
Prise en charge	—	—	—	—	—
Garde	—	—	—	2	2
Réinsertion sociale	1	3	1	3	3
Gestion générale	1	1	—	1	1
Total des contributions	**2**	**4**	**1**	**6**	**6**
Total des paiements de transfert	**2**	**4**	**1**	**6**	**6**

Nota :

1 Budget principal des dépenses, Budgets supplémentaires des dépenses et autres autorisations.

Tableau 8
Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité – Sans objet

B. RAPPORTS REGROUPÉS

Modernisation de la fonction de contrôleur

La Stratégie d'information financière (SIF), une initiative lancée à la grandeur du gouvernement afin d'améliorer le processus décisionnel et la production de rapports à l'échelle de l'administration fédérale et accroître le rendement des organismes au moyen de l'utilisation stratégique de renseignements financiers, est un élément clé de la modernisation de la fonction de contrôleur. Au cours des deux dernières années, le SCC a centré ses efforts sur la mise en œuvre des systèmes, politiques et procédures nécessaires ainsi que sur la formation adéquate de ses employés fonctionnels, l 'objectif étant de mettre en place une structure de soutien financier qui facilite l'établissement de liens entre les résultats financiers et les réalisations.

Comme l'avait exigé le Secrétariat du Conseil du Trésor, le SCC était prêt, le 1er avril 2001, à mettre en œuvre la Stratégie d'information financière :

- Le SCC s'était doté d'un plan de mise en œuvre de la Stratégie d'information financière et avait formé une équipe interfonctionnelle et intra-Service chargée de mettre cette stratégie en application.
- De nouveaux systèmes financiers ont été mis en œuvre en avril 1999.
- Les interfaces avec les nouveaux systèmes du receveur général étaient prêtes dès avril 2000, bien avant la date cible du 1er avril 2001.
- Les immobilisations du SCC ont été inventoriées, évaluées et consignées à titre de solde d'ouverture pour l'exercice 2001-2002, puis vérifiées et approuvées par l'estimateur principal de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Le SCC est propriétaire de 1 900 édifices, de 15 000 acres de terrain et de plus de 55 000 biens mobiliers dont la valeur comptable nette s'élève à 1,3 milliards de dollars.
- Avec la participation de la communauté financière, des stratégies de communication et de changement ont été amorcées.
- Des politiques et procédures comptables ont été définies et quelque 700 employés des secteurs des finances, de la gestion du matériel et des biens immobiliers ont reçu une formation portant sur la comptabilité d'exercice, l'incorporation de l'actif et les nouvelles politiques comptables.
- Les gestionnaires ont été initiés à la Stratégie d'information financière.

Approvisionnement et marchés

La Direction des services de contrats et de gestion du matériel émet des directives pour s'assurer que les processus gouvernementaux de passation de marchés et d'acquisition de biens et de services sont mis en œuvre de manière à améliorer l'accès, la concurrence et l'équité. Le SCC endosse l'initiative gouvernementale consistant à mettre sur pied un programme de formation et d'accréditation de nos spécialistes en approvisionnement. Le Service correctionnel du Canada travaille dans un milieu décentralisé et cette initiative aidera le personnel à accroître les connaissances et compétences qui lui sont utiles pour mener à bien les activités courantes. À cette fin, le Service a constitué des fonds de formation grâce auxquels son personnel pourra participer à cette importante initiative.

Les comités d'examen des marchés demeurent le principal mécanisme pour examiner la passation des marchés. La nouvelle initiative du gouvernement sur la surveillance active contribuera à une plus grande efficacité en ce domaine.

Gestion du matériel

Les membres du Parlement ont exprimé un vif intérêt pour les progrès réalisés par les ministères au chapitre de la gestion des biens mobiliers. L'adoption de la stratégie sur les systèmes d'information financière s'est traduite par un plus grand désir de comprendre les coûts liés à la gestion de ces biens. Le SCC doit indiquer ce qu'il en coûte (impact du cycle de vie) pour acheter, utiliser, stocker et aliéner ces biens. Résultat, le gouvernement du Canada présente périodiquement des rapports aux comités permanents de l'industrie et des comptes publics. Il s'est engagé à se tenir au courant de l'état de préparation des ministères à mettre en œuvre les SIF applicables aux biens mobiliers et à s'attaquer à la question de l'imputation des coûts engagés à l'exercice et des coûts du cycle de vie du matériel.

Au cours des dernières années, le Service a mis en œuvre le module sur les immobilisations du Système intégré de gestion des finances et du matériel Oracle, qui comprend des modules « libre-service » sur l'approvisionnement et les immobilisations. Le SCC examine présentement la possibilité d'incorporer toutes ses données sur les marchés dans le même système. S'il y parvient, il disposera de la flexibilité nécessaire pour surveiller activement ses pratiques en matière de passation de marchés et pourra plus aisément s'acquitter des tâches découlant des exigences annuelles en matière de rapports.

Intégrité des programmes

C'est au cours de l'exercice 1999-2000 que le processus visant à protéger l'intégrité des programmes a vu le jour; il se voulait un moyen d'aider financièrement les ministères et organismes dans les domaines où les programmes essentiels existants étaient sous-financés et menacés.

Pour l'exercice 2000–2001, le Conseil du Trésor a approuvé le versement d'un financement supplémentaire de 8 millions de dollars au SCC. La majorité de ces fonds devait être consacrée à l'amélioration de la santé des délinquants :

a) traitement des cas existants d'infection au VIH et d'hépatite C[27],
b) automatisation d'un système de dépistage de certaines maladies;
c) mise sur pied de programmes de prévention et d'éducation.

Une partie de ces fonds devait également servir à compenser les coûts supplémentaires des soins dispensés à notre population carcérale vieillissante.

[27] Voir page 19.

Stratégie de développement durable (SDD)

La Stratégie de développement durable révisée, déposée en février 2001, continue de viser en gros les mêmes objectifs que celle de 1997 tout en tenant compte des « leçons apprises » lors de la mise en œuvre de la première version de la stratégie. Cette version simplifiée insiste plus clairement sur les engagements de la prochaine période de référence sans renoncer aux engagements initiaux contenus dans la version de 1997. Elle présente séparément les buts fondamentaux et les actions nécessaires pour atteindre ces buts et prévoit également des mécanismes de reddition de comptes pour certaines actions particulières.

Gestion des résultats et rapports

Un ensemble de protocoles conviviaux pour le contrôle des données a été conçu à l'intention du personnel de première ligne; tous les échelons du Service y ont accès en temps réel. Ces protocoles couvrent les objectifs du SCC dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et des déchets solides; le protocole relatif à l'énergie est pleinement opérationnel. Des essais sur les sources de pollution, des enquêtes et des techniques de modélisation sont utilisés pour réunir toutes les données de base sur les objectifs de la nouvelle Stratégie de développement durable.

La période visée par le rapport 2000–2001 a été divisée en deux : d'avril à septembre 2000 et de septembre 2000 à mars 2001. Pour la période allant d'avril à septembre 2000, le lecteur est invité à prendre connaissance de la nouvelle Stratégie de développement durable, et plus spécialement du rapport complet sur les objectifs de la Stratégie de développement durable de 1997. Au cours de la période allant de septembre 2000 à mars 2001, c'est la réalisation des objectifs touchant les gaz à effet de serre, les effluents dans l'hydrosphère, le remplacement des cuves de stockage et la gestion des sites contaminés qui a progressé le plus rapidement.

Progrès accomplis

- Au cours de l'été 2000, le SCC a effectué une auto-vérification de son système de gestion de l'environnement. Cette auto-vérification a fait ressortir les forces du système, mais également un certain nombre de lacunes que le SCC a entrepris de corriger.
- À l'instar de onze autres ministères, le SCC a participé à l'initiative de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'est engagé à réduire ses émissions de CO_2 de 14 kilotonnes par année au cours des dix prochaines années.
- Plus de 25 % de tous les délinquants mis en liberté en 2000-2001 ont été sensibilisés aux problèmes de l'environnement avant leur sortie d'établissement, ce qui dépasse l'objectif visé qui était de 25 % sur une période de trois ans.
- Les cuves de stockage ont été remplacées conformément aux directives techniques émises.

Un rapport complet sur le rendement portant sur la période allant de 1997 à 2000 accompagnera la mise à jour 2000 de la SDD du SCC sur le site Web du Service. (voir www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/sustain/toc_f.shtml).

C. RENSEIGNEMENTS DIVERS

Comité permanent des comptes publics (CPCP)

Le 1er avril 1999, le vérificateur général a fait paraître un rapport qui portait sur de nombreuses activités du Service. Le Comité permanent des comptes publics s'est intéressé plus particulièrement au chapitre I de ce rapport, qui traite de la réinsertion sociale des délinquants. Le commissaire a comparu devant le Comité permanent le 25 novembre 1999 et le Comité permanent a présenté son rapport à la Chambre des communes le 25 février 2000.

Ce rapport contenait dix recommandations. Le Comité permanent avait d'abord demandé au SCC de l'informer des progrès accomplis dans la mise en application de cinq des recommandations formulées dans le Rapport sur le rendement 1999-2000 du Service. Mais la préparation d'un tel rapport exigeait un travail considérable et le Service devait auparavant se donner la capacité de contrôler les progrès accomplis; c'est la raison pour laquelle seulement deux de ces recommandations ont été prises en compte dans le rapport de l'année dernière. Comme l'a demandé le Comité permanent, le Rapport sur le rendement 2000-2001 du Service fait le point de la situation concernant les huit autres recommandations ainsi que les recommandations abordées dans le rapport de l'année dernière.

Recommandation nº 1
Que Service correctionnel Canada élabore et mette en œuvre un plan d'action pour faire en sorte que toutes les enquêtes communautaires postsentencielles soient préparées et remises dans les délais. Ce plan d'action doit prévoir les moyens à utiliser à cette fin et une date cible de mise en œuvre et être soumis au Comité permanent des comptes publics au plus tard le 30 avril 2000. SCC indiquera les progrès marqués quant à la mise en œuvre de ce plan dans ses rapports sur le rendement, à partir de celui pour la période se terminant le 31 mars 2001.

1) Toutes les régions devaient examiner leur rendement eu égard à l'exécution des enquêtes communautaires postsentencielles et faire rapport au Comité de direction, en septembre, des mesures prises pour mieux respecter les délais.
   - Toutes les régions ont contrôlé l'exécution des enquêtes communautaires postsentencielles en se servant des indicateurs d'action à l'échelon du district et à l'échelon régional. Les données réunies permettent d'établir quel pourcentage des enquêtes communautaires postsentencielles est reçu à temps pour terminer la préparation du plan correctionnel. À ce jour, en 2001, tout indique que plus de 80 % de ces enquêtes sont remises avant que le plan correctionnel soit complété. Les rapports d'enquêtes sont reçus en moyenne 59,4 jours après la présentation de la demande, le délai médian étant de 33 jours. Ces résultats indiquent que le SCC a réduit le délai nécessaire pour compléter les enquêtes communautaires postsentencielles.

Recommandation nº 2
Que Service correctionnel Canada fasse des efforts concertés dans toutes ses régions pour obtenir la collaboration d'organismes externes afin de recevoir à temps les documents nécessaires pour évaluer les délinquants à l'admission et qu'il fasse rapport au Parlement sur les progrès marqués à cet égard dans ses rapports annuels sur le rendement, à partir de celui pour la période se terminant le 31 mars 2001.

1) Conformément à la décision prise par le Comité de direction concernant l'opération Retour à l'essentiel, un indicateur d'action devait être défini et servir à vérifier si les renseignements demandés sont bel et bien obtenus et si l'information importante est fournie à temps.

- Le Secteur de l'évaluation du rendement a défini des indicateurs d'action qui servent à recueillir des renseignements sur tous les rapports en retard. Ces renseignements sont présentés par établissement et remis périodiquement au Comité de direction qui peut ainsi vérifier si les rapports demandés sont fournis à temps. Tel que mentionné ci-dessous, nous avons fait des progrès depuis la parution du Rapport du vérificateur général. Ce rapport indiquait que les documents de la cour et les rapports de police n'étaient pas reçus pendant la période de cinquante-six (56) jours prescrite par le SCC. Les résultats quant à la réception dans les délais de l'enquête communautaire postsentencielle sont présentés à la section concernant la recommandation nº 1.

2) Les régions devaient revoir les ententes existantes avec les tribunaux et les services de police, puis recommander et mettre en œuvre des mesures pour accélérer l'envoi des documents demandés.
   - Des discussions sont en cours à ce sujet et les ententes sont présentement examinées.
   - L'acheminement des rapports de police est un aspect traité dans les ententes avec la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, mais passé sous silence dans les ententes avec la Saskatchewan, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nunavut. Selon les renseignements reçus, à ce jour en 2001, 90 % des rapports de police ont été remis à temps pour compléter le plan correctionnel. En moyenne, les premiers rapports de police sont reçus 45,6 jours après le début de la peine, le délai médian étant de 26 jours.
   - En mai 2001, plus de 80 % des documents de la cour avaient été remis à temps pour compléter le plan correctionnel. En moyenne, 53,3 jours s'écoulent avant que ne soient reçus les premiers documents de la cour et le délai médian est de 29 jours.

3) Le Comité de direction devait se prononcer sur la nécessité de formuler et présenter, dans le cadre de l'examen de la LSCMLC, des propositions susceptibles d'aider le SCC à améliorer son rendement à ce chapitre.
   - Le SCC a jugé que cela n'était pas nécessaire.

Recommandation nº 3
Que Service correctionnel Canada redouble d'efforts afin d'offrir le plus de temps possible pour compléter les évaluations à l'admission, les plans correctionnels, les programmes de réadaptation et les rapports, avant la première date d'admissibilité à la libération conditionnelle. SCC indiquera les progrès marqués à cet égard dans ses rapports sur le rendement, à partir de celui pour la période se terminant le 31 mars 2001.

1) Le SCC devait répéter l'exercice sur les délais réalisé pour le vérificateur général concernant les délinquants admis entre mai et août 1998 et entre septembre et décembre 1998 (c'est-à-dire à intervalle de trois mois en commençant par le trimestre suivant immédiatement celui visé par le rapport du vérificateur général) afin de voir si des changements se sont produits.
   - L'exercice sur les délais a débuté en juillet 1999. Nous avons réussi à réduire les délais d'exécution (voir le tableau ci-dessous) en allongeant la période disponible pour préparer les délinquants purgeant une peine de 4 ans ou moins, à leur premier examen en vue d'une libération conditionnelle.

1995–1996	T4 1997–1998	T4 1999–2000	T4 2000–2001
19 jours	60 jours	103 jours	101 jours

Source : Système de gestion des délinquants

- Depuis le début de l'opération Retour à l'essentiel, la période moyenne disponible pour préparer les examens des cas par la Commission nationale des libérations conditionnelles a considérablement augmenté. Les résultats corporatifs font mention de la période consacrée à préparer les délinquants à leur premier examen en vue d'une libération conditionnelle, ce qui permet au Comité de direction de suivre l'évolution de la situation.

2) Le SCC devait présenter les résultats à la section 1 du plan d'action, dans le cadre de l'examen des changements apportés, en prenant le respect des délais et la qualité de la préparation des cas comme points d'ancrage.
   - Ces résultats sont présentés dans RADAR (rapports de données informatisées appliquées à la réinsertion) et sont mis à la disposition des membres du personnel et des gestionnaires afin de les aider à bien gérer le processus de préparation des cas. Ils figurent dans la section de RADAR intitulée « Outils d'information sur la réinsertion sociale ». Un rapport est intitulé « Potentiel de réinsertion sociale » et un autre ensemble de rapports est présenté sous le titre « Préparation des cas ».

3) Le rapport final sur l'opération Retour à l'essentiel devait faire état des ajustements nécessaires ainsi que des recommandations.
   - La mise en œuvre des changements n'exigeant pas de modifications au SGD se fera au cours de l'exercice 2001–2002, suivant le calendrier établi pour convertir les instructions permanentes (IP) en directives du commissaire (DC), qui est en voie d'exécution.

Recommandation nº 4
Que Service correctionnel Canada donne à ses agents de correction une formation approfondie sur la préparation de rapports à soumettre à la Commission nationale des libérations conditionnelles, qu'il veille à ce que ses cadres supérieurs élaborent des marches à suivre qui garantiront la production de rapports répondant aux normes de qualité qu'exigent le Service et la Commission nationale des libérations conditionnelles. SCC indiquera les progrès marqués à cet égard dans ses rapports sur le rendement, à partir de celui pour la période se terminant le 31 mars 2001.

1) Préparer un module de formation sur le contrôle de la qualité.
   - Ce module de formation est prêt depuis août 1999.

2) Offrir le module de formation sur le contrôle de la qualité aux superviseurs et cadres hiérarchiques de toutes les régions.
   - Ce module a été mis à l'essai dans la région de l'Atlantique en mai 1999, puis a été offert dans toutes les régions.

3) Solliciter l'avis et les opinions des gestionnaires de la réinsertion sociale, à la Commission nationale des libérations conditionnelles, concernant l'amélioration de la qualité des rapports.
   - De telles consultations sont systématiques. Dernièrement, elles figuraient à l'ordre du jour d'une réunion des sous-commissaires adjoints, et les membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles ont transmis au SCC des observations au sujet de l'amélioration de la qualité des rapports.

4) Analyser les résultats de toutes les vérifications régionales effectuées l'année dernière et transmettre à toutes les régions les conclusions de cette analyse ainsi que les différentes pratiques exemplaires relevées.
   - Cela est fait dès que les vérifications sont terminées. Ces vérifications figurent périodiquement à l'ordre du jour des réunions nationales sur la réinsertion sociale que tiennent les administrateurs régionaux et les résultats en sont communiqués aux différentes régions.

5) La vérification nationale de la gestion des cas doit porter entre autres sur la qualité des rapports produits.
   - La vérification générale de la gestion des cas a été divisée en sections. L'analyse a porté non seulement sur la norme de la fréquence des contacts, mais également sur le processus d'évaluation initiale des délinquants, et le rapport a été rendu public. Le prochain aspect qui sera examiné à compter de l'été 2001 est celui de la gestion des cas en établissement, ce qui comprend la procédure d'examen expéditif.

Recommandation nº 5
Que Service correctionnel Canada évalue régulièrement la rentabilité de ses programmes d'emploi, qu'il apporte les correctifs nécessaires suite à cette évaluation et qu'il fasse rapport des résultats de l'évaluation et des correctifs au Parlement dans le cadre de ses rapports annuels sur le rendement, à partir de celui pour la période se terminant le 31 mars 2001.

Les progrès suivants ont été accomplis en ce domaine :

- Tous les programmes d'emploi ont été regroupés et placés sous la responsabilité du directeur exécutif de CORCAN.
- Un outil amélioré d'évaluation des détenus, permettant de cerner les lacunes dans l'emploi des délinquants, a été repéré et est présentement utilisé.
- D'importantes améliorations ont été apportées (comme on peut le voir ci-dessous) au travail de type entreprise géré par CORCAN :

	1999-2000	2000-2001
Recettes	74,9 millions	78,0 millions
Frais de fonctionnement	(4,3millions)	(1,7 millions)
Prélèvement du FR (à la fin de l'exercice)	44,1 millions	20,6 millions
Comptes clients (à la fin de l'exercice)	23,9 millions	8,9 millions
Produits finis (à la fin de l'exercice)	8,1 millions	4,6 millions

- Le programme de formation professionnel fait présentement l'objet d'un examen visant à évaluer sa rentabilité et les ajustements qu'il faudrait lui apporter. Cet examen sera achevé avant le 31 mars 2002.
- Avec l'aide du Secteur de l'évaluation du rendement, un cadre d'évaluation de l'emploi et de l'employabilité a été élaboré, ce qui rendra possible une évaluation objective de l'efficacité de CORCAN.
- Il reste encore à relever les dépenses réelles dans chaque catégorie de travail (par exemple le travail dans les cuisines, les travaux d'ingénierie et d'entretien, etc.).

Recommandation nº 6
Que, d'ici le 15 septembre 2000, Service correctionnel Canada élabore et mette en œuvre une stratégie conçue pour offrir aux délinquants des programmes d'emploi qui répondent adéquatement à leurs besoins et qu'il soumette cette stratégie au Comité permanent des comptes publics avant cette date.

1) Intégrer l'évaluation des besoins des délinquants en matière d'employabilité dans le processus d'évaluation initiale.
   - Le processus actuel consiste essentiellement à déterminer si un délinquant a d'importantes ou certaines déficiences d'habiletés. Une fois ses besoins établis, il faut préparer à l'intention du délinquant une affectation de perfectionnement plus complète, en temps opportun, efficace par rapport au coût, différenciée et spécifique. Une analyse des outils présentement utilisés et un cheminement critique seront présentés au Comité de gestion des opérations de CORCAN en juin 2001. Cette démarche devrait être terminée le 31 mars 2002.

2) Élaborer et mettre un œuvre un programme national d'acquisition et de perfectionnement d'aptitudes à l'emploi, de planification de carrière, d'orientation, de recherche d'emploi et de placement.
   - Soixante (60) profils d'emploi ont été analysés et complétés. Le cadre de travail des services de soutien à l'emploi après la mise en liberté est maintenant prêt. Les options de financement sont en cours d'élaboration.

3) Procéder à une révision complète des programmes d'attribution du travail et de formation professionnelle afin de favoriser un meilleur développement de l'employabilité du délinquant.
   - Une stratégie d'emploi comprenant différents programmes de travail a été élaborée et est présentement mise à l'essai dans trois (3) établissements, ce qui permettra d'y apporter les ajustements nécessaires. La mise à l'essai de ces programmes a débuté l'automne dernier dans les établissements de Port-Cartier, Drummond et de Sainte-Anne-des-Plaines, dans la région du Québec.

Recommandation nº 7
Que Service correctionnel Canada présente dans ses rapports annuels sur le rendement, à partir de celui pour la période se terminant le 31 mars 2000, des données sur les résultats obtenus au moyen de la nouvelle formule sur l'attribution de la charge de travail dans la collectivité.

1) Remise d'un rapport au Comité de direction qui doit décider s'il y a lieu ou pas de procéder à la mise en application de cette nouvelle formule.
   - Ce rapport a été présenté et l'approbation a été donnée en février 2000.

2) Incorporation de la formule dans le programme des affectations financières.
   - Cette incorporation est terminée. La formule a été intégrée et est maintenant utilisée afin de déterminer l'attribution financière au début de chaque exercice financière selon la demande.

3) Concevoir, à l'intention des gestionnaires régionaux et locaux, un guide d'utilisation de la formule sur l'attribution de la charge de travail.
4) Concevoir des instruments de contrôle et d'évaluation.
   - L'instrument a été amélioré et automatisé, ce qui permet d'accéder à l'information de manière plus rapide et plus simple. Un guide de calcul, rédigé dans les deux langues officielles, en fait partie. L'affectation de ressources a été établie. Toutefois, l'instrument sera de nouveau amélioré et pourrait aussi être révisé; aucune date limite n'a été fixée pour ce travail. Au fur et

à mesure que des problèmes surgiront, les membres initiaux seront consultés et la formule sera un point permanent à l'ordre du jour des réunions du Conseil national des directeurs de district.

Recommandation nº 8
Que Service correctionnel Canada surveille de près le nombre et la fréquence des évasions chez les délinquants qui ont été placés dans des établissements à sécurité minimale suite à des évaluations découlant de l'Échelle de classement par niveau sécurité et qu'il présente cette information au Parlement dans ses rapports annuels sur le rendement, à partir de celui pour la période se terminant le 31 mars 2000.

L'année dernière, le SCC a présenté un rapport qu'il estime complet sur cette question.

Recommandation nº 9
Que Service correctionnel Canada prenne immédiatement des mesures pour vérifier la fiabilité des instruments d'évaluation du risque afin de déterminer si le personnel les utilise de façon uniforme et prévisible.

L'année dernière, le SCC a présenté un rapport qu'il estime complet sur cette question.

Recommandation nº 10
Que Service correctionnel Canada présente dans son rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2000 un exposé détaillé des résultats obtenus par l'opération Retour à l'essentiel. L'exposé doit établir des liens entre les résultats de l'opération, d'une part, et les objectifs et les coûts de conception, de mise en œuvre et de fonctionnement, d'autre part. Il doit également souligner clairement les domaines où l'opération est censée donner suite aux recommandations formulées par le vérificateur général du Canada.

L'année dernière, le SCC a présenté un rapport qu'il estime complet sur cette question.

Statistiques supplémentaires

À titre de complément statistiques, voici l'illustration de quelques tendances à sur une plus longue période de temps.

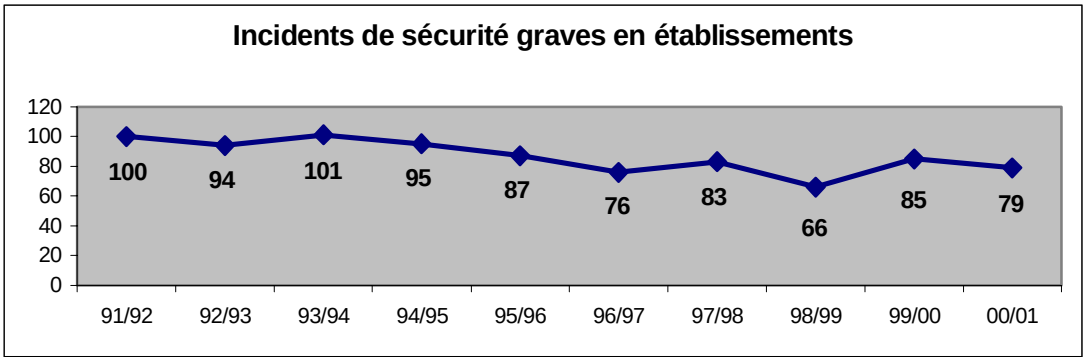

Source: Résultats Corporatifs du SCC, juin 2001

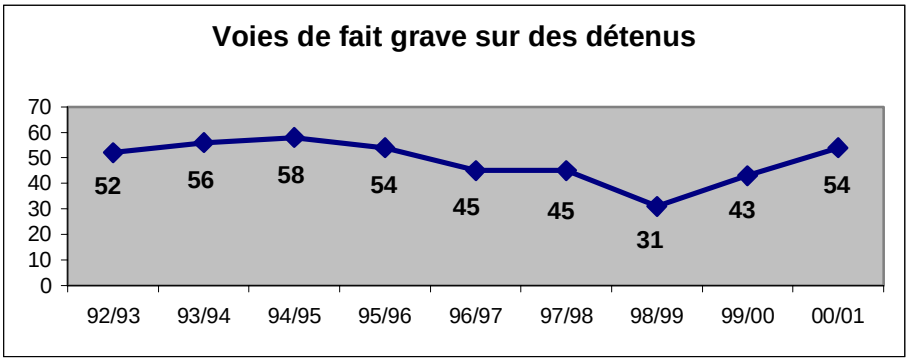

Source: Résultats Corporatifs du SCC, juin 2001

Saisies de drogues en établissements

	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01
Pilules diverses (unités)	2397	3310	3095	1894	2979
Cocaïne (grammes)	179.6	101.5	105.8	159.7	355.4
Opiacés (grammes)	213.4	100.7	191.6	163.9	245.4
Alcool artisanal ou autre (litres)	5441.5	5749.3	9921.8	12216.5	8245.6
THC (grammes)	2181.7	5287.9	5062.4	5443.4	8013.7

Source: Système de gestion des délinquants

Publications de recherche 2000-2001

FORUM – Recherche sur l'actualité correctionnelle

Vol. 12, No. 2	Ce qui donne des résultats dans le système correctionnel
Vol. 12, No. 3	Gestion des délinquants purgeant une peine de longue durée
Vol. 13, No. 1	Mécanismes de réinsertion sociale
Vol. 13, No. 2	Édition Spéciale – Résumés des rapports de recherche – R-56, 1997 à R-95, 2000

Rapports de recherche

R-86	Résultats de l'évaluation du programme de l'Équipe d'entraide des détenues à l'établissement Grand Valley pour femmes
R-87	Résultats de l'évaluation du programme de l'Équipe d'entraide des détenues à l'établissement Nova
R-88	Résultats de l'évaluation du programme de l'Équipe d'entraide des détenues à l'établissement Joliette pour femmes
R-89	Libération d'office avec assignation à résidence : Analyse descriptive
R-90	Le domaine de l'emploi dans la détermination des besoins
R-91	La prévision des tentatives de suicide chez les délinquants dans les pénitenciers fédéraux
R-92	Examen des variables liées aux relations conjugales et à la famille et leur rapport avec la récidive criminelle chez les adultes
R-93	Incarcération des femmes dans les établissements fédéraux : Tendances observées de 1994-1995 à 1998-1999
R-94	Un examen des facteurs liés au risque et aux besoins entre les détenus autochtones et de race blanche
R-95	L'utilité des évaluations cliniques et actuarielles du risque dans le cas de délinquants ayant fait l'objet d'une évaluation psychiatrique prélibératoire
R-96	Élaboration d'un instrument d'auto-évaluation fiable des facteurs criminogènes
R-97	Application de l'Échelle d'intervention communautaire aux délinquantes : constatations préliminaires
R-98	Un examen des facteurs liés à une classification de sécurité accrue des délinquantes
R-99	Caractéristiques des femmes d'âge adulte purgeant une peine fédérale au Canada Tendances de 1081 à 1998
R-100	Prévisions à moyen terme de la population carcérale sous responsabilité fédérale (2001-2004)

Résumés de recherche

B-24	Délinquants condamnés pour un homicide, une infraction sexuelle, un vol qualifié ou une infraction liée à la drogue dans le système correctionnel fédéral : Revue de fin d'année 1999
B-25	Délinquants condamnés pour un homicide, une infraction sexuelle, un vol qualifié ou une infraction liée à la drogue dans le système correctionnel fédéral : Revue de fin d'année 2000

Rapports spéciaux

SR-4A	Le retour en toute sécurité des délinquants dans la communauté : Aperçu statistique novembre 2000
SR-4B	Le retour en toute sécurité des délinquants dans la communauté : Aperçu statistique avril 2000

Établissements du SCC par région et niveau de sécurité

Région de l'Atlantique

Établissement de l'Atlantique (maximale)
Pénitencier de Dorchester (moyenne)
Établissement Nova pour femmes (multisécuritaire)
Établissement de Springhill (moyenne)
Établissement Westmorland (minimale)
CCC Parrtown (minimale)
CCC Terre-Neuve (minimale)
CCC Carlton CCC (minimale)
Annexe du CCC Carlton (minimale)

Région du Pacifique

Établissement Elbow Lake (minimale)
Établissement Matsqui (moyenne)
Centre régional de santé (multisécuritaire)
Établissement Ferndale (minimale)
Établissement de Mission (moyenne)
Établissement William Head (moyenne)
Établissement Kent (maximale)
Établissement Mountain (moyenne)
CCC Sumas (minimale)

Région de l'Ontario

Établissement de Bath (moyenne)
Établissement Grand Valley pour femmes (multisécuritaire)
Pénitencier de Kingston (maximale)
Établissement Beaver Creek (minimale)
Établissement Frontenac (minimale)
Établissement Millhaven (maximale)
Établissement Collins Bay (moyenne)
Établissement Joyceville (moyenne)
Établissement Pittsburgh (minimale)
Centre régional de traitement (multisécuritaire)
Établissement Warkworth (moyenne)
Maison Isabel McNeill (moyenne)
Établissement Fenbrook (minimale)
CCC Portsmouth (minimale)
CCC Keele (minimale)
CCC Hamilton (minimale)

Région du Québec

Établissement Archambault (moyenne)
Établissement Drummond (moyenne)
Établissement de La Macaza (moyenne)
Établissement de Cowansville (moyenne)
Centre fédéral de formation (minimale)
Établissement Leclerc (moyenne)
Établissement de Donnacona (maximale)
Établissement Joliette (multisécuritaire)
Établissement Montée Saint-François (minimale)
Établissement de Port-Cartier (maximale)
Centre régional de réception (maximale)
Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (minimale)
CCC Laferrière (minimale)
CCC Marcel Caron (minimale)
CCC Hochelaga (minimale)
CCC Martineau (minimale)
CCC Sherbrooke (minimale)
CCC Ogilvy (minimale)

Région des Prairies

Établissement Bowden (moyenne)
Annexe de l'établissement Bowden (minimale)
Établissement Rockwood (minimale)
Établissement Stony Mountain (moyenne)
Établissement Drumheller (moyenne)
Annexe de l'établissement Drumheller (minimale)
Centre psychiatrique régional (multisécuritaire)
Établissement d'Edmonton pour femmes (multisécuritaire)
Établissement d'Edmonton (maximale)
Établissement Riverbend (minimale)
Établissement de Grande Cache (minimale)
Pénitencier de la Saskatchewan (moyenne)
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci (multisécuritaire)
Pê Sâkâstêw (minimale)
Centre Grierson (minimale)
CCC Pê Sâkâstêw (minimale)
CCC Oskana (minimale)
CCC Osborne CCC (minimale)

LEXIQUE

Autochtone
Amérindien, Indien, Inuit ou Métis.

Centres correctionnels communautaires (CCC)
Les centres correctionnels communautaires (CCC) hébergent principalement des détenus en semi-liberté et sont désignés établissements à sécurité minimale. Le directeur, les agents de libération conditionnelle et le personnel de soutien y travaillent en équipe, souvent en coopération avec des partenaires communautaires, à surveiller les délinquants et à leur offrir des programmes les préparant ainsi à la libération conditionnelle totale.

Classement des détenus selon le niveau de sécurité
Chaque délinquant se voit attribuer une cote de sécurité au cours du processus d'évaluation initiale effectué à l'admission. À cette fin, on utilise principalement l'Échelle de classement par niveau de sécurité. Le classement est ensuite réexaminé aux moments clés de la peine à l'aide de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité. Il s'agit là d'un instrument fondé sur la recherche qui a été conçu en vue d'aider les agents chargés de cas à déterminer le niveau de sécurité le plus approprié (sécurité minimale, moyenne ou maximale) aux moments clés de la peine purgée par le délinquant.

Collectivité autochtone
Une nation autochtone, un conseil tribal ou une bande, ainsi qu'une collectivité, une organisation ou un autre groupe dont la majorité des dirigeants sont autochtones.

Contrat de responsabilité
Entente signée par le commissaire et les cadres supérieurs, qui détaille les principaux objectifs et les réalisations attendues pour l'année qui vient.

CORCAN
Organisme de service spécial dont l'effectif est composé de délinquants sous responsabilité fédérale, qui ont ainsi l'occasion d'apprendre les compétences et les pratiques professionnelles nécessaires pour concurrencer sur le marché du travail.

Date d'expiration du mandat
Date à laquelle la peine imposée par le tribunal prend fin.

Détecteur ionique
Le détecteur à ions est un appareil électronique qui détecte les quantités résiduelles de certaines drogues sur les vêtements ou objets personnels tels que l'argent ou les cartes de crédit.

Détenu (délinquant)
Selon les définitions contenues dans la LSCMLC, un détenu est une personne qui, selon le cas:

a) se trouve dans un pénitencier par suite d'une condamnation, d'un ordre d'incarcération, d'un transfèrement ou encore d'une condition imposée par la Commission nationale des libérations conditionnelles dans le cadre de la semi-liberté ou de la libération d'office;
b) après avoir été condamnée ou transférée au pénitencier, en est provisoirement absente soit parce qu'elle bénéficie d'une permission de sortir ou d'un placement à l'extérieur en vertu de la présente loi, soit pour d'autres raisons — à l'exception de la libération conditionnelle ou d'office — mais sous la supervision d'un agent ou d'une personne autorisée par le Service.

Double occupation
Placement de deux délinquants dans une cellule conçue pour un seul.

Établissements

Établissements à sécurité minimale

Les établissements à sécurité minimale sont destinés aux délinquants présentant un risque limité pour la sécurité du public. Le périmètre d'un tel établissement est défini, mais il n'est pas directement contrôlé. Les déplacements et les possibilités d'association des détenus à l'intérieur de l'établissement sont soumis à une surveillance minimale.

Établissements à sécurité moyenne

Les établissements à sécurité moyenne accueillent les délinquants qui présentent un risque pour la sécurité du public. Le périmètre de ces établissements est bien défini, protégé et contrôlé. Les déplacements et les possibilités d'association des détenus sont soumis à des règles et à une surveillance générale.

Établissements à sécurité maximale

Les établissements à sécurité maximale abritent les délinquants qui présentent un risque grave pour le personnel, pour les autres détenus et pour la collectivité. Le périmètre d'un tel établissement est bien défini, très sûr et hautement contrôlé. Les déplacements et les possibilités d'association des détenus sont soumis à des règles rigoureuses et à une surveillance directe.

Établissements à niveaux de sécurité multiples

Établissement qui abrite des délinquants de cotes de sécurité différentes dans des zones de sécurité distinctes.

Établissement résidentiel communautaire

Installations où des délinquants sous responsabilité fédérale sont hébergés dans la collectivité en vertu d'un accord conclu avec un organisme externe.

Isolement préventif

Mesure visant à isoler le détenu et à l'empêcher d'entretenir des rapports avec les autres détenus dans le but d'assurer le maintien de l'ordre dans l'établissement. Les détenus peuvent faire l'objet d'un isolement non sollicité ou d'un isolement sollicité.

Isolement non sollicité

Le directeur du pénitencier peut ordonner l'isolement préventif d'un détenu lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire, selon le cas :

1) que celui-ci a agi, tenté d'agir ou a l'intention d'agir d'une manière compromettant la sécurité d'une personne ou du pénitencier et que son maintien parmi les autres détenus mettrait en danger cette sécurité;
2) que son maintien parmi les autres détenus peut nuire au déroulement d'une enquête pouvant mener à une accusation soit d'infraction criminelle soit d'infraction disciplinaire grave;
3) que le maintien du détenu au sein de l'ensemble des détenus mettrait en danger sa sécurité, et que le détenu ne sollicite pas d'être placé en isolement préventif.

Isolement sollicité

Le directeur du pénitencier peut ordonner l'isolement préventif d'un détenu lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que le maintien du détenu au sein de l'ensemble des détenus mettrait en danger sa sécurité et que le détenu sollicite d'être placé en isolement préventif.

Le placement en isolement préventif ne doit être ordonné que lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'une ou plusieurs des conditions susmentionnées sont présentes et que le directeur de l'établissement est convaincu qu'il n'existe aucune solution de rechange valable à l'isolement préventif.

Libération d'office (LO)

Suivant la Loi, la plupart des délinquants purgeant une peine d'emprisonnement d'une durée déterminée à qui la libération conditionnelle n'a pas été accordée, ou dont la libération a été révoquée, doivent être libérés d'office après avoir purgé les deux tiers de leur peine. Même si la décision d'accorder la libération d'office ne revient pas à la CNLC, celle-ci peut assortir cette libération de certaines conditions visant à protéger la société et à aider le délinquant à s'adapter au monde extérieur en se comportant en citoyen respectueux des lois. En cas d'inobservation de ces conditions, le Service correctionnel du Canada (SCC) peut suspendre la libération d'office et la CNLC peut la révoquer. Le délinquant doit alors retourner à un établissement correctionnel. Si elle a des motifs raisonnables de croire que le délinquant commettra, s'il est mis en liberté avant l'expiration légale de sa peine, une infraction causant un dommage grave à une autre personne ou une infraction grave en matière de drogue, la CNLC peut, sur renvoi du dossier par le SCC, soit accorder au délinquant une libération d'office à octroi unique, soit lui imposer des conditions d'hébergement rigoureuses, soit ordonner son maintien en incarcération jusqu'à la fin de la peine. Les détenus qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité ou d'une durée indéterminée ne sont pas admissibles à la libération d'office.

Méthadone

La méthadone est un produit synthétique toxicomanogène et à effet prolongé, qui bloque les effets euphorisants de l'héroïne. Elle est administrée par voie orale et, au Canada, on la trouve uniquement sous la forme d'une poudre qui est mélangée d'habitude avec du jus. Selon de nombreuses études scientifiques, la méthadone réduit les effets négatifs liés à la dépendance à l'héroïne sur le plan physique, psychologique, social et criminel. Elle ne peut être prescrite que par un médecin qualifié. Il y a au Canada plus de 800 médecins habilités à administrer la méthadone, y compris un certain nombre de médecins qui travaillent à contrat au Service correctionnel du Canada.

Mise en liberté à la date de l'expiration de la peine

La mise en liberté à l'expiration de la peine n'est pas une mise en liberté sous condition mais une libération totale à laquelle le délinquant a droit après avoir purgé toute sa peine. Elle intervient dans le cas des délinquants qui étaient considérés comme trop dangereux pour retourner dans la collectivité en vertu d'une libération d'office. En outre, certains délinquants admissibles à la mise en liberté sous condition choisissent de rester en établissement jusqu'à la fin de leur peine.

Mise en liberté sous condition

La mise en liberté sous condition aide les délinquants à réintégrer la société de façon graduelle en leur permettant de finir de purger leur peine sous surveillance dans la collectivité. La *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC)* institue quatre catégories de mise en liberté sous condition dont peuvent bénéficier les délinquants sous responsabilité fédérale : la permission de sortir, le placement à l'extérieur, la semi-liberté et la libération conditionnelle totale.

Permissions de sortir (PS)

Une permission de sortir peut être accordée au délinquant pour des raisons médicales, administratives, en vue d'un service à la collectivité ou du perfectionnement personnel lié à sa réadaptation, ou pour lui permettre d'établir ou d'entretenir des rapports familiaux, lorsqu'on considère qu'il ne présentera pas un risque inacceptable pour la société.

Une permission de sortir avec escorte (PSAE) peut être accordée à n'importe quel moment de la durée de la peine.

Une permission de sortir sans escorte (PSSE) peut être accordée à un délinquant qui a purgé un sixième de sa peine ou, si cette période est supérieure, six mois.

Les permissions de sortir sont accordées par le directeur d'établissement ou par la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), selon la catégorie de mise en liberté, la peine imposée au délinquant et la cote de sécurité attribuée à celui-ci. Les

délinquants qui font partie de la catégorie dite « à sécurité maximale » ne sont pas admissibles aux PSSE.

Placement à l'extérieur (PE)
Un placement à l'extérieur permet à un délinquant, dit « à sécurité minimale » ou « moyenne » et ne présentant pas un risque inacceptable pour la société, de travailler, moyennant rémunération ou à titre bénévole, dans la collectivité, sous surveillance. En plus de permettre au délinquant d'acquérir une expérience pratique de travail et d'offrir une aide à la collectivité, un placement à l'extérieur contribue à la sécurité du public en favorisant la réinsertion sociale des délinquants et en réduisant le risque de récidive.

Semi-liberté (SL)
La semi-liberté permet au délinquant de participer à des activités dans la collectivité afin de se préparer à la libération conditionnelle totale ou à la libération d'office. En général, un délinquant devient admissible à la semi-liberté six mois avant la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale.

Une nouvelle procédure de mise en semi-liberté a été mise en place par l'adoption du projet de loi C-55, entré en vigueur le 3 juillet 1997. Cette « procédure d'examen expéditif » n'est applicable qu'aux détenus qui en sont à leur première peine d'emprisonnement dans un pénitencier et qui ont été condamnés pour une infraction sans violence. Les cas de ces délinquants sont examinés en vue de la mise en semi-liberté après qu'ils ont purgé un sixième de leur peine.

Les délinquants purgeant une peine pour un meurtre au premier ou au deuxième degré deviennent admissibles à la semi-liberté trois ans avant leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale. D'habitude, le délinquant en semi-liberté doit retourner chaque soir à un établissement carcéral ou à un foyer de transition.

Libération conditionnelle totale (LCT)
Les détenus sont normalement admissibles à la libération conditionnelle totale, accordée par la CNLC, après avoir purgé un tiers de leur peine jusqu'à concurrence de sept ans. En vertu de la *LSCMLC*, le juge peut, au moment de la détermination de la peine, prolonger la période d'emprisonnement pour les délinquants violents ou les auteurs d'infractions graves en matière de drogue en précisant qu'ils ne seront pas admissibles à la libération conditionnelle totale avant d'avoir purgé la moitié de leur peine.

Les délinquants condamnés à une peine d'emprisonnement à perpétuité pour un meurtre au premier degré ou pour haute trahison ne sont pas admissibles à la LCT avant d'avoir purgé 25 ans dans un pénitencier. Les délinquants condamnés à perpétuité pour un meurtre au deuxième degré peuvent faire une demande de libération conditionnelle après avoir purgé de 10 à 25 ans de leur peine, selon la décision du tribunal. Toutefois, lorsque la personne reconnue coupable d'un meurtre n'est pas admissible à la libération conditionnelle totale avant au moins 15 ans, elle peut, après avoir purgé 15 ans de sa peine, demander à une cour supérieure et à un jury de procéder à une révision judiciaire afin de réduire éventuellement le délai d'inadmissibilité. Les condamnés à perpétuité qui se voient accorder la libération conditionnelle gardent le statut de libérés conditionnels pour le reste de leur vie.

Opérations correctionnelles
Les opérations correctionnelles sont les activités visant à assurer la sécurité et le contrôle des détenus, la planification du traitement et de la mise en liberté, le suivi des progrès et la prestation des soins de santé.

Opiacés
Substances contenant de l'opium ou dérivées de l'opium, utilisées comme stupéfiants sédatifs pour alléger la douleur ou faciliter le sommeil (p. ex., codéine et morphine).

Pavillon de ressourcement
Les pavillons de ressourcement, établissements spécialisés pour les délinquants autochtones requérant un faible niveau de sécurité, ouvrirent leurs portes en 1996. L'éthique, les valeurs ainsi que les principes autochtones sont les principes de base des pavillons, tout en respectant le mandat légal et la mission du SCC. La planification se fait en étroit partenariat avec les communautés autochtones. La majorité du personnel, y compris les directeurs, sont autochtones. Un conseil composé de membres de la collectivité surveille de près les activités du pavillon et fournisse des conseils en vue de développement futur.

Peine
La peine désigne une période déterminée d'emprisonnement. Ce terme inclut la peine infligée par un tribunal d'un pays étranger à un délinquant canadien qui a été transféré au Canada conformément à la *Loi sur le transfèrement des délinquants*.

Processus de gestion des cas
Instrument fondamental de la gestion des peines des détenus visant à assurer que toutes les données pertinentes au cas de chaque détenu sont coordonnées et employées de manière à permettre d'établir un profil clair du cas, à n'importe quel moment de la peine.

Programmes correctionnels
Les programmes correctionnels sont conçus afin d'améliorer le niveau des connaissances et des compétences chez les délinquants, et d'accroître ainsi leurs chances de réussir la réinsertion sociale après la mise en liberté.

Révocation
Si un libéré conditionnel ne respecte pas les conditions de sa mise en liberté ou qu'il est reconnu coupable d'une infraction criminelle, sa liberté sous condition (semi-liberté, liberté conditionnelle totale) est suspendue, puis le délinquant est réincarcéré. La Commission nationale des libérations conditionnelles tient ensuite une audience formelle où elle examine le cas en vue de décider s'il faut révoquer la liberté sous condition et maintenir le délinquant en incarcération. Sinon, la mise en liberté sous condition est rétablie.

Service
Le Service correctionnel du Canada (SCC).

Services correctionnels
Les services correctionnels comprennent tous les services et programmes destinés aux délinquants, y compris la prise en charge et la garde de ceux-ci.

Soins de santé
Les soins de santé incluent les soins médicaux, les soins dentaires et les soins de santé mentale dispensés par des professionnels de la santé agréés.

Soins de santé mentale
Les soins de santé mentale s'appliquent aux troubles de la pensée, de l'humeur, de la perception, de l'orientation ou de la mémoire, qui affectent de façon considérable le jugement, le comportement, la capacité de reconnaître la réalité ou de répondre aux exigences ordinaires de la vie.

Système de gestion des délinquants (SGD)
Principale base de données informatisées utilisée par le Service pour conserver les renseignements relatifs aux délinquants.

THC (Tétrahydrocannabinol)
Le principe actif du cannabis (marijuana).

Venez nous voir sur le Web.

www.csc-scc.gc.ca